SERVICE DE L'EAU



Rapport Annuel du Délégataire
ANNÉE 2025

Forcalquier

GROUPE Eaux de Marseille

Notre territoire est si précieux

Le mot du Directeur d'Agence



Sur un territoire doté d'un patrimoine naturel d'exception, l'ambition de la Société des Eaux de Marseille est d'être, auprès de la commune de Forcalquier, un partenaire engagé.

L'année 2025 a été rythmée par des extrêmes climatiques révélateurs d'un climat de plus en plus contrasté : un été très chaud émaillé d'épisodes caniculaires, conjugué à un printemps pluvieux avec des épisodes aussi intenses que concentrés.

Dans ce contexte particulièrement exigeant, et portée par l'engagement sans faille des équipes, la Société des Eaux de Marseille a assuré sa mission de service public de manière fiable, permettant ainsi de répondre aux enjeux environnementaux, sanitaires et sociaux du territoire.

Le rapport annuel du délégataire est l'occasion de revenir sur la vie du service durant l'année écoulée et de faire le point sur la performance rendue par le délégataire concernant les services d'eau potable et d'assainissement de votre commune.

Les accomplissements majeurs des services de l'eau et de l'assainissement en 2025:

- **En matière de performance technique**

Pour l'eau potable, les efforts ont bien évidemment porté sur la préservation de la ressource et les économies d'eau, avec un rendement de réseau qui s'améliore et s'établit à 87,18%.

Pour l'assainissement, aucun incident n'a été à déplorer au cours de l'exercice 2025.

- **En matière de service aux clients**

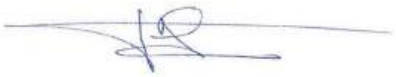
En 2025, le taux de réclamations écrites est de 0,37% mettant en évidence la qualité du service à l'usager délivré par les services publics d'eau potable et d'assainissement.

En cette année écoulée, les valeurs de proximité, citoyenneté, professionnalisme et de performance de la Société des Eaux de Marseille se sont avérées à nouveau essentielles.

Il me tient à cœur de souligner une nouvelle fois la mobilisation de l'ensemble des collaborateurs de la société et du groupe, pour assumer pleinement les missions que

vous nous avez confiées. Au nom de l'ensemble du personnel, je vous remercie de votre confiance et vous souhaite une bonne lecture !

Fabien PINNA



Société des Eaux de Marseille
Forcalquier - Rapport annuel du délégataire

SOMMAIRE

1. Organisation du Groupe des Eaux de Marseille 7

1. Organisation de l'entreprise 8

2. Service de l'eau 13

1. Présentation générale du service 15
2. Description du patrimoine 28
3. Evénements marquants de l'exploitation 40
4. Bilan hydraulique 45
5. Qualité de l'eau 55
6. Services aux abonnés et facturation 61
7. Améliorations du service 82
8. Economie du contrat 85
9. Annexes Eau 99

3. Annexes Générales 135

1. Attestations d'assurance 136
2. Consommations électriques 147
3. Indicateurs FP2E 148
4. Liste des avoirs 149
5. Tarifs 150
6. Calcul d'actualisation semestrielle 152
7. rapports semestriels 154

Chapitre 1
Organisation du Groupe des Eaux de Marseille
Forcalquier - Rapport annuel du délégataire

1. Organisation de l'entreprise

1.1. Le Groupe des Eaux de Marseille

Implantée en Provence depuis plus de 70 ans, la Société des Eaux de Marseille dispose de savoir-faire éprouvés et reconnus dans l'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement. Elle a ainsi gagné par son professionnalisme la confiance d'une soixantaine de communes qui lui ont délégué la gestion de leurs services dans ces domaines.

Au fil du temps, la Société des Eaux de Marseille s'est diversifiée pour constituer un groupe régional d'entreprises spécialisées autour des métiers de la propreté urbaine, des travaux et des services.



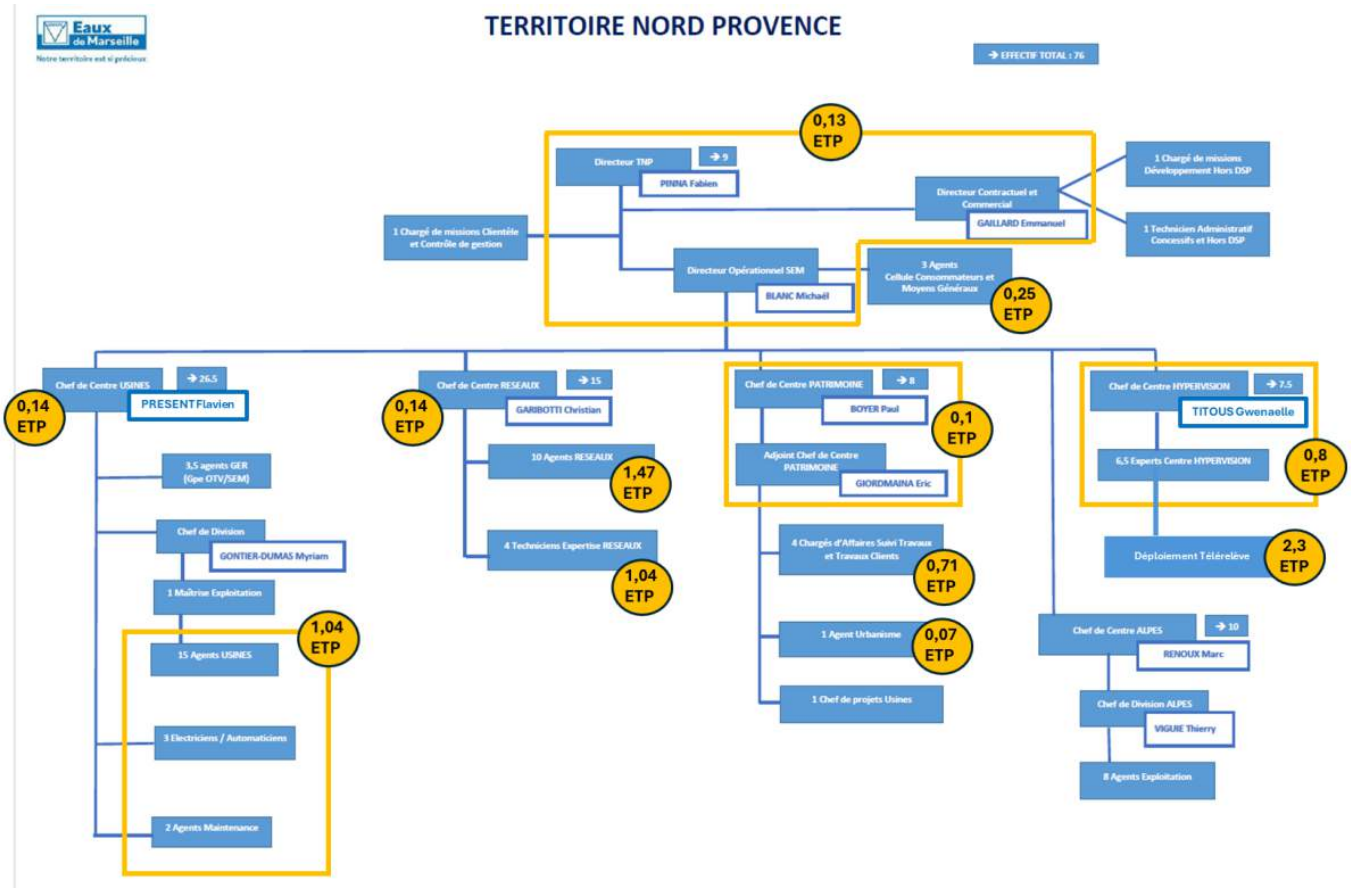
1.2. Territoire Nord Provence

Le territoire Nord Provence déploie ses compétences au sein de nombreuses communes situées principalement sur le territoire de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et dans les Alpes-de-Haute-Provence. C'est depuis l'agence d'Aix en Provence basée dans la zone d'activités des Milles, que s'organise également l'accueil des clients tout au long de l'année. Grâce à leur proximité de terrain, les 76 collaborateurs de l'agence offrent aux clients la disponibilité d'une compétence globale, garante de la sécurité de fonctionnement des installations.



L'organisation s'articule ainsi : assisté par son adjoint en charge de l'exploitation, par son adjoint en charge du contractuel et du chargé de mission performance, le Directeur du Territoire Nord Provence est responsable du bon fonctionnement des installations du périmètre, de la gestion des contrats liant les collectivités délégantes à la Société des Eaux de Marseille, de la gestion du personnel et de l'application des réglementations en vigueur.

ORGANIGRAMME TERRITOIRE NORD PROVENCE – Agence d'Aix en Provence



L'organisation du Territoire Nord Provence est constituée de plusieurs entités

- ➔ Un centre administratif et financier qui gère la partie administrative, ainsi que l'accueil client de proximité ;
- ➔ Un centre Patrimoine, qui assure notamment l'instruction des dossiers d'urbanisme, l'étude et la réalisation des concessions nouvelles (raccordement au réseau d'eau, compteurs espace vert, individualisation, etc.), le suivi des travaux de renouvellement réalisés par les collectivités ou la SEM ;
- ➔ Un centre réseaux chargé des interventions sur les canalisations et branchements des réseaux, des contacts avec la clientèle, des opérations de recherche de fuites, de renouvellement des compteurs, des nettoyages des réservoirs, etc ;
- ➔ Un centre usines chargé de l'exploitation et la maintenance des équipements, stations de production d'eau potable, stations de pompages, réservoirs, stations d'épuration et postes de relevage ;
- ➔ Un centre hypervision qui réalise la surveillance et la qualification des données issues des réseaux intelligents, pour l'amélioration du rendement de réseau et le suivi de la qualité de l'eau ; l'analyse des données issues des modèles prédictifs pour la gestion optimisée des ressources ; la planification des interventions; le suivi et l'animation de la performance opérationnelle.

➔ Un centre Alpes avec une antenne à Forcalquier chargé de l'exploitation des services d'eau et d'assainissement du département des Alpes-de-Haute-Provence.

1.3. Les services techniques et supports de la Société des Eaux de Marseille

1.3.1. L'assistance technique

L'assistance technique est réalisée par des équipes spécialisées en charge:



➔ De l'expertise des Réseaux, process et contrôles réglementaires: recherche de fuites et alignement de conduites, mise en place de dispositifs de sectorisation provisoire ou permanente du réseau, planification et suivi des contrôles réglementaires.

➔ De la surveillance de la qualité des eaux : réalisation d'analyses d'autosurveillance de l'eau potable.

➔ D'un service Atelier mobilisable 24h/24 et 365 jours par an: une équipe de techniciens spécialisés en mécanique et chaudronnerie qui entretiennent, réparent et renouvellent les installations électromécaniques, les pièces mécaniques et remplacent les canalisations des divers sites.

➔ Des méthodes et du renouvellement : définition des règles et procédures à suivre dans le cadre de la base de données patrimoniale et de la GMAO (Gestion de la maintenance assistée par ordinateur), élaboration des programmes de renouvellement des installations électromécaniques, en collaboration avec les responsables des unités d'exploitation.

➔ De la gestion des appareils de chloration: entretien et approvisionnement de 200 000 kg de chlore sur 120 sites de production d'eau potable.

➔ De la surveillance des installations 24 heures sur 24 par le Centre de Télégestion: contrôle, diagnostic et suivi de l'ensemble des dysfonctionnements pouvant survenir sur les installations.

En complément du CDT, un service d'astreinte de proximité spécifique à chaque unité d'exploitation - composé d'un chef de sécurité, d'électromécaniciens, de techniciens chimistes et d'opérateurs - permet d'intervenir à tout moment et dans des délais très brefs sur les ouvrages.

En cas d'alarme, le CDT prévient le personnel de l'agence qui peut contrôler sur un poste déporté la validité des informations.

Dans le cas d'incident nécessitant un renfort de personnel ou une compétence spécifique, le chef de sécurité de l'agence contacte l'ingénieur de permanence. Celui-ci met en œuvre les moyens nécessaires afin de remédier rapidement à l'incident.

➔ De la Cartographie Numérique et le SIG (Système d'Information Géographique) : administration de l'outil de cartographie numérique déployé au sein des agences d'exploitation, relève de l'ensemble des branchements des abonnés pour les saisir sur le SIG.

➔ De l'assistance aux maîtres d'ouvrage: conseil aux collectivités, maîtrise d'œuvre pour la construction ou la réhabilitation des ouvrages.

1.3.2. La Clientèle



Le Centre Service Clients est joignable par les clients du Groupe des Eaux de Marseille depuis le 09 69 39 40 50, un numéro Cristal (non surtaxé). Ses conseillers de clientèle traitent 1000 appels par jour environ en répondant aux clients en un minimum de temps. Ils transmettent notamment leurs demandes aux services techniques qui dépêchent une équipe sur place en cas d'urgence ou conviennent d'un rendez-vous sur place avec le client dans le cadre d'une opération programmée.

1.4. Laïcité - Neutralité du Service Public

Par Délibération en date du 5 mai 2022, le Conseil de la Métropole Aix Marseille Provence a procédé à une modification unilatérale des contrats de concession concernant les nouvelles obligations en matière de laïcité et de neutralité, ceci, afin d'assurer le respect du principe de neutralité par les organismes de droit privé chargés d'une mission de service public.

Ces nouvelles dispositions contractuelles précisent que « le concessionnaire remet à l'autorité concédante un compte-rendu annuel exposant les mesures mises en œuvre pour garantir le respect de ces principes… ».

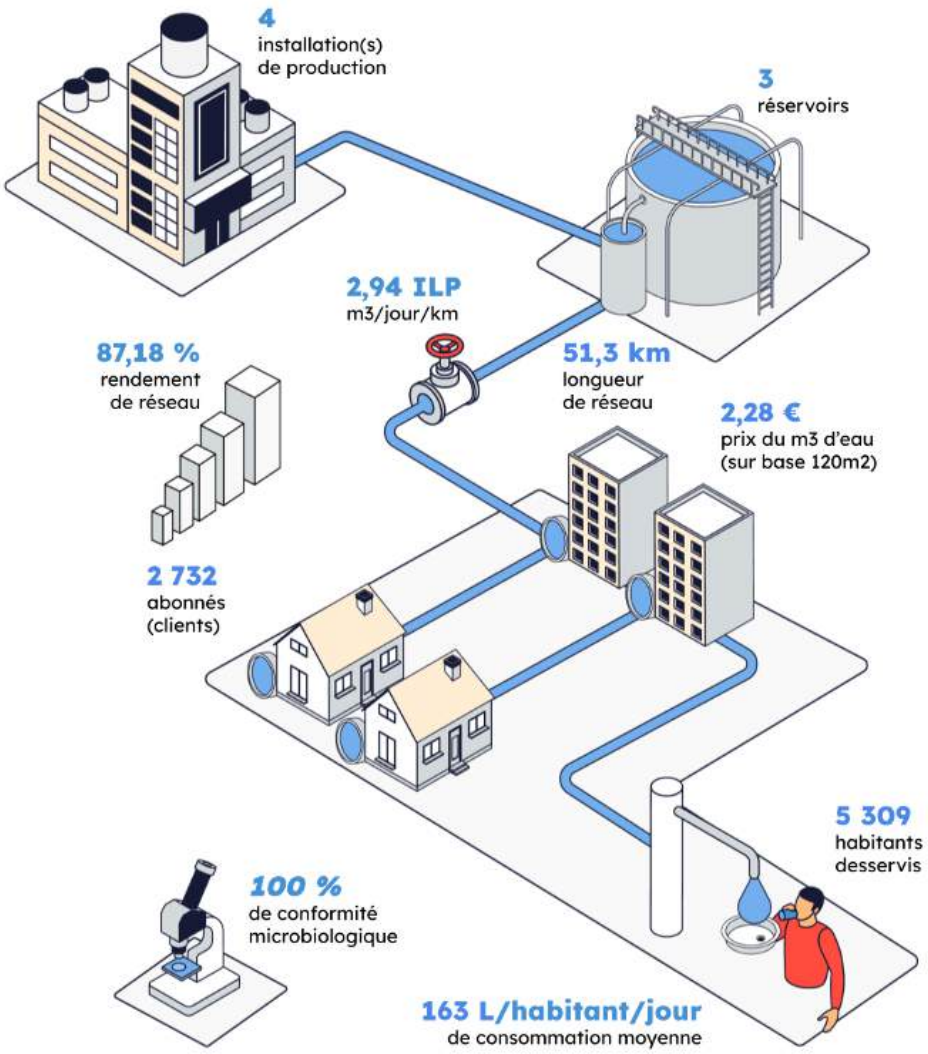
Pour répondre à ces exigences, la Société Eau de Marseille Métropole dispose de plusieurs moyens de sensibilisation au travers de son Règlement intérieur et ses annexes dont la Charte des valeurs et comportements. Tout salarié signe, lors de son entrée dans l'entreprise, un document par lequel il reconnait prendre connaissance des documents précédemment cités et en respecter les termes sans réserve.

L'article 10 du règlement intérieur « Principe de neutralité » précise : « L'activité de l'entreprise se déployant dans le cadre de délégations de service public, tout salarié intervenant à ce titre est tenu à une obligation de neutralité. Il lui appartient donc de ne pas manifester ses convictions (notamment politiques ou religieuses), sous quelque forme que ce soit, à l'égard de toute personne qu'il serait amené à rencontrer ou côtoyer dans le cadre ou à l'occasion de l'exercice de son activité, qu'il s'agisse de collègues, clients, fournisseurs, représentants de l'autorité délégante… etc. »

La charte des valeurs et comportement prévoit quant à elle un chapitre sur le respect des opinions et la prévention des discriminations et du harcèlement.

Chapitre 2
Service de l'eau
Forcalquier - Rapport annuel du délégataire

Chiffres clés du service



1. Présentation générale du service

1.1. Description générale du service

1.1.1. Agence compétente

La Collectivité co-contractante est rattachée à l'agence suivante :

Agence d'AIX

275, rue Pierre DUHEM

13 856 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3

Elle est ouverte au public, du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.

L'accueil du public se fait également à :

Antenne de FORCALQUIER

Traverse Beaudine

04300 FORCALQUIER

La Sem a ouvert un nouvel accueil dans les locaux de la poste sur le place du Bourguet à Forcalquier.

Ce lieu est ouvert au public :

➔ sur rendez-vous, tous les jeudis de 13h30 à 17h30

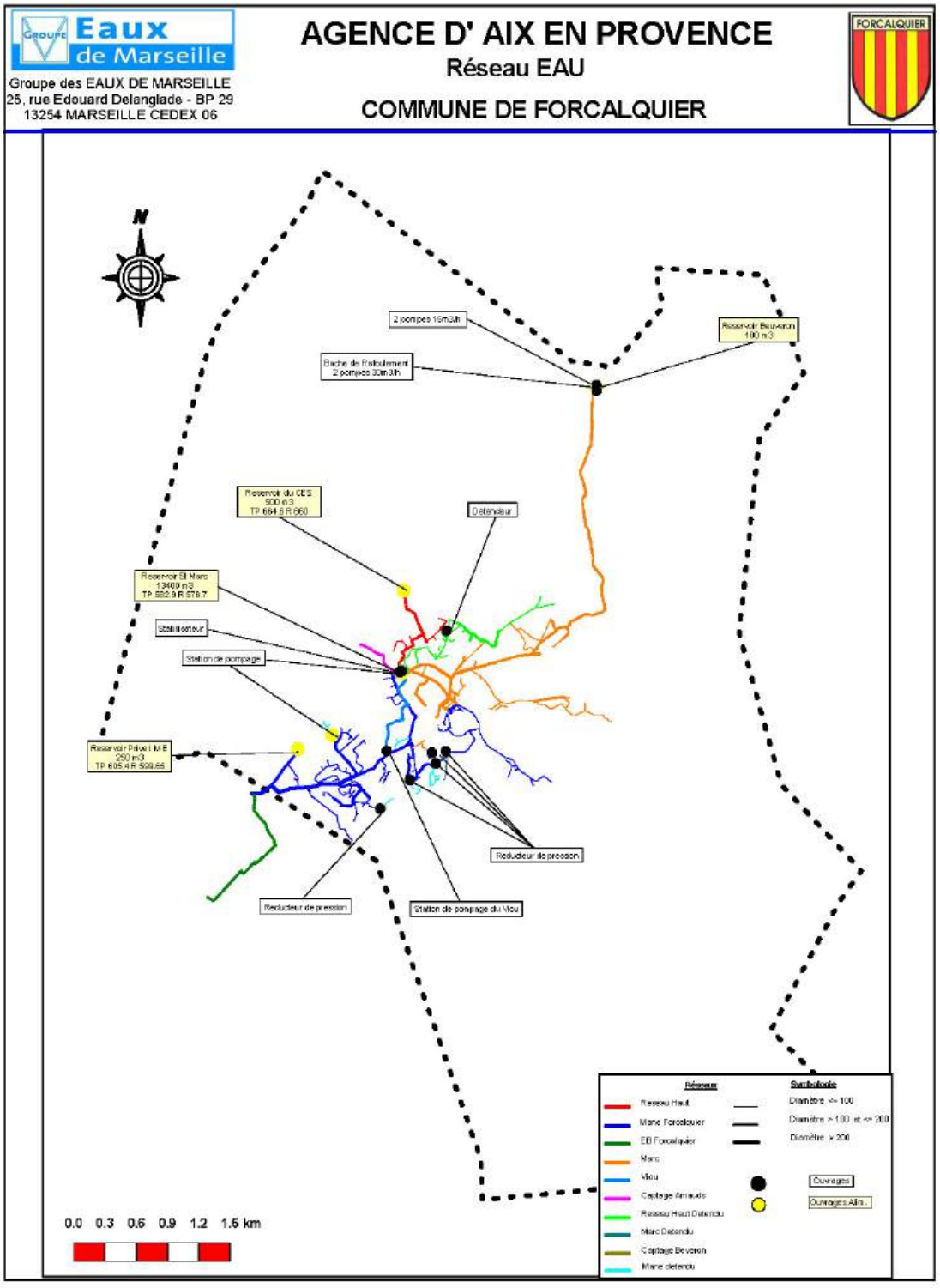
➔ tous les lundis de 8h30 à 12h30

1.1.2. Données du service

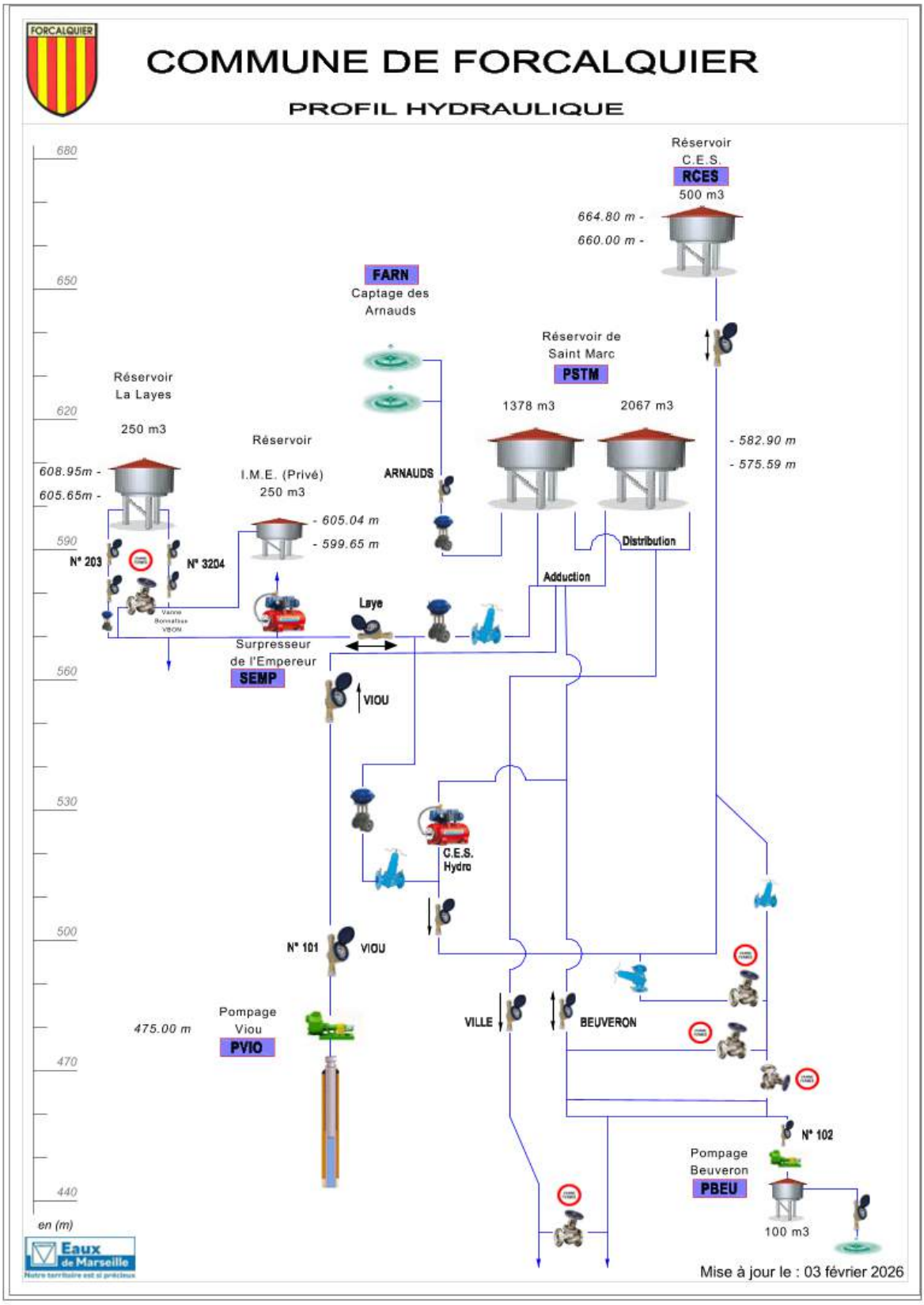
Les données suivantes sont évaluées sur l'année civile.

Population légale 2025	Centre de production	Nombre de réservoirs	Réser-voirs (m3)	Nombre pompages réseaux	Nombre abonne-ments	Longueur réseau (km)	Volumes dis-tribués (m3)
5 309	SIAEP, Puits du Viou, Ar-nauds et Beuveron	3	17 400	5	2 732	51,345	429 759

1.2. Plan du réseau



1.3. Profil hydraulique du service



1.4. Contexte contractuel

1.4.1. Description

Les principales dispositions du contrat d'affermage actuellement en vigueur sont résumées ci-après. Pour les définitions générales, se reporter au glossaire figurant à la fin du présent document.

1.4.2. Dispositions générales

Description des dispositions générales du contrat :

Type de contrat	Affermage
Objet	Gestion de service de production, de transport et de distribution de l'eau potable
Périmètre de l'affermage	Limites de territoire de la Collectivité
Prise d'effet	01/01/2024
Durée	6 ans
Date d'échéance	31/12/2029
Cocontractant	Ville de Forcalquier

1.4.3. Avenant

Sans objet

1.4.4. Utilisation des voies publiques et privées

Description des dispositions du contrat afférentes à l'utilisation des voies publiques et privées :

Déplacement des canalisations	Financé par la collectivité
Redevance d'occupation du domaine public	Délégataire

1.4.5. Moyens matériels du service

Description des dispositions du contrat afférentes aux moyens matériels du service :

Inventaire des installations	A établir, dans un délai de trois mois et à annexer au contrat

1.4.6. Fonctionnement du service

Description des dispositions du contrat afférentes au fonctionnement du service :

Origine de l'eau	L'eau provient des ouvrages de captage et de pompage existants et en appoint des ouvrages du SIAEP de Forcalquier - Mane
Achat d'eau en gros	Eau potable : convention entre SIAEP Forcalquier - Mane et la Collectivité

1.4.7. Relations avec les abonnés

Description des dispositions du contrat afférentes aux relations avec les abonnés :

Branchements	Font partie intégrante de l'affermage
Compteurs	Collectivité

1.4.8. Responsabilité du fermier

Description des dispositions du contrat afférentes à la résponsabilité du fermier :

Obligation d'assurance	L'obligation, pour le fermier, de souscrire des polices d'assurance : de responsabilité civile, de dommages aux biens et de présenter au co-traitant les attestations d'assurance, est concrétisée par la production dans le présent document du fac-similé des attestations délivrées par l'assureur.

1.4.9. Travaux

Description des dispositions du contrat afférentes aux travaux :

- Entretien et réparations courantes	Délégataire
Travaux de renouvellement et de grosses réparations à caractère fonctionnel	
- Génie civil	Collectivité
- Conduites et accessoires	Délégataire
- Matériels électromécaniques	Délégataire
- Branchements	Délégataire
Travaux de renouvellement et de grosses réparations à caractère patrimonial	
- Conduites et accessoires	Collectivité
- Matériels électromécaniques	Délégataire
- Branchements	Collectivité
Renforcement et extension du service	
- Réalisés par la collectivité	Assistance du délégataire
- Réalisés par des tiers	Controle du délégataire
- Connexion et mise en service des installations neuves	Prévu

1.4.10. Régime financier

Cf. les chapitres **Facturation aux abonnés** et **Economie du contrat** ci-après.

1.5. Engagement contractuel du délégataire

1.5.1. Inventaire des installations

L'inventaire initial a été remis à la commune lors de la réunion semestrielle du mois de mars 2024

1.5.2. Campagnes de recherche de fuites

Le délégataire s'engage à :

Note

- ➔ Effectuer la recherche systématique de fuites sur 8,6 km/an soit 100% du linéaire sur la durée du contrat,
- ➔ Dédier 30 prélocalisateurs mobiles à la commune,
- ➔ Dédier 30 prélocalisateurs fixes communiquants,
- ➔ Créer 2 points supplémentaires de sectorisation permanente dès la première année.

En 2025 :

10,9 km de recherche de fuites systématiques (méthode acoustique)

L'ensemble des prélocalisateurs posés en 2025 sont de type loggers NBIOT communiquants.

1.5.3. Objectifs de rendement du réseau et ILP

Note

Années	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Rendement minimal (%)	87%	87%	88%	88%	89%	89%
ILP maximal (m^3/j/km)	2,97	2,84	2,60	2,60	2,37	2,37

En 2025, le rendement est de 87,18% et l'ILP est de 3,0. Cette bonne performance incombe aux éléments suivants :

- ➔ Le niveau d'équipement en terme de sectorisation et la pose de 37 prélocalisateurs permettent un suivi précis des débits de nuit ainsi maîtrisés
- ➔ 14 km de recherche de fuite ont été effectués (29,5 jours en 2025).

La pose de deux comptages supplémentaires en 2026 viendra pérenniser la gestion de la ressource en eau.

1.5.4. Sectorisation permanente

Deux points de comptage (Observatoire et Marcel André) ont été ajoutés en 2025.

1.5.5. Age des compteurs des abonnés

En fin de contrat, le parc de compteurs remis à la Collectivité ne doit pas comporter de compteurs de plus de 10 ans et doit présenter un âge moyen inférieur à 8 ans.

En 2025, 240 compteurs ont été renouvelés.

1.5.6. Reconquête de la source de Beveron

La station de pompage de Beuveron a un débit de prélèvement autorisé de 320 m3/j et une limite de 14 m3/h en instantané par arrêté préfectoral n°2007-827 du 19 avril 2007.

La reconquête de la source de Beveron après une seconde année d'exploitation démontre le bien fondé des actions engagées. Les volumes prélevés sur Beveron complètent ceux prélevés sur la source des Arnauds.

1.5.7. Reconquête des sources des Arnauds

Sur la source des Arnauds une étude approfondie avec des spéléologues lancée en août 2024 a permis de dégager un plan d'action pour sa reconquête. L'étude a été présentée en mairie lors du COPIL N°1.

Suite au plan d'action des travaux de fraisage des canalisations (présence massive de calcaire) ont été réalisés pour récupérer la capacité totale de production hormis sur un tronçon de 130 m.

1.5.8. Travaux de sécurisation des sites

Les travaux de sécurisation de l'ensemble des sites ont été réalisés en 2024.

1.5.9. Modélisation des réseaux

Le délégataire doit réaliser la modélisation des réseaux d'eau potable sous trois mois après la prise d'effet du contrat. Cette modélisation a été faite en mars 2024. Une présentation des champs de pression et des vitesses a été effectuée lors du COPIL N°1.

1.6. Plan Vigipirate

Face à la menace terroriste, un nouveau plan Vigipirate a été approuvé en Conseil de défense et de sécurité nationale le 30 novembre 2016 et mis en application dès le 1er décembre 2016 avec la posture « Vigipirate Transition 2016-2017 », appliquée jusqu'au 20 mars 2017.

Le plan est composé de deux parties :

- **Un document public «Faire face ensemble»** visant à mobiliser l'ensemble des acteurs et à leur expliquer les mesures de vigilance, de prévention et de protection à mettre en œuvre. Ce plan public donne également des conseils à la population et aux opérateurs pour qu'ils se préparent concrètement à réagir à une attaque terroriste. Il vise également à accroître la vigilance de la population et à l'impliquer davantage dans l'acquisition de bonnes réactions individuelles et collectives.

Parmi les conseils, une attention particulière est également portée sur la cyber-vigilance.

- **Un document classifié** destiné aux administrations et aux opérateurs d'importance vitale, comprenant la totalité du plan et toutes les précisions nécessaires à sa mise en œuvre.

3 niveaux de vigilance sont définis. L'objectif affiché est de mieux répondre aux variations dans le temps et dans l'espace de la menace terroriste et la perception qu'en a la population.

Niveaux	Principes d'activation du niveau	Conditions de mise en œuvre	Types de mesures activées
Vigilance 	Ce niveau correspond à la posture permanente de sécurité.	Ce niveau est valable en tout lieu et en tout temps.	Mise en œuvre de la totalité des mesures permanentes (socle).
Sécurité renforcée-risque attentat 	Ce niveau traduit la réponse de l'Etat à un niveau élevé de la menace terroriste.	Ce niveau peut concerner l'ensemble du territoire national ou être ciblé sur une zone géographique ou un secteur d'activité particulier. Ce niveau n'a pas de limite de temps définie.	Renforcement des mesures permanentes et activation de mesures additionnelles.
Urgence attentat 	Ce niveau déclenche un état de vigilance et de protection maximal, soit en cas de menace d'attaque terroriste documentée et imminente[6], soit à la suite immédiate d'un attentat. L'activation de ce niveau permet d'adapter le dispositif de protection pour prévenir tout risque de sur-attentat.	Ce niveau peut être activé sur l'ensemble du territoire national ou sur une zone géographique délimitée. Par nature de courte durée, le niveau « urgence attentat » peut être désactivé dès la fin de la gestion de crise.	Renforcement des mesures permanentes et activation de mesures additionnelles. Ce niveau est associé à des mesures additionnelles contraignantes et à un renforcement de l'alerte qui peut être couplé à la diffusion d'informations via l'application téléphonique SAIP[7], les différents sites Internet institutionnels, la télévision ou encore la radio. Des conseils comportementaux peuvent également être diffusés à la population en cas de risque de sur-attentat.

6- La définition de l'imminence reste subjective. L'objectiver revient, sur la base d'informations issues de la communauté du renseignement, à répondre avec précision à au moins deux des quatre questions : qui ? où ? quand ? et comment ?

7- SAIP : Système d'alerte et d'information des populations (application pour smartphone)

De nouvelles éditions du plan et du catalogue des mesures Vigipirate sont parues en 2018. Cette dernière version du plan Vigipirate intègre le nouveau domaine de la sécurité numérique «NUM» en remplacement du précédent relatif à la cybersécurité «CYB» et le format du catalogue de mesures a été révisé afin d'en faciliter l'exploitation.

Une posture Vigipirate est la matérialisation du dispositif de vigilance et de protection décidé par le Premier Ministre. Elle est traduite dans un document classifié qui comporte également l'évaluation de la menace terroriste.

En situation de Vigilance, la posture rappelle les mesures permanentes de sécurité mises en œuvre.

En situation Sécurité renforcée - Risque attentat, les mesures socle de sécurité sont renforcées par des mesures additionnelles sans limite de temps définie.

En situation Urgence Attentat, des mesures exceptionnelles de sécurité pour prévenir tout risque d'attentat imminent ou de sur-attentat ainsi que des mesures exceptionnelles d'alerte de la population sont prises. Sa durée est limitée à la gestion de crise.

Depuis 2017, plusieurs postures ont été prises en fonction des évènements.

Depuis le 5 janvier 2026, le Premier ministre a décidé de maintenir le niveau Vigipirate « urgence attentat » sur l'ensemble du territoire national et d'adapter la posture « hiver-printemps 2026 », en vigueur.

Cette posture Vigipirate adapte le dispositif en mettant l'accent sur :

- ➔ La lutte contre la menace des drones, suite à la recrudescence des survols observée en Europe et sur le territoire national ;
- ➔ La sécurité des bâtiments publics et institutionnels à l'approche des élections municipales de mars 2026 ;
- ➔ La sécurisation des lieux de culte pour le premier semestre 2026 (Pâques, Pessah et Ramadan).

En tant que service public d'eau potable, il nous est demandé :

- ➔ Appliquer avec rigueur les mesures Vigipirate spécifiques à notre activité (eau, cybersécurité, etc.) ;
- ➔ Veiller à la mise à jour de nos plans de sûreté ;
- ➔ Signaler systématiquement tout signal faible ou incident suspect pouvant s'apparenter à une préparation d'acte terroriste ;
- ➔ Sensibiliser le personnel à la détection de ces signaux et appeler à la plus grande vigilance dans l'exercice de leurs fonctions.

Pour le domaine spécifique de l'eau

Le plan Vigipirate définit ainsi les 15 domaines d'action dont un pour l'étranger.

Les mesures socles et additionnelles activées au travers d'une posture Vigipirate sont numérotés et classées par domaine (trigramme). A chaque mesure socle ou additionnelle est associé un intitulé de la mesure, une légende explicative et un niveau de protection (Publique ou Diffusion Restreinte).

Stratégie de sécurité

La stratégie vise à protéger les services d'eau et à assurer le niveau de vigilance requis dans leur exploitation.

Le socle des mesures permanentes de vigilance s'appuie sur les règlementations en vigueur. Les exploitants sont tenus d'assurer de façon permanente la surveillance et la protection de leurs emprises, d'assurer leur autonomie de fonctionnement, de disposer de plans d'intervention, d'évaluer les besoins en eau, notamment les besoins prioritaires, de garantir les capacités d'intervention et de définir des programmes d'analyses.

En cas de menaces particulières, l'élévation du niveau de protection est assurée par des mesures de renforcement de la surveillance des installations et de leur fonctionnement, des programmes additionnels d'analyse et de contrôle de l'eau et des réactifs, éventuellement le remplissage maximum des réservoirs de stockage, la restriction ou l'interdiction d'usage, la distribution d'eau de substitution et l'arrêt de la distribution de l'eau du robinet.

Recommandations au public

- Signaler aux forces de l'ordre tout véhicule stationnant de manière anormale à proximité d'un site.

- Signaler aux forces de l'ordre tout comportement suspect à proximité d'un site.

- Signaler les cas d'accès libre ou d'effraction sur un site.

- Signaler toute anomalie dans la distribution et la qualité de l'eau distribuée.

Recommandations de sécurité

- Définir et mettre en place des périmètres de sécurité autour des points de captage d'eau.

- Sécuriser les installations et les points de captage d'eaux destinées à la consommation humaine par des moyens de surveillance, d'alarme et de protection physique,

- Mettre en place des dispositifs anti-retours sur canalisations, bornes et réservoirs.

- Restreindre autant que possible l'accès à certaines données sensibles concernant ces installations et points de captage, restriction possible dans le cadre de la prévention d'actes malveillants,

- Mettre en place des interconnexions de secours et prévoir un maillage des canalisations.

- Mettre en place un plan de secours électrique (groupe électrogène) en cas de défaillance du système électrique et pré-équipement des stations de pompage et de traitement d'eau pour permettre la mise en place rapide de ces moyens de secours,

- Réaliser des exercices d'isolement de canalisations.

Mesures permanentes (socle) et mesures ponctuelles (additionnelle)

Elles se déclinent selon les deux objectifs de sécurité du domaine de l'eau :

- Protéger les composants névralgiques des réseaux d'eau,

- Exercer la vigilance dans l'exploitation des réseaux d'eau.

Spécificités des postures 2025

15 janvier 2025 – 30 juin 2025

→ Posture Vigipirate « Hiver-Printemps 2025 »

- L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « urgence attentat ».

- Mesures prioritaires :

➔ sécurité des lieux de culte, établissements scolaires, rassemblements ;

➔ protection des transports et des bâtiments publics.

> Cette posture répond à une menace terroriste encore élevée et durable.

1er juillet 2025 – 4 janvier 2026

→ Posture Vigipirate « Été-Automne 2025 »

- Toujours maintien au niveau « urgence attentat », sans abaissement du niveau d'alerte.

- Accent mis sur :

➔ sécurité des rassemblements festifs, religieux et culturels ;

➔ surveillance accrue des lieux publics, des transports et du numérique.

> Cette prolongation traduit une menace considérée persistante sur l'ensemble de cette période estivale et automnale.

5 janvier 2026

→ Posture Vigipirate « Hiver-Printemps 2026 »

- Maintien généralisé du niveau « urgence attentat » sur tout le territoire.

- Priorités renforcées :

➔ lutte contre les drones ;

➔ sécurité des lieux de culte (en particulier autour des grandes fêtes religieuses du premier semestre) ;

➔ sécurité des bâtiments publics et institutionnels (en lien avec les élections municipales) ;

➔ vigilance accrue dans les transports publics et pendant les périodes de vacances scolaires.

> Cette posture est entrée en vigueur le 5 janvier 2026 et demeure active.

Les principales dispositions mises en œuvre

➔ Contrôle des accès, protection des installations, lutte contre le vol

La plupart des sites d'exploitation sont équipés de dispositifs anti-intrusion raccordés au centre de télégestion qui fonctionne 24H/24 et 7j/7. Les sites les plus sensibles sont également dotés de caméras de vidéosurveillance et de double capotage pour l'accès à l'eau potable.

Ces mesures sont complétées par des tournées régulières sur l'ensemble des sites, qu'ils soient munis ou non de système anti-intrusion, pour contrôler les accès, clôtures, et le fonctionnement des alarmes. Des tests de crise sont aussi effectués plusieurs fois dans l'année pour éprouver l'efficacité de nos procédures.

➔ Disponibilité des stocks de chlore

La quantité de chlore de chaque site est suivie en temps réel via le centre de télégestion afin de toujours anticiper la livraison de produit. Le transport et la livraison des bouteilles de chlore sont assurés jusqu'aux sites par nos équipes afin de ne dépendre d'aucun fournisseur. La quantité de chlore disponible (bouteilles et cylindres) sur le lieu de stockage garantit une autonomie de traitement d'environ 3 semaines (environ 13T stockées pour le Groupe SEM).

➔ Disponibilité des stocks de produits coagulants

Tout comme le chlore, la quantité de produits coagulants de chaque site est suivie en temps réel via le centre de télégestion. La quantité totale de produits stockés, environ 100 tonnes, équivaut à plusieurs mois de traitement. A noter que tous les sites peuvent être réapprovisionnés en interne grâce à la mise en place d'une unité de stockage et de reconditionnement.

➔ Consignes de sur-chloration

Les consignes de sur-chloration qui visent à maintenir une concentration en chlore libre de 0,3 mg/l en sortie des réservoirs et 0,1 mg/l en tout point du réseau de distribution étaient déjà appliquées.

Le taux de chlore est suivi en temps réel via la télégestion en sortie de chaque centre de production. Il est également mesuré en sortie des réservoirs lors des tournées effectuées sur les sites.

- Menace cyber
- Risques de délestage

Dès l'été 2022, des annonces ont été faites de la part de RTE sur les risques de saturation des réseaux pour les hivers 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 et maintenant 2025-2026 lors des pics de consommation électrique, susceptibles de nécessiter des délestages d'une durée de 2 heures environ et limités dans l'espace, les jours de semaine sur les créneaux horaires indicatifs de 8h à 13h et de 18h à 20h.

Les délestages impactent notamment :

- Les installations d'eau et d'assainissement,
- Les supports de communication,
- La télégestion des ouvrages,
- Les bureaux, équipements électriques des lieux publics (feux de signalisation, distributeurs automatiques de banque), les écoles, les transports en communs.

Ces délestages sont prévus à l'échelle régionale au travers de la plateforme Ecowatt, et précisés au niveau local à l'exploitant par RTE à J-1.

EcoWatt, développé par RTE avec le soutien de l'ADEME et du gouvernement, informe en temps réel de la consommation électrique en France.

Les particuliers, entreprises ou collectivités sont guidés pour adopter les gestes permettant de limiter la consommation d'électricité lors des périodes de tension. Un dispositif d'alerte indique les jours et les heures où les Français sont appelés à réduire et décaler leur consommation d'électricité pour éviter les coupures ou en réduire leur durée.

2. Description du patrimoine

2.1. Ressource

2.1.1. Description des ressources

La commune de FORCALQUIER est alimentée en eau par des ressources communales :

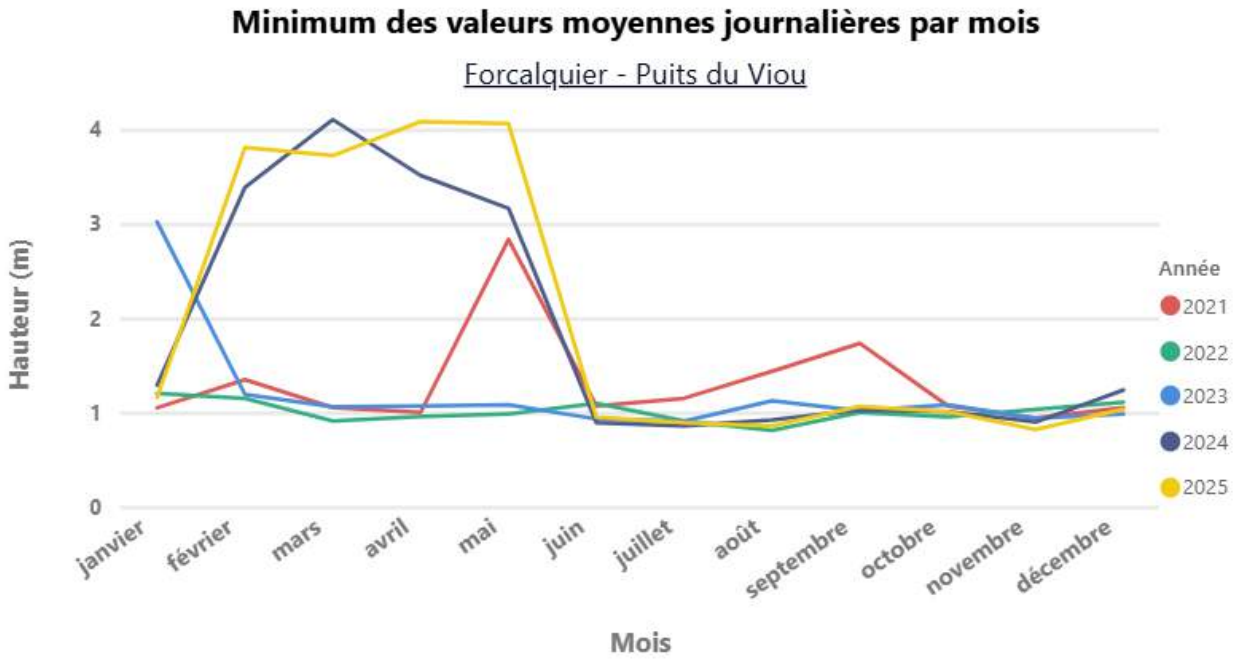
➔ Source du BEUVERON

➔ Captage des ARNAUDS

➔ Puits du Viou

et par le Barrage de la LAYE.

2.2. Niveaux de forages



En 2025, le Puits du Viou n'a pas été sollicité sur le 1er semestre du fait que la totalité des prélèvements ont été effectués sur la source des Arnauds et de Beveron (conséquence de la reconquête des sources). Au second semestre le niveau s'est stabilisé à l'identique des années précédentes.

2.3. Patrimoine communal : station de traitement

2.3.1. Alimentation

L'alimentation en eau potable de la Commune de Forcalquier est assurée grâce à des ressources locales et au Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (S.I.A.E.P.) Mane-Forcalquier (Réserve de la LAYE). Les ressources locales sont : Le Puits du VIOU, la source des ARNAUDS et la source du BEUVERON.

2.3.2. Réglementation

La production et le contrôle de l'eau potable sont assujettis au décret 2001-1220 du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

- ➔ L'eau produite aura notamment une turbidité inférieure à 1 ntu et une teneur en fer inférieure à 0,2 mg/l.
- ➔ Elle sera bien évidemment bactériologiquement potable.

C'est l'Agence Régionale de Santé PACA qui assure les contrôles réglementaires.

2.3.3. Processus

La filière de traitement est constituée de :

- ➔ La source du Beuveron liée a la bâche de reprise de Beveron. La station de Beuveron permet ensuite l'injection de l'eau dans le réseau après chloration
- ➔ Le captage des Arnauds (composé de 2 sources : Les Giraudis, Les Templiers). Il alimente gravitairement le réservoir de St Marc au niveau duquel l'eau reçoit une stérilisation par chlore gazeux.
- ➔ Le puits du Viou qui alimente également grâce à une pompe immergée le réservoir de St Marc. La chloration, par chlore gazeux, s'effectue directement dans le puits.
- ➔ Le Syndicat Intercommunal Mane-Forcalquier permet le complément en eau pendant la période estivale. L'eau est traitée grâce à une station de filtration d'un débit de 30 l/s. L'eau du Syndicat est issue de la Retenue de Laye.

2.4. Evolution des ouvrages

2.4.1. Evolution de la station de traitement

Sans objet

2.4.2. Evolution des réservoirs

Un nouveau réservoir a été mis en service en octobre 2024 dont la capacité est de 3500 m^3. Il a été décidé conjointement avec les services de la mairie de conserver l'ancien réservoir de 13400 m^3 de St Marc sur l'année 2025. Le patrimoine a été intégré à la BDT en 2025.

2.5. Patrimoine communal : réseau

2.5.1. Etages - réservoirs

Le réseau de distribution de la commune est constitué de 2 étages:

Etage bas :

Un étage gravitaire bas alimenté par le réservoir de Saint Marc et le réservoir des Trinitaires. Ces 2 réservoirs sont en équilibre et desservent essentiellement le centre ville.

➔ Saint Marc : Cote radier 576,70 m NGF

➔ Etage bas - Capacité : 13 400 m³

➔ Réservoir des Trinitaires : 3 500 m^3

Etage haut :

Un étage surpressé haut alimenté également par le réservoir des Trinitaires et de Saint Marc, grâce à un pompage. Il dessert le quartier de Saint Marc ainsi que le C.E.S. et son réservoir en extrémité, mais également, à l'aide d'un détendeur, les lotissements en contrebas de la Bombardière : La Louette, Le Chasséou. Le lotissement de l'Empereur, situé à une cote NGF élevée, est alimenté, lui, grâce à un surpresseur.

➔ C.E.S. : Cote radier 660 m NGF

➔ Etage haut - Capacité : 500 m^3

Réservoir de Beveron :

➔ réservoir de 100 m^3

2.5.2. Stations de pompage

Source de Beuveron - 2 pompes : 15 m³/h (dont une en secours)

Station de Pompage de Beuveron - 2 pompes : 30 m³/h (dont une en secours)

Puits du Viou - 1 pompe débit variable : 28 à 36 m³/h, suivant la hauteur de la nappe

Station de pompage de Saint Marc - 2 pompes : 60 m³/h (dont une en secours)

Surpresseur de l'Empereur - 2 pompes : 10 m³/h (dont une en secours)

2.5.3. Dispositifs d'automatisme

Le fonctionnement des installations est contrôlé par des équipements de télégestion reliés au centre de supervision général de la Société des Eaux de Marseille à Marseille par l'intermédiaire d'un appareil de télégestion situé sur le pompage des Trinitaires, sur le pompage de Beuveron, sur le forage du Viou et sur le surpresseur de l'Empereur. Il est ainsi possible de connaître à chaque instant :

➔ les paramétrages de fonctionnement des équipements électromécaniques,

➔ les valeurs d'index des compteurs de production,

➔ le niveau de l'eau dans les différents réservoirs de Saint Marc, Trinitaires, Beuveron et du CES,

➔ le niveau de l'eau dans le forage du Viou et Beuveron.

2.6. Evolution du réseau

2.6.1. Nouveaux ouvrages mis en service : canalisation - branchements

En 2025, 145 m de canalisation ont été renouvelés par la commune.

Durant l'année, 12 nouveaux branchements particuliers ont été créés.

2.6.2. Evolution de la longueur des réseaux

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la longueur du réseau en fonction des diamètres des canalisations :

Diamètre (mm)	Total au 31/12/2024	Posé en 2025 (m)	Déposé en 2025 (m)	Amélioration par rapport à la réalité du terrain	Situation au 31/12/2025
20	0,00	0,00			0,00
25	284,98	0,00			284,98
30	8,29	0,00			8,29
32	491,65	0,00			491,65
40	581,55	0,00			581,55
50	4 091,08	52,17	11,19		4 132,06
51	23,16	0,00			23,16
53	93,96	0,00			93,96
60	5 982,84	2,49	8,54		5 976,79
63	1 253,72	0,00			1 253,72
75	377,64	0,00			377,64
80	2 030,71	0,00			2 030,71
90	318,08	0,00			318,08
100	13 864,24	103,14	154,47		13 812,91
110	2 195,22	0,00			2 195,22
125	5 297,56	237,31			5 534,87
130	71,10	0,00			71,10
135	847,43	0,00			847,43
150	6 725,74	144,92			6 870,66
160	433,72	0,00			433,72
180	925,82	0,00			925,82
200	3 261,49	375,24			3 636,73
250	1 158,18	36,54			1 194,71
300	73,17	0,00			73,17
Inconnu	175,58	0,00			175,58
TOTAL	50 566,90	951,81	174,20	0,00	51 344,50

2.6.3. Répartition par matériaux des canalisations

Le tableau ci-dessous présente la répartition par matériaux des canalisations en fonction de leur diamètre

Diamètre (mm)	Fonte (m)	Acier (m)	Béton (m)	Poly. (m)	Divers (m)	Total par diamètre (m)
20		0,00				0,00
25		162,44		122,54		284,98
30	8,29	0,00				8,29
32				491,65	0,00	491,65
40	390,87	121,42		69,27		581,55
50	103,42	45,46		3 983,18		4 132,06
51				23,16		23,16
53				93,96		93,96
60	5 466,18	122,45	388,16	0,00		5 976,79
63				1 253,72		1 253,72
75				377,64		377,64
80	1 622,20	36,57	219,99	151,96		2 030,71
90				318,08		318,08
100	13 646,80	17,30		148,81		13 812,91
110	116,99			2 078,23		2 195,22
125	3 527,62	974,56	828,51	204,19		5 534,87
130	71,10					71,10
135	847,43					847,43
150	6 870,66				0,00	6 870,66
160	9,95			423,77		433,72
180	925,82					925,82
200	823,25		2 501,30	312,18		3 636,73
250	112,36		1 082,35			1 194,71
300						73,17
Inconnu	116,07			32,52	26,99	175,58
TOTAL	34 659,01	1 480,20	5 020,31	10 084,86	26,99	51 344,51

2.6.4. Evolution de la longueur des branchements en service

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la longueur des branchements :

	Longueur des branchements (km)
Situation au 31.12.2024	**11.451**
Evolution	0.06
Situation au 31.12.2025	11.511

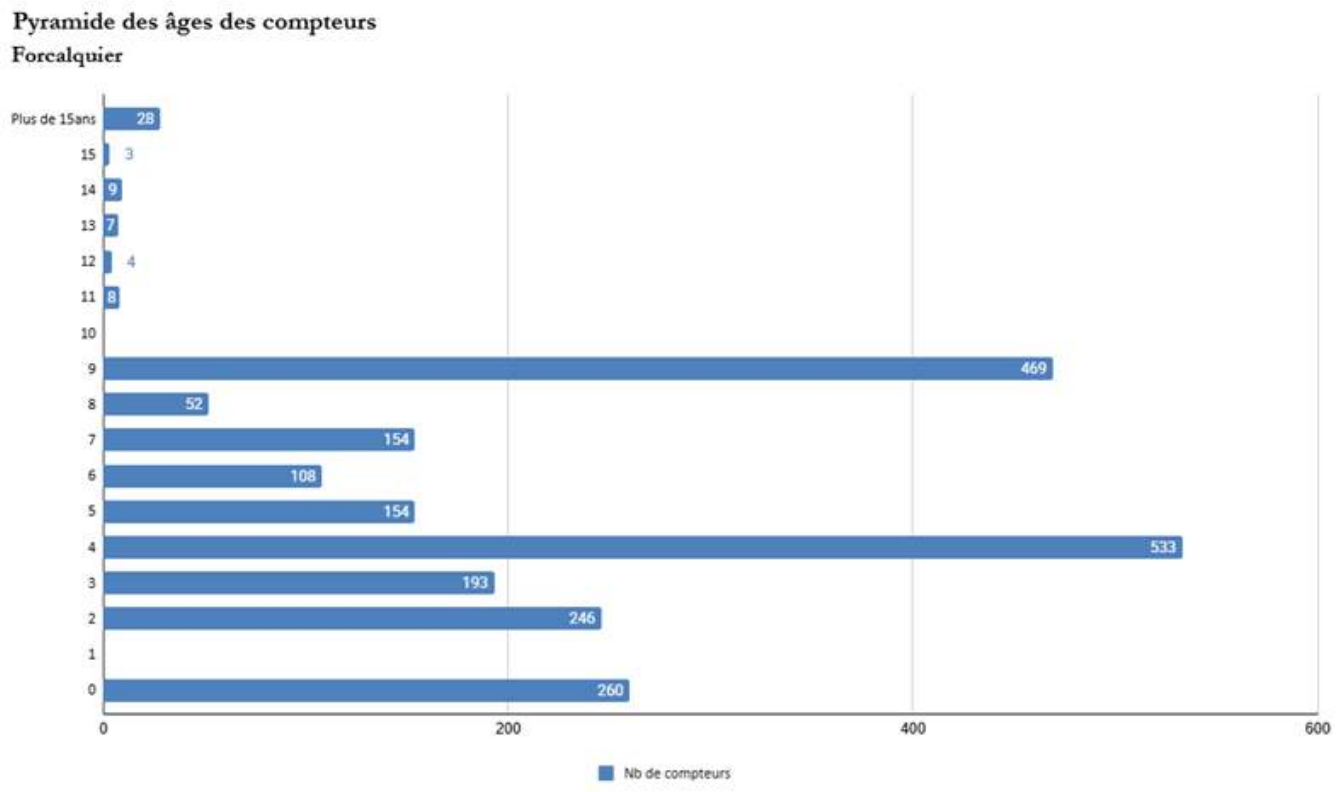
Actualisation du nombre de branchements sur le service : 2 302

2.6.5. Evolution du parc compteur

SITUATION AU 31/12/2024				SITUATION AU 31/12/2025		
ø (mm)	Abt.Par-ticulier.	Abt.Municipal.	Total	Abt.Par-ticulier.	Abt.Municipal.	Total
15	2 348	25	2 373	2 400	15	2 415
20	69	10	79	75	4	79
30	33	7	40	37	2	39
40	5	5	10	6	5	11
60	10	1	11	10	1	11
80	3		3	3		3
100	2		2	2		2
Total	2 470	48	2 518	2 533	27	2 560

2.6.6. Pyramide des âges compteur

la pyramide des âges des compteurs est établie au 31 décembre 2025, tandis que le nombre de compteurs restants à renouveler correspond à la situation à la date d'élaboration du rapport (avril 2026). Les remplacements effectués durant cette période expliquent les écarts potentiels entre ces deux données.



Les compteurs de plus de 15 ans ont fait l'objet d'un courrier pour prise de rendez-vous.

2.7. Renouvellement des équipements

2.7.1. Renouvellement des équipements effectué au cours de l'année

Renouvellement Patrimonial

Libélle Site	N° Appareil	Libélle Appareil	Coût Travaux HT (€)
CMPT ZAC DES CHALUS	202501751	COMPTEUR	635
RESV LE C.E.S.	202501100	COMPTEUR	750
STAP DE BEUVERON	202501752	POMPE FORAGE 2	2 088
STAP DE BEUVERON	202501753	POMPE FORAGE 1	2 088
STAP DE BEUVERON	202501754	COMPTEUR FORAGE	444
STAP DE BEUVERON	202501755	VANNE REF. F2 - DN80	575
STAP DE BEUVERON	202501756	VANNE REF. COMMUN FORAGE	575
STAP DE BEUVERON	202501757	VANNE REF. F1 - DN80	575
STAP DE BEUVERON	202501758	VANNE VIDANGE F. - DN125	625
STAP DE BEUVERON	202501759	CLAPER REF F2	575

Libélle Site	N° Appareil	Libélle Appareil	Coût Travaux HT (€)
STAP DE BEUVERON	202501760	CLAPET REF F1	575
STAS LOT EMPEREUR	202500299	BALLON ANTI BELIER	1 236

Renouvellement Fonctionnel

Libélle Site	N° Appareil	Libélle Appareil	Coût Travaux HT (€)
STAP DE BEUVERON	202501761	MESURE NIVEAU FORAGE	339

Renouvellement Prévisionnel Patrimonial

Les plans de renouvellement font l'objet de réunions techniques permettant d'adapter les programmes aux besoins des stations. La liste du programme de l'exercice 2026 n'a pas encore été validée du fait des élections municipales.

2.8. Synthèse du renouvellement

2.8.1. Renouvellement fonctionnel

ANNEE RE-NOUVEL-LEMENT	NB APPAREILS POSES	COUTS TRAVAUX HT (€)
2024	3	2 906
2025	1	339
Somme :	4	3 245

2.8.2. Renouvellement patrimonial

ANNEE RE-NOUVEL-LEMENT	NB APPAREILS POSES	COUTS TRAVAUX HT (€)
2024	18	31 942
2025	12	10 741
Somme :	30	42 683

2.9. Indicateurs de performance

2.9.1. Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Indice de 0 à 120 , modifié par arrêté du 2 décembre 2013 , attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau: Partie A-PLAN DES RESEAUX : 15 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à l'existence d'un plan des réseaux et d'une procédure de mise à jour). Partie B-INVENTAIRE DES RESEAUX: 30 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives aux matériaux, diamètres, dates ou périodes de pose). Partie C-AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION : 75 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à la modélisation des réseaux, au renouvellement, à la localisation des interventions, aux recherches de fuites, à la connaissance des caractéristiques des compteurs et la localisation des branchements et des ouvrages annexes).

Désignation	Nb de Point 2025
A - Plan des réseaux (15 points)	
VP236 A - Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.	10
VP237 A - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée.	5
B - Inventaire des Réseaux (30 points)	
VP238 B - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	5
VP239 B - Pourcentage de linéaire connu sur matériaux et diamètres au delà de 60%.	5
VP240 B - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	5
VP241 B - L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux.	15
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	
VP242 C - Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	10

Désignation	Nb de Point 2025
VP243 C - Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	10
VP244 C - Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.	0
VP245 C - Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10
VP246 C - Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	10
VP247 C - Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.	10
VP248 C - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	10
VP249 C - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	5
Résultat	110

2.9.1.1. Taux de connaissance du patrimoine reseau

Année de pose	Diamètre et matériaux
99,95%	99,66%

2.9.2. Indicateur de performance : P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Le renouvellement est à la charge de la Collectivité.

3. Evénements marquants de l'exploitation

3.1. Accidents du travail, observations de l'inspection du travail

3.1.1. Accidents du travail, observations de l'inspection du travail

3.1.1.1. Remarques de l'inspection du travail

Aucune remarque n'a été formulée par l'inspection du travail en 2025.

3.1.1.2. Accidents du travail

En 2025, 6 accidents du travail avec arrêt et 10 accidents du travail sans arrêt sont à déplorer sur le territoire de la SEM.

3.2. La vie du service

3.2.1. Stations

DATE	LOCALISATION	EVENEMENT
10/1/2025	STAP SAINT MARC	PROBLEME DE COM
12/1/2025	STAP SAINT MARC	PSMF problème manque pression eau refoulement donc les pompes du ces n'ont pas démarré.
13/1/2025	Mairie	Réunion technique mairie
21/1/2025	STAP SAINT MARC	Livraison de bouteille(s)
22/1/2025	STAP SAINT MARC	deplacement poste a chlore ds nouvelle station + essais
24/1/2025	STAP DU VIOU	Remplacement compresseur air
24/1/2025	STAP DE BEUVERON	Modif câblage afin de fonctionner à deux pompes exhaures à la fois
31/1/2025	STAP SAINT MARC	Modif config sofrel
3/2/2025	STAP SAINT MARC	Dépannage retransmission compteur pompage ces
3/2/2025	STAP DE BEUVERON	Dépannage prise 230v coffret exhaures
7/2/2025	Mairie	Réunion technique mairie
11/2/2025	STAP SAINT MARC	Dépannage retransmission compteur admission
5/3/2025	STAP SAINT MARC	Test fuite chlore
5/3/2025	STAP SAINT MARC	Livraison de bouteille(s)
31/3/2025	STAP DE BEUVERON	Test fuite chlore
31/3/2025	RESERVOIR DU CES	ESPACE VERT
31/3/2025	SOURCE DES ARNAUDS	ESPACE VERT
31/3/2025	POMPAGE DU VIOU	ESPACE VERT

DATE	LOCALISATION	EVENEMENT
31/3/2025	POMPAGE BEUVERON	ESPACE VERT
31/3/2025	STAP SAINT MARC	ESPACE VERT
31/3/2025	STAS LOT L'EMPEREUR	ESPACE VERT
31/3/2025	Mairie	COPIL S2 ANNEE 2024
23/4/2025	STAP SAINT MARC	Livraison de bouteille(s)
23/4/2025	STAP SAINT MARC	Contrôle réglementaire levage : accompagnement socotec, aide au contrôle des appareils de levage, vgp annuelle levage, suivi et gestion
6/5/2025	STAP SAINT MARC	Inauguration réservoir
6/5/2025	STAP SAINT MARC	PVC entrant tour de neutralisation de chlore fendu,
30/5/2025	STAP SAINT MARC	Livraison de bouteille(s)
15/7/2025	STAP SAINT MARC	Livraison de bouteille(s)
31/7/2025	STAP DE BEUVERON	Livraison de bouteille(s)
8/8/2025	STAP SAINT MARC	Livraison de bouteille(s)
28/8/2025	STAP SAINT MARC	Livraison de bouteille(s)
9/9/2025	STAP DE BEUVERON	Maintenance annuelle + test fuite cl2
19/9/2025	RESERVOIR DES TRINITAIRES	Visite journée du patrimoine
19/9/2025	SMAEP MANE FORCALQUIER	Réunion mairie sur la station de filtration de la Laye
26/9/2025	STAP SAINT MARC	Maintenance annuelle + test fuite cl2
26/9/2025	STAP SAINT MARC	Livraison de bouteille(s)
30/9/2025	RESERVOIR DU CES	ESPACE VERT
30/9/2025	SOURCE DES ARNAUDS	ESPACE VERT
30/9/2025	POMPAGE DU VIOU	ESPACE VERT
30/9/2025	POMPAGE BEUVERON	ESPACE VERT
30/9/2025	STAP SAINT MARC	ESPACE VERT
30/9/2025	STAS LOT L'EMPEREUR	ESPACE VERT
30/9/2025	Mairie	COPIL S1 ANNEE 2025
13/10/2025	STAP SAINT MARC	Livraison de bouteille(s)
27/11/2025	STAP SAINT MARC	SIMULATION ACCIDENT AVEC POMPIER CUVE 2
15/12/2025	MAIRIE	Réunion technique mairie

3.2.2. Réseau

DATE	LOCALISATION	EVENEMENT
14/01/2025	RUE DE LA FARIGOULE 4300	Réparation fuite branchement
20/01/2025	ROUTE SIGONCE 4300	Réparation fuite canalisation
22/01/2025	RUE CHOURAN 4300	Réparation fuite canalisation
04/02/2025	CHEMIN DES OLIVIERS 4300	Réparation fuite canalisation
05/02/2025	RESIDENCE DES CIGALES ST MARC 4300	Réparation fuite canalisation
24/02/2025	LOTISSEMENT LE PETIT BRIANT 4300	Réparation fuite branchement
21/03/2025	AVENUE DE LA PAIX 4300	Réparation fuite branchement
25/03/2025	HAMEAU DES CHAMBARELS 4300	Réparation fuite branchement
11/04/2025	H.L.M. BONNE FONTAINE 4300	Réparation fuite canalisation
09/05/2025	CHEMIN DES AMANDIERS 4300	Réparation fuite canalisation
12/05/2025	H.L.M. LES RECOLLETS 4300	Réparation fuite RPC
23/05/2025	RUELLE DES PRISONS 4300	Réparation fuite RPC
05/06/2025	LOTISSEMENT LA TOMIE 4300	Réparation fuite branchement
04/07/2025	RUE SAINTE MARY 4300	Réparation fuite RPC
07/07/2025	CHEMIN DES COUSTELLINES 4300	Réparation fuite RPC
08/07/2025	AVENUE MARCEL ANDRE 4300	Réparation fuite canalisation
08/07/2025	CHEMIN DES CABANONS POINTUS 4300	Réparation fuite branchement
17/07/2025	CHEMIN DES MOUREISSES 4300	Réparation fuite canalisation
18/07/2025	AVENUE DE FONTAURIS 4300	Réparation fuite canalisation
23/07/2025	AVENUE DE FONTAURIS 4300	Réparation fuite canalisation
09/08/2025	BOULEVARD BERLUC DE PERUSSIS 4300	Réparation fuite canalisation
26/08/2025	RUE DES MICOCOULIERS 4300	Réparation fuite canalisation
27/08/2025	CHEMIN DE LA PETITE VITESSE 4300	Réparation fuite canalisation
28/08/2025	ANCIENNE ROUTE DE DAUPHIN 4300	Réparation fuite branchement
12/09/2025	RUE DES MICOCOULIERS 4300	Réparation fuite RPC
06/10/2025	AVENUE JEAN GIONO 4300	Réparation fuite canalisation
07/10/2025	PROPRIETE 18660 4300	Réparation fuite branchement
14/10/2025	CHEMIN DES CEDRES 4300	Réparation fuite canalisation
20/10/2025	ROUTE SIGONCE 4300	Réparation fuite canalisation
04/11/2025	CHEMIN DES MOUREISSES 4300	Réparation fuite branchement
14/11/2025	CHEMIN DU BRIAND 4300	Réparation fuite canalisation
25/11/2025	AVENUE CLAUDE DELORME 4300	Réparation fuite canalisation

DATE	LOCALISATION	EVENEMENT
25/11/2025	AVENUE GASTON CREMIEUX 4300	Réparation fuite canalisation
01/12/2025	LOTISSEMENT HAUTS DE LA LOUETTE 4300	Réparation fuite RPC
23/12/2025	BOULEVARD DE LA CHENERAIE 4300	Réparation fuite branchement
23/12/2025	CHEMIN DES PAYANS 4300	Réparation fuite RPC

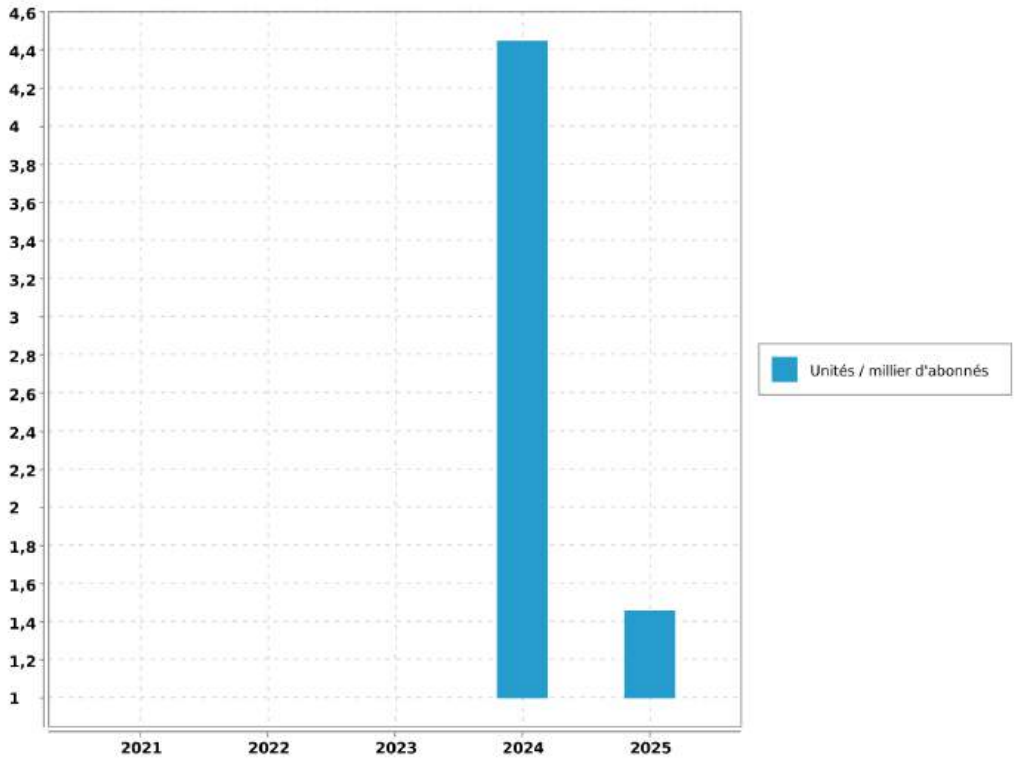
3.3. Indicateur de performance : P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

(Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance / Nombre d'abonnés) x 1000

VP 020 : Nombre de coupures d'eau au cours de l'année : abonnés non prévenus

VP 056 : Nombre d'abonnements eau

	2021	2022	2023	2024	2025
VP 020				12	4
VP 056				2 697	2 732
Résultat				4,45	1,46



P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

4. Bilan hydraulique

4.1. Chiffres clé de l'exploitation

4.1.1. Calcul rendement du réseau

Libellé	Valeur	Unité
Longueur du réseau de desserte hors brt	51,345	km
Rendement du réseau de distribution	87,18	%
Indice Linéaire de pertes en réseau	2,94	m3/j/km

4.1.2. Caractéristiques du réseau

Nombre de fuites réparées	
sur canalisations	24
sur branchements	17
sur appareils publics	0
Nombre total de fuites réparées	41
Opérations sur compteurs	
Concessions nouvelles	12
Renouvellements pour vétusté	222
Remplacements pour autres motifs	0
Déposes (résiliations)	0

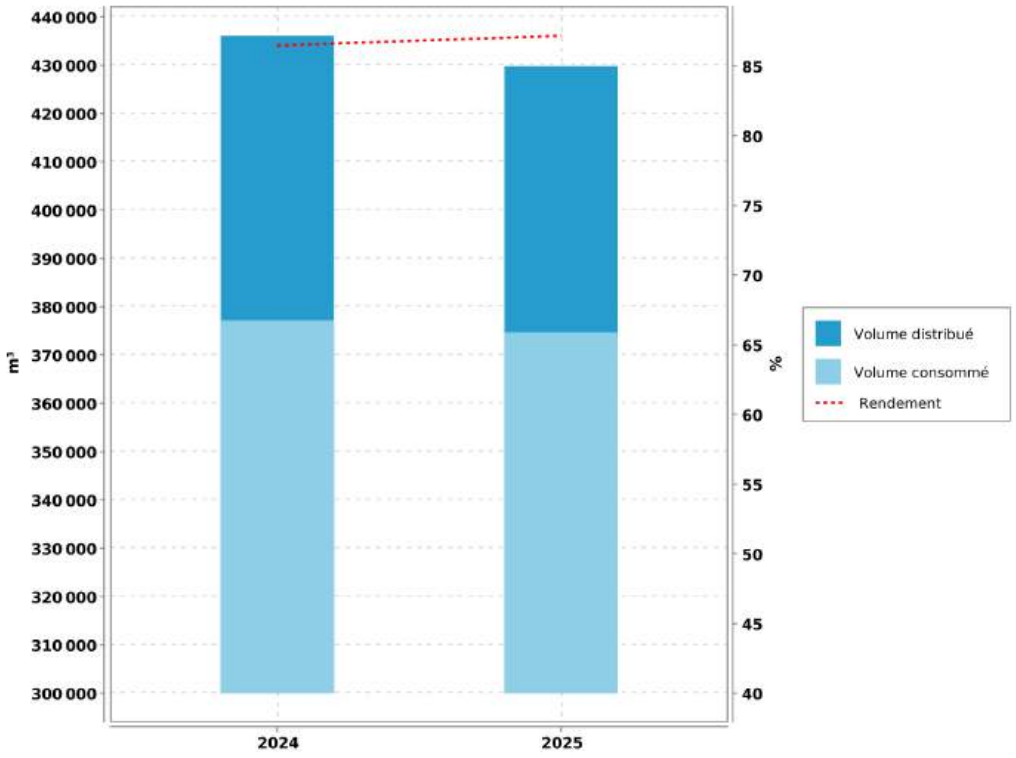
4.1.3. Chiffres clé de l'année civile

Bilan d'eau (du 1er janvier au 31 décembre)		
Volume acheté ou prélevé (P)	429 759	m³
Pertes en adduction ou lavage (P1)	0	m³
Volume distribué (P-P1)	429 759	m³
Analyse de la distribution		
Semaine maxi (S25)	13 146	m³
Semaine mini (S13)	4 663	m³
Jour maxi estimé	1 878	m³
Capacité de stockage	17 400	m³
Autonomie de distribution	222	h

4.2. Volumes distribués et consommés

4.2.1. Evolution de la consommation

Évolution des volumes distribués et consommés en m^3/an :



4.2.2. Volumes mensuels du service

Récapitulation du volume mensuel prélevé et acheté en m3 pendant l'année civile en fonction de l'origine de l'eau :

Mois	Captage des Arnauds	Source du Beuveron	Source du Viou	Achat d'eau SIAEP Mane / Forcalquier (La Laye)	Total
JANVIER	15 947 m³	6 810 m³	11 964 m³		34 721 m³
FEVRIER	28 174 m³	1 026 m³	1 090 m³	43 m³	30 333 m³
MARS	27 239 m³	1 852 m³	1 114 m³		30 205 m³
AVRIL	33 063 m³	400 m³		2 m³	33 465 m³
MAI	31 356 m³	1 385 m³		1 m³	32 742 m³
JUIN	12 424 m³	10 848 m³	11 684 m³	12 505 m³	47 461 m³
JUILLET	6 078 m³	7 493 m³	5 671 m³	24 222 m³	43 464 m³
AOUT	3 920 m³	6 174 m³	2 303 m³	36 548 m³	48 945 m³
SEPTEMBRE	3 583 m³	6 693 m³	3 818 m³	20 848 m³	34 942 m³
OCTOBRE	3 480 m³	5 512 m³	3 613 m³	18 560 m³	31 165 m³
NOVEMBRE	4 636 m³	9 428 m³	14 719 m³	2 520 m³	31 303 m³
DECEMBRE	16 006 m³	5 360 m³	9 516 m³	131 m³	31 013 m³
TOTAL	185 906 m³	62 981 m³	65 492 m³	115 380 m³	429 759 m³
MOYENNE	43,26%	14,65%	15,24%	26,85%	1 177 m³/j
					13,63 l/s

4.2.3. Historique des volumes mensuels distribués

Comparaison des volumes mensuels distribués en m^3/mois :



4.3. Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution

[(V consommé autorisé + V vendu en gros) / (V produit + V acheté en gros)] x 100 - [(V1+V2+V3+V4)/(V5+V6)] x 100 - V produit + V acheté en gros = V mis en distribution + V vendu en gros - V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau

VP 063 : Volume comptabilisé domestique

VP 201 : Volume comptabilisé non domestique

VP 221 : Volumes eau consommateurs sans comptage

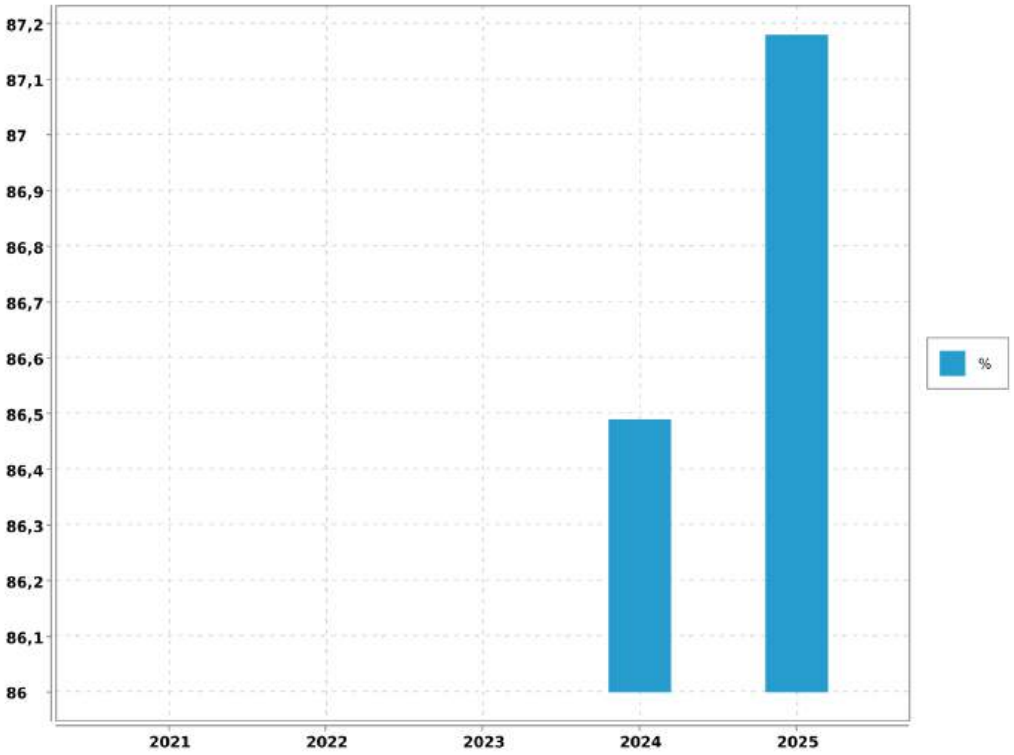
VP 220 : Volumes eau de service du réseau

VP 061 : Volume eau vendus en gros

VP 059 : Volumes eau produits

VP 060 : Volumes eau achetés en gros

	2021	2022	2023	2024	2025
VP 063				318 930	317 745
VP 201				17	0
VP 221				14 263	9 230
VP 220				43 969	47 691
VP 061				0	0
VP 059				330 721	314 378
VP 060				105 370	115 381
Résultat				86,49	87,18



P104.3 Rendement du réseau de distribution

4.4. Indicateur de performance : P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés

(V mis en distribution - V comptabilisé) / Longueur du réseau de desserte / 365 ou 366 où V = volume - V mis en distribution = V produit + V acheté en gros - V vendu en gros

VP 063 : Volume comptabilisé domestique

VP 201 : Volume comptabilisé non domestique

VP 061 : Volume eau vendus en gros

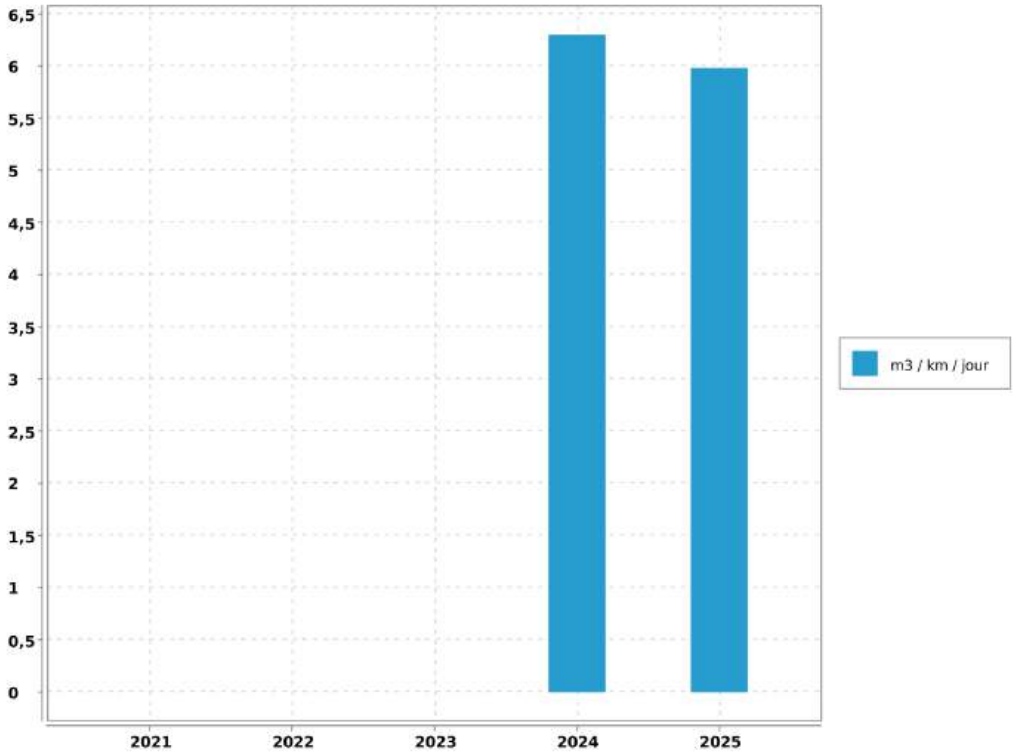
VP 059 : Volumes eau produits

VP 060 : Volumes eau achetés en gros

VP 077 : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)

Nbre de jour : Nombre de jours dans l'année

	2021	2022	2023	2024	2025
VP 063				318 930	317 745
VP 201				17	0
VP 061				0	0
VP 059				330 721	314 378
VP 060				105 370	115 381
VP 077				50,937	51,345
Nbre de jour				365	365
Résultat				6,3	5,98



P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés

4.5. Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau

(V mis en distribution - V consommé autorisé) / Longueur du réseau de desserte / 365 ou 366 où V = volume - V mis en distribution = V produit + V acheté en gros - V vendu en gros - V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau

VP 063 : Volume comptabilisé domestique

VP 201 : Volume comptabilisé non domestique

VP 221 : Volumes eau consommateurs sans comptage

VP 220 : Volumes eau de service du réseau

VP 061 : Volume eau vendus en gros

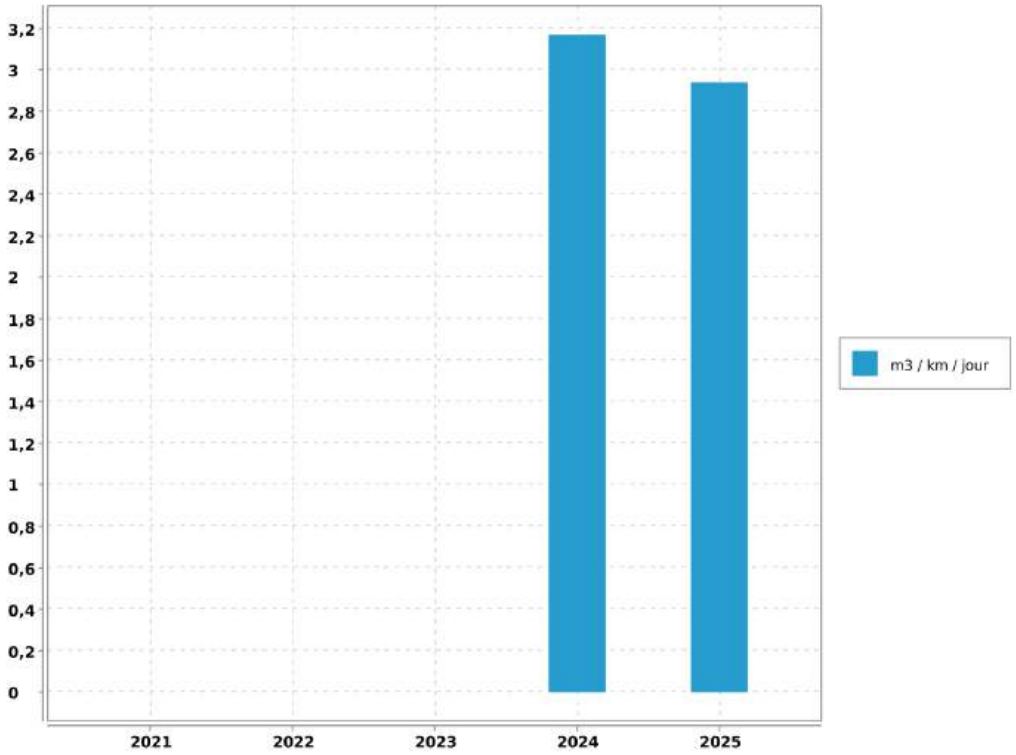
VP 059 : Volumes eau produits

VP 060 : Volumes eau achetés en gros

VP 077 : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)

Nbre de jour : Nombre de jours dans l'année

	2021	2022	2023	2024	2025
VP 063				318 930	317 745
VP 201				17	0
VP 221				14 263	9 230
VP 220				43 969	47 691
VP 061				0	0
VP 059				330 721	314 378
VP 060				105 370	115 381
VP 077				50,937	51,345
Nbre de jour				365	365
Résultat				3,17	2,94



P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau

5. Qualité de l'eau

5.1. Qualité de la ressource en eau

5.1.1. Qualité de la ressource en eau communale

5.1.1.1. Caractéristiques de la ressource en eau communale

Les caractéristiques physico-chimiques de ces ressources sont regroupées dans le tableau ci-dessous :

Paramètres	Valeur moyenne eau Les Giraudis	Valeur moyenne eau Source Beuveron	Arrêté du 11 janvier 2007
Oxygène dissous mg/l	-	7,04	
Turbidité néphélométrique NFU	0,2	9,12	
pH	7,8	7,59	6,5 < pH < 9 (1)
Conductivité à 25°C	-	579	< 1100 à 25°C (1)
Titre hydrotimétrique	-	32,9	
Titre hydrotimétrique (Dureté)	25,6	28,5	
Hydrogénocarbonates (bicarbonates)	300,1	339,5	
Calcium mg/l	98	120	
Magnésium mg/l	3,2	7	
Sodium mg/l	1,5	2,08	
Potassium mg/l	0	0,585	
Chlorures mg/l	0	0	< 250 (1)
Sulfates mg/l	-	28,2965	< 250 (1)
Nitrates (en NO3)	0	0,59	< 50 (2)
Carbone Organique Total mg/l	1,1	1,51	
Titre alcalimétrique complet	24,6	27,825	°F
Fluorures mg/L		0,156	
(1) *Référence de qualité*			
(2) *Limite de qualité*			

L'eau de la ressources Beuveron est minéralisée, calcaire, bicarbonatée et peu chargée en nitrates.

5.1.1.2. Caractéristiques de la ressource en eau communale

Paramètres	Valeur moyenne eau Source le Viou	Arrêté du 11 janvier 2007
Oxygène dissous mg/l	-	
Turbidité NFU	0,2	
pH	7,3	6,5 < pH < 9 (1)
Conductivité à 25°C µS/cm	-	< 1100 à 25°C (1)
CO_2 Libre mg/l	-	
Dureté (TH) en degré français	32,6	
Bicarbonates mg/l	353,8	
Calcium mg/l	111,6	
Magnésium mg/l	11,8	
Sodium mg/l	4,5	
Potassium mg/l	1	
Chlorures mg/l	5,6	< 250 (1)
Sulfates mg/l	32,7	< 250 (1)
Nitrates mg/l	2,1	< 50 (2)
Carbone Organique Total mg/l	2	
TAC	29	°F
(1) *Référence de qualité*		
(2) *Limite de qualité*		

L'eau du captage des Arnauds est minéralisée, calcaire, bicarbonatée et peu chargée en nitrates.

5.2. Qualité du traitement et de la desserte

L'eau produite et distribuée sont analysées régulièrement d'une part par le laboratoire CARSO (autosurveillance) et d'autre part par celui de l' A.R.S. (contrôle officiel).

En 2025 :

➔ XX analyses bactériologiques ont été réalisées dont 33 en autocontrôle et XX par l'ARS.

➔ XX analyses physico-chimiques ont été réalisées dont 41 en autocontrôle et XX par l'ARS.

2 dépassements ponctuels de la limite de qualité pour la turbidité ont été enregistrés :

➔ le 04/08/25 à sortie de la chloration du Viou (9 NFU).

➔ le 20/110/25 en sortie du réservoir St Marc (2,3 NFU)

Par ailleurs un dépassement de la limite de qualité en plomb (12 µg/l) sur le réseau public a été enregistré sur la Boulangerie de la source le 9 octobre 2025. Le branchement en plomb concerné a été remplacé le 10 octobre ainsi que la partie privative correspondante.

5.2.1. Contrôle de la production et de la distribution

L'eau distribuée sur le réseau Ouest de FORCALQUIER provient de la station de traitement de la Laye tandis que celle du réseau ville provient des stations de Beuveron, Arnauds et le Viou.

Sur la commune de FORCALQUIER, des prélèvements sont effectués aux sites suivants :

➔ Réseau Ouest,
➔ Sortie Générale Beuveron
➔ Sortie Générale Arnauds,
➔ Sortie Générale Viou,
➔ Haut réseau.
➔ Réservoir Saint Marc,
➔ Réseau Ville.
➔ chloration La Laye

Par ailleurs, la qualité de l'eau distribuée passe par un bon entretien des réservoirs. Ces derniers font donc l'objet d'une désinfection régulière suivie d'une analyse de contrôle.

Pour cette année, cette opération a été effectuée sur les réservoirs suivant :

CES	500	m^3	23/10/2025
réservoir des Trinitaires	3500	m^3	25/11/2025 et 27/11/2025
Beveron	10	m^3	report en 2026 du fait des conditions météoro-logiques défavorables.
Beveron	100	m^3	report en 2026 du fait des conditions météoro-logiques défavorables.

Enfin, il n'a été enregistré, de la part des abonnés, aucune réclamation relative à la qualité de l'eau desservie.

5.2.2. Qualité de la desserte

La diversité des ressources permet de maintenir une excellente qualité de l'eau distribuée. L'apport de l'eau du Syndicat Intercommunal Mane-Forcalquier qui permettait de maintenir une bonne distribution de l'eau pendant les périodes de pointe d'été assure l'alimentation de la Commune.

5.3. Notice d'information ARS

5.3.1. Description

Important

La gestion des données liées à l'eau potable est actuellement en pleine restructuration. La base de données et l'élaboration des différents rapports sont dorénavant gérées par un outil numérique national nommé Aquasise à partir duquel seront extraites les données SISPEA ainsi que les fiches info-factures. Ces dernières présentent de nouveaux indicateurs (classement A, B, C et D) faisant l'objet d'un communiqué disponible sur le site de l'ARS PACA.

Les données nécessaires à l'évaluation des indicateurs SISPEA (P101.1 ; P101.2 et P108.3) n'ont pas encore été communiquées par l'ARS.

5.4. Indicateur de performance : P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée : 0 % Aucune action 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu 50 % Dossier recevable déposé en préfecture 60 % Arrêté préfectoral 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis; servitudes mises en place; travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus); et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté. (V1 = x %)

Niveau d'avancement de protection de la ressource en eau

	2020	2021	2022	2023	2024
Valeur (1)					80
Résultat					80

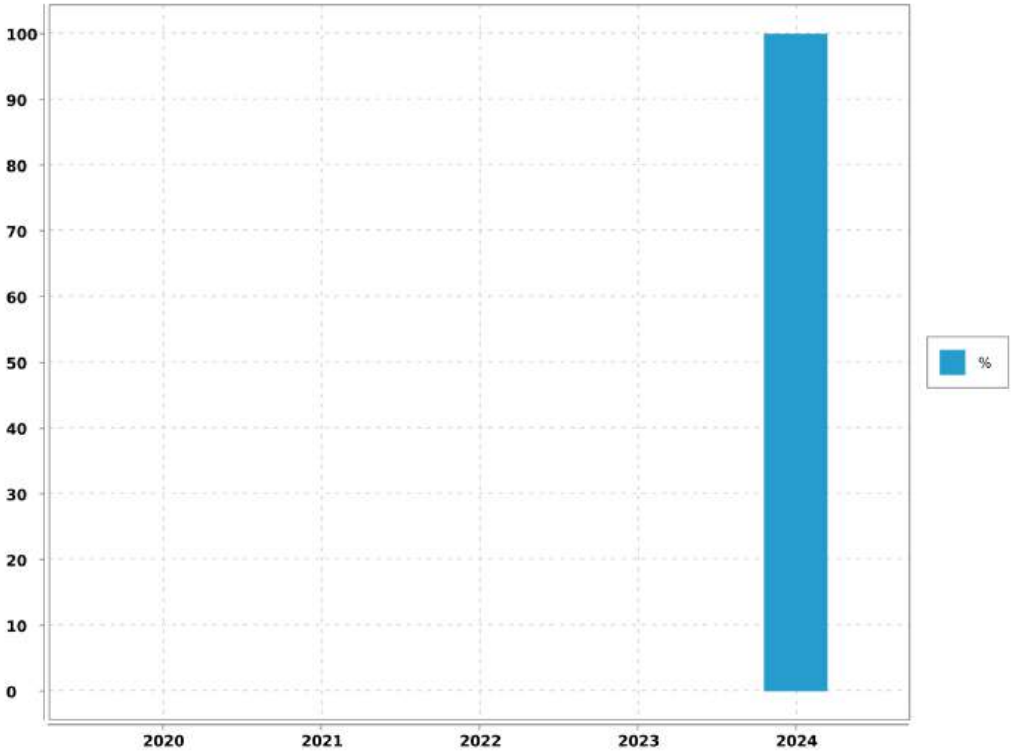
5.5. Indicateur de performance : P101.1 Taux de conformité des analyses bactériologiques A.R.S.

Pour les analyses concernant l'eau distribuée validées par l' ARS. (Nombre d'analyses bactériologiques conformes / Nombre d'analyses bactériologiques réalisées) . On se limitera à la conformité aux paramètres pour lesquels le Code de la Santé Publique précise une valeur limite de qualité en excluant les paramètres indicateurs. On pourra indiquer en complément le volume d'analyses d'auto-surveillance effectué.

VP 127 : Nb de prélèvements bactériologiques conformes sur l'année

VP 126 : Nb de prélèvements bactériologiques total sur l'année

	2020	2021	2022	2023	2024
VP 127					18
VP 126					18
Résultat					100



P101.1 Taux de conformité des analyses bactériologiques A.R.S.

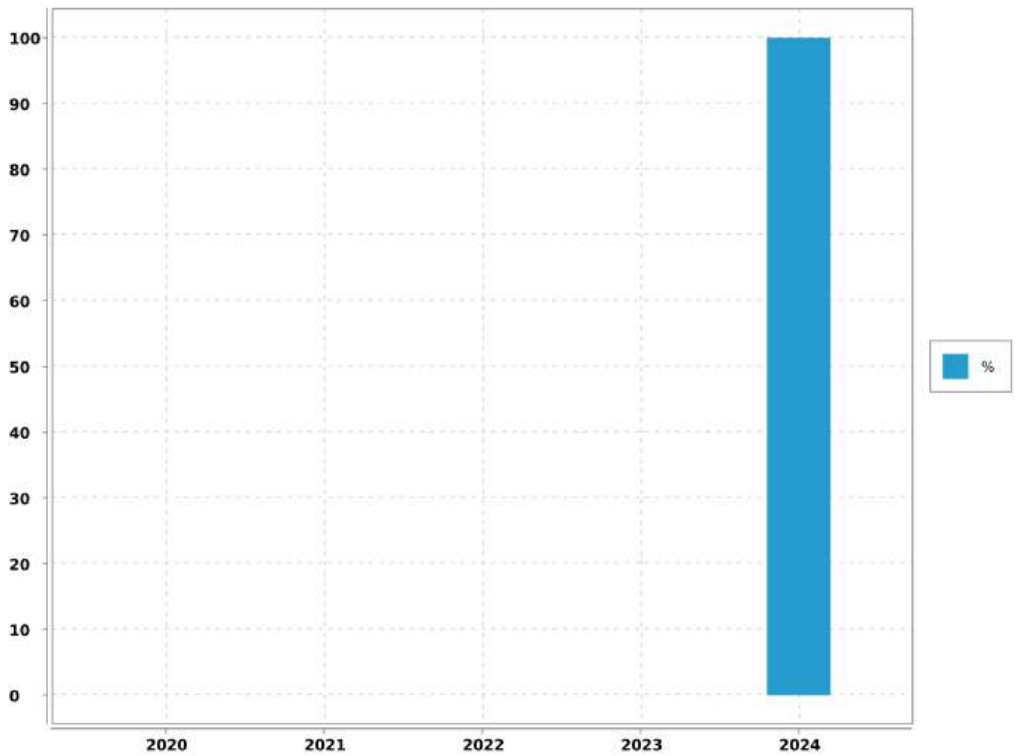
5.6. Indicateur de performance : P102.1 Taux de conformité des analyses physi-co-chimiques A.R.S.

Services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m3/j : (Nombres de prélèvements physico-chimiques conformes / Nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année) X 100.

VP 129 : Nb de prélèvements physico-chimiques conformes sur l'année

VP 128 : Nb de prélèvements physico-chimiques total sur l'année

	2020	2021	2022	2023	2024
VP 129					26
VP 128					26
Résultat					100



P102.1 Taux de conformité des analyses physico-chimiques A.R.S.

6. Services aux abonnés et facturation

6.1. Relation clientèle

La Société des Eaux de Marseille ambitionne d'offrir aux consommateurs du service public de l'eau des réponses pertinentes dans les meilleurs délais. L'accueil téléphonique constitue le cœur de la relation clients dans le domaine des services d'eau.

Les experts de la relation clients à distance, au service de votre territoire, disposent d'une vue complète de l'historique du dossier client, afin d'apporter un accompagnement personnalisé et une réponse adaptée à chaque demande.

Notre Centre Service Clients est secondé par des points d'accueil physique permanents. Nous offrons ainsi aux abonnés du service de l'eau la possibilité de rencontrer un conseiller clientèle de notre société.

Il a pour but de faciliter et d'optimiser les démarches de tout usager. Par simple appel, envoi d'un courrier, ou par l'intermédiaire de notre Agence en Ligne disponible 24h/24, l'usager peut exprimer sa question. Quel que soit le canal d'entrée, les conseillers de clientèle sont capables de prendre en compte cette demande, de la traiter et de la tracer.

Notre Centre Service Clients est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 et accessible au 09 69 39 40 50 (appel non surtaxé). En cas d'attente téléphonique prolongée au-delà de 3 minutes, le client peut demander à être rappelé dans la journée si sa demande est déposée avant 16h30, le lendemain dans le cas contraire.

Nos différents canaux de contact permettent aux clients d'effectuer un grand nombre de démarches sans se déplacer :

- souscrire ou résilier un contrat ;
- effectuer des modifications administratives ;
- régler sa facture ;
- signaler une fuite ;
- requérir la visite d'un technicien à domicile ;
- obtenir des explications sur la facture et les modes de paiement ;
- obtenir une réponse à tout type de question sur l'eau et l'assainissement : tarifs, qualité de l'eau, incident
- sur le réseau, travaux en cours et programmés

Soucieux de mieux connaître ses clients afin de satisfaire leurs besoins, le Groupe des Eaux de Marseille multiplie les actions afin de poursuivre la modernisation de la relation dans le but d'améliorer encore la satisfaction des clients en renforçant le sentiment de :

- D'améliorer le temps de traitement de la demande client et de la qualité du service
- Responsabilité s'agissant des engagements pris et respectés vis-à-vis des clients
- Accessibilité via les outils digitaux.

La digitalisation comme outil pour moderniser la relation client

En 2023, les équipes de la société SEM ont accéléré la digitalisation de la relation client en mettant en place une nouvelle application mobile «Mon Eau SEM», gratuite, adaptée aux smartphones/tablettes et à la mobilité des clients.





FACTURES

L'espace « factures » permet de :

- Télécharger et régler ses factures
- Transmettre un auto-relevé de compteur
- Souscrire à la mensualisation et au prélèvement automatique
- Souscrire à la facture dématérialisée

PILOTAGE DES CONSOMMATIONS

L'espace « Conso » permet de :

- Consulter son historique de consommation sur une place journalière, hebdomadaire, mensuelle ou annuelle
- Simuler sa consommation
- Bénéficier de conseils personnalisés pour mieux maîtriser sa consommation

Fiabilisation et enrichissement de la base de données Clients

Un travail important de fiabilisation et d'enrichissement de la base de données Clients réalisé en 2021 et en 2023 a visé à diminuer le taux de plis non distribués (courriers et factures), à augmenter le taux de complétude des données de joignabilité (n° de téléphone portable et d'@mails) afin d'interagir davantage avec les clients (notification d'arrêt d'eau, envoi d'informations liées au service de l'eau, ...) et à mieux qualifier la qualité des clients professionnels grâce au numéro de SIRET et au code APE.

En 2024, un nouvel outil du marché sera interfacé à notre Système d'information afin de permettre un contrôle systématique et « en direct » de toutes ces données (adresse postale, n° de SIRET, @mail et n° de téléphone portable), assurer le contrôle des flux de données entrants et ainsi maintenir durablement un bon niveau de fiabilité des données de la base Clients dans le strict respect du RGPD.

6.2. Information et sensibilisation des usagers

6.2.1. Information et sensibilisation des usagers

6.2.1.1. Le site internet eauxdemarseille.fr



Le site centralise toutes les informations sur le service de l'eau, destinées aux communes, aux usagers et aux services clients, ainsi qu'aux actualités de la Société des Eaux de Marseille.

Les usagers peuvent y retrouver plusieurs rubriques :

● **L'eau dans ma ville** : permet d'accéder aux informations locales, de consulter et télécharger le rapport de l'Agence Régionale de Santé sur la qualité de l'eau, de connaître les tarifs selon les usages et de suivre l'évolution des travaux et coupures sur le réseau.

● **Actualités** : régulièrement mise à jour, cette rubrique informe sur les incidents, innovations, alertes météo et conseils aux consommateurs, souvent enrichis de vidéos pour un suivi dynamique.

● **Parcours de l'eau** : présente l'ensemble des ouvrages d'exploitation avec une animation pour chaque étape du circuit de l'eau. Elle propose également une visite virtuelle en 3D et vidéo d'un centre de production d'eau potable.

● **Solidarité** : regroupe les informations relatives à l'accompagnement des personnes en difficulté financière.

● **Espace pédagogique** : rassemble des supports éducatifs et permet aux enseignants de demander la visite d'un intervenant dans les classes de CM1 pour une session dédiée à la connaissance de l'eau.

● **Espace Clients** : accessible via un espace sécurisé, il permet aux abonnés d'utiliser les services en ligne, de consulter les dispositions réglementaires, de découvrir les gestes essentiels pour économiser l'eau et de localiser les agences et points d'accueil ouverts au public. Un simulateur de consommation y est également disponible pour estimer facilement une facture annuelle.

● **Sécheresse** : fournit des informations sur la sécheresse, le changement climatique et les actions pour préserver la ressource en eau. Une section dédiée permet aux habitants des communes gérées par la SEM de connaître le niveau d'alerte de leur territoire (Vigilance, Alerte, Alerte renforcée, Crise) selon les arrêtés préfectoraux, ainsi que les mesures de restriction et des conseils pratiques, incluant les écogestes.

6.2.1.2. Des dépliants thématiques d'information à destination du grand public

La Société des Eaux de Marseille édite une série de dépliants destinés à ses clients, couvrant des sujets variés : règlement par prélèvement automatique ou mensualisé, individualisation, qualité de l'eau du robinet, charte service clients, abonnement spécifique « espaces verts », éco-gestes pour préserver la ressource, ainsi que les prestations adaptées aux personnes malvoyantes et malentendantes.



6.2.1.3. Une communication digitale sur les réseaux sociaux

En 2025, la SEM a renforcé sa présence sur les réseaux sociaux, avec 210 publications sur LinkedIn, X (ex-Twitter), Facebook et Instagram. Cette stratégie de diffusion hebdomadaire a permis de toucher près de 965.000 personnes et de générer plus de 45 678 interactions, renforçant l'information et la sensibilisation du public.

6.2.1.4. Déploiement d'ateliers pédagogiques dans les écoles primaires

À travers des ateliers ludo-éducatifs, les élèves découvrent le parcours de l'eau jusqu'au robinet et sont sensibilisés à la préservation de la ressource face au changement climatique. Les ateliers mettent en scène Loéla, une goutte d'eau qui raconte son cycle naturel et domestique. Par le biais de jeux et de défis, les enfants explorent les différentes problématiques liées à l'eau : consommation, préservation, et écogestes à adopter en tant que citoyens de demain.



Activité 1: Cycle de l'eau naturel et domestique à travers un parcours sportif.

Activité 2: Consommation, usages et écogestes à travers un « Qui est-ce ? » grand format.

Activité 3: Pollution & Santé à travers un mini escape Game où le but du jeu est de sauver une tortue et un poulpe emprisonnés dans le plastique.

Activité 4: Quiz collectif et ludique qui reprend les notions abordées dans chaque jeu .



6.2.1.5. Un dispositif pour les chantiers sur la voie publique

Lors des chantiers de renouvellement de canalisations sur la voie publique, la Société des Eaux de Marseille met en place une communication proactive à destination des riverains, commerçants, comités et associations de quartier. L'objectif est de les informer sur la nature et l'impact des travaux, dont la durée ou l'ampleur peut affecter la vie quotidienne, afin de mieux anticiper les nuisances.

Un dispositif complet est déployé : bulletins et panneaux d'information, réunions publiques préalables, visites de chantier, désignation d'un « Monsieur Chantier » comme interlocuteur privilégié des riverains, signalétique et distribution de courriers aux commerçants. En 2025, une nouvelle charte graphique a été appliquée aux bulletins et panneaux pour améliorer la lisibilité et l'impact de l'information.



Par ailleurs, une carte interactive sur le site internet permet de consulter, commune par commune, les dates et lieux de tous les travaux en cours.



6.2.1.6. Information et services aux abonnés

Des services clients en ligne

Depuis le site eauxdemarseille.fr, les abonnés disposent d'un espace client sécurisé, accessible grâce à un identifiant et un mot de passe (Agence en ligne). Ils peuvent y consulter leur contrat, suivre leur consommation, régler leur facture d'eau et effectuer de nombreuses démarches en ligne, notamment le paiement.

Ces services sont également accessibles aux personnes malvoyantes ou malentendantes, grâce à des partenariats avec l'association HandiCaPZero et la plateforme Accéo.

Une application dédiée

La SEM poursuit le déploiement et la promotion de son application en ligne « MON EAU SEM », mise à disposition de ses clients afin de leur offrir un suivi simple et personnalisé de leur consommation.

Cette application leur permet de contrôler et simuler leurs usages, de gérer leur abonnement, de programmer des alertes par e-mail (avec un compteur télérelevé), de consulter et télécharger leurs factures, d'effectuer des paiements sécurisés, de souscrire au prélèvement automatique ou à la mensualisation, ainsi que d'échanger directement avec le Centre Service Clients.



6.2.1.7. Des publications régulières



Le livret d'accueil : remis à chaque nouvel abonné, rassemble l'ensemble des informations essentielles relatives aux tarifs ainsi qu'au règlement des services d'Eau et d'Assainissement.

La Charte Service Clients : présente, en plusieurs engagements clairs, les actions de l'entreprise en faveur d'une qualité de service toujours améliorée.

L'inf'eau Client : joint à la facture et diffusé deux fois par an, apporte des informations pratiques sur le service de l'eau. Il est également disponible en braille ou en version grands caractères afin de garantir son accessibilité aux personnes malvoyantes

6.2.1.8. Des conseils pratiques

Gel des compteurs



Dès que les températures passent sous zéro, une campagne de prévention est déployée afin de sensibiliser les habitants aux risques de gel des compteurs et de leur transmettre des conseils pratiques. Cette année, l'information a notamment été massivement relayée sur les réseaux sociaux via deux publications, permettant de toucher près de 15.000 personnes.

Par ailleurs, des kits de protection ont été proposés aux abonnés qui le souhaitaient afin de sécuriser efficacement leurs compteurs contre le gel.

6.2.1.9. Une information adaptée aux situations de crise

Malgré le renforcement constant de la sécurité des ouvrages, des situations d'urgence peuvent survenir, notamment en cas d'interruption de la distribution d'eau potable affectant un grand nombre d'habitants. La Société des Eaux de Marseille a ainsi structuré un dispositif complet, associant moyens techniques, procédures opérationnelles et outils de communication, afin d'intervenir rapidement et efficacement

Un système d'alerte téléphonique permet de contacter jusqu'à 10 000 foyers par heure, tandis que les informations sont simultanément relayées sur le site internet.

En complément, des stocks d'eau en bouteille sont prépositionnés dans chaque agence. Des bornes fontaines et dispositifs Valis'eau, raccordables au réseau, peuvent également être déployés pour faire face à des coupures prolongées



En 2025, dans un contexte de sécheresse, la SEM a renforcé ses actions de communication et de sensibilisation, avec des campagnes spécifiques et des publications dans la presse locale.

6.2.1.10. Un dispositif «Accessibilité»





L'accessibilité des services est pleinement assurée pour les clients en situation de handicap visuel ou auditif grâce à des partenariats dédiés. La plateforme Acceo permet aux personnes sourdes ou malentendantes d'échanger avec les conseillers clientèle via des solutions de traduction simultanée adaptées. L'association HandiCaPZéro accompagne, quant à elle, les personnes aveugles ou malvoyantes.

Les factures et documents d'information peuvent également être proposés en braille, en caractères agrandis ou en version audio, afin de garantir un accès équitable à l'information.

6.2.1.11. Animation de la vie locale

La Société des Eaux de Marseille réaffirme chaque année son engagement sur le territoire en participant à des événements variés liés à l'environnement, au sport, à la culture, au terroir, à l'artisanat ou au patrimoine.

Un programme annuel "Grand Public" est proposé, intégrant divers outils de sensibilisation : bar à eau, fontaines pour la dégustation de l'eau du robinet, rampes d'hydratation lors de manifestations sportives, quiz et jeux interactifs. Ces actions permettent d'informer le public sur la qualité de l'eau du réseau et la maîtrise de sa consommation.

La SEM participe également à des manifestations comme la Journée Mondiale de l'Eau et les Journées Européennes du Patrimoine. Soucieuse de renforcer son engagement social et environnemental, la SEM développe de nombreux partenariats associatifs :

● **Banque Alimentaire des Bouches-du-Rhône :** La SEM soutient cette initiative en reversant 1 € à la Banque Alimentaire pour chaque adhésion au paiement par prélèvement ou à la mensualisation, soit 6.341 € en 2025. Ce soutien logistique et financier contribue à la collecte et à la distribution de denrées alimentaires pour les personnes en situation de précarité.



● **Emmaüs Connect** : Ce partenariat innovant vise à réduire la fracture numérique et à favoriser l'inclusion sociale. La SEM fournit des ordinateurs et du matériel reconditionné, permettant aux publics fragiles d'accéder aux services essentiels et de développer leur autonomie numérique. Cette initiative illustre l'engagement concret de l'entreprise contre l'exclusion numérique et ses effets sur la précarité.

En combinant animation locale, sensibilisation et partenariats sociaux, la SEM affirme sa responsabilité territoriale et citoyenne, plaçant la solidarité et l'inclusion au cœur de ses actions.

6.3. Instructions - Recouvrement

6.3.1. Instructions et enquêtes

Durant l'année, ont été instruits par les services techniques de la Société des Eaux de Marseille :

- 6 certificats d'urbanisme et divers,
- 19 dossiers de permis de construire,
- 6 déclarations préalables,
- Aucun permis d'aménager,

6.3.2. Relances

Durant l'année, pour la commune :

- 48,1% des factures ont fait l'objet d'un rappel,
- 415 notifications pour paiement ont été adressées (soit 7,02%),
- 215 interventions de recouvrement ont été réalisées (soit 3,64%).

6.4. Relève, tarification et facturation du service de l'eau

6.4.1. Abonnements ordinaires

Abonnement "Domestique" en première prise au compteur

C'est l'abonnement normal que doit souscrire tout abonné désirant être alimenté en eau. Il donne lieu à la perception d'une redevance binôme, comprenant :

- une redevance d'abonnement semestrielle,
- une redevance au mètre cube proportionnelle à la consommation (de 0 à 20m3, de 21 à 75m3, et au delà de 75m3).

Abonnement "Irrigation d'agrément" :

Réservé pour l'usage exclusif de l'arrosage des espaces verts et jardins. Il propose une tranche unique de consommation basée sur la redevance au delà de 75 m3, le volume consommé est exonéré de la redevance d'assainissement et de la redevance pollution.

6.4.2. Relève des compteurs

Les relevés de compteurs sont effectués 2 fois par an, en Mars et en Septembre.

6.4.3. Chiffres-clé de la facturation

Catégorie	Facturé (O/N)	Nbre d'abonnés	Volumes consommés (m3)	Volumes vendus (m3)
TOUS USAGES AU COMPTEUR	O	2 454	295 377	299 352
tranche 1				108 877
tranche 2				105 669
tranche 3				84 806
ESPACES VERTS AU COMPTEUR	O	98	10 666	10 666
tranche 1				2 077
tranche 2				3 466
tranche 3				5 123
INDUSTRIELS AU COMPTEUR		2	2 197	2 197
INCENDIE AU COMPTEUR		6	373	373
DIVERS		1		
BOUCHE INCENDIE AU FORFAIT		152	5 576	5 216
ESPACES VERTS AU FORFAIT		19		
TOTAL		2 732	314 189	317 804

6.4.4. Facturation

Cas général

➔ Facturation sur relevé des compteurs : Mars

➔ Facturation sur relevé des compteurs : Septembre

Deux factures par an sont émises en fonction des tournées.

6.5. Modalités de révision de la tarification de l'eau

6.5.1. Part fermier et coefficient correctif

Les tarifs, en valeur de base au 01/02/2011, fixés par la Convention d'Affermage article 40-2, approuvée par la Délibération n°2011-074 du Conseil Municipal du 11 octobre 2011, seront actualisés au 1er novembre par la formule défini à l'Article 42-2.

La formule de révision est calculée chaque année au 1er Janvier.

Les tarifs des abonnements sont actualisés selon la même périodicité.

6.5.2. Part collectivité

Les tarifs, en valeur de base au 01/01/2024 , fixés par la Convention d'Affermage article 72-2 et notifié par la mairie de Forcalquier en date du 21/12/23, seront actualisés au 1er novembre par la formule défini à l'Article 72-3.

6.5.3. Redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau

Les redevances de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (RMC) sont encadrées par les articles L. 213-10 et suivants du Code de l'environnement, issus de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 (loi n° 2006-1772). Leurs modalités de calcul sont précisées par les articles R. 213-48-1 et suivants du Code de l'environnement. Les taux applicables pour la période 2025-2030 sont fixés par le 11ème programme d'intervention de l'agence, adopté par son conseil d'administration le 19 décembre 2024, et sont entrés en vigueur le 1er janvier 2025.

Les redevances Eau perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau sont les suivantes :

- La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (art. L. 213-10-9 du Code de l'environnement)
- La redevance pour consommation d'eau potable (art. L. 213-10-9 du Code de l'environnement)
- La redevance pour performance des réseaux d'eau potable (art. L. 213-10-9 du Code de l'environnement et délibération du conseil d'administration de l'agence RMC)

6.6. Facture INSEE

6.6.1. Description

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, telle que publiée au Journal Officiel du 29 Novembre 1995, est celle :

- d'un abonné domestique,
- ayant une résidence principale,
- ayant une consommation annuelle de 120 m^3 d'eau potable,
- avec un compteur de diamètre 15 mm,
- avec un branchement de diamètre 20 mm.

6.6.2. Exemple de facture

L'élaboration de cette facture nécessitant une hypothèse supplémentaire, à savoir le profil de consommation au cours de l'année, il a été retenu par souci de simplicité une répartition uniforme sur l'année, soit une consommation de 10 m^3 par mois. Les montants sont donnés en Euro.

Numérotation et dénomination	Quantité	Prix unitaire au 01/01/N+1 (€)	Montant au 01/01/N+1 (€)	Montant au 01/01/N (€)	Evolution N+1/N (%)
Prix TTC du service pour 120 m3 au 01/01/N+1 (service de l'eau)	0	0	273,92	260,16	5,29%
VP 177 - Montant HT de la facture 120 m3 au 1/1/n+1 revenant au délégataire :	0		146,88	137,44	6,87%
VP 190 - Montant annuel HT de la part fixe revenant au délégataire sur la facture au 1/1/n+1	2	17,34	34,68	32,44	6,91%
Montant de la part variable revenant au délégataire	0				0%
Tranche 1 (Tarif estival)	20	0,62	12,4	11,6	6,9%
Tranche 1 (Tarif hivernal)	20	0,43	8,6	8,2	
Tranche 2 (Tarif estival)	40	1,3	52	48,8	6,56%
Tranche 2 (Tarif hivernal)	40	0,98	39,2	36,4	
VP 178 - Montant HT de la facture 120 m3 au 1/1/n+1 revenant aux collectivités :			52,76	52,76	0%
VP 191 - Montant annuel HT de la part fixe revenant à la collectivité sur la facture au 1/1/n+1	2	4,18	8,36	8,36	0%
Montant de la part variable revenant à la collectivité			0	0	0%
Tranche 1	120	0,37	44,4	44,4	0%
VP 179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120 m3 au 1/1/n+1 :			74,28	69,96	6,17%
VP 213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture eau	5,5		14,28	13,56	5,31%
VP 214 - Voies Navigables de France					0%
VP 215 - Agence de l'Eau (protection de la ressource)	120	0,07	8,4	3,6	133,33%
Redevance de Consommation eau	120	0,39	46,8	51,6	- 9,3%

Numérotation et dénomination	Quantité	Prix unitaire au 01/01/N+1 (€)	Montant au 01/01/N+1 (€)	Montant au 01/01/N (€)	Evolution N+1/N (%)
Redevance de performance eau	120	0,04	4,8	1,2	

6.7. Produits facturés au cours de l'exercice

6.7.1. Surtaxe communale

Détail du montant de la surtaxe communale :

Catégorie	Volumes facturés	Non Valeurs	Volume net
VOLUMES VENDUS (m3)	317 804,00	- 13 693,00	304 111,00

Catégorie	Factures (€)	Non Valeurs (€)	Montant net (€)
PRIME FIXE INDEPENDANTE DE LA CONSOMMATION	21 944,31	- 385,70	21 558,61
COMPTEURS TOUS USAGES TRANCHE 1	114 706,66	- 4 834,58	109 872,08
INCENDIE	139,86		139,86
COMPTEURS INDUSTRIELS	812,89		812,89
TOTAL GENERAL	137 603,72	- 5 220,28	132 383,44

6.7.2. Redevances et taxes facturées pour le compte de tiers

Détail des redevances et taxes facturées pour le compte de tiers :

Catégorie	Facturés (€)	Non Valeurs (€)	Montant Net (€)
EAU-PRESERVATION RESSOURCES-AGENCE DE L'EAU E.- F.	9 377,79	- 396,92	8 980,87
PERFORMANCE RESEAUX D'EAU POTABLE AGENCE DE L'EAU	3 125,93	- 117,34	3 008,59
REDEVANCE DE CONSOMMATION EAU POTABLE (AGENCE EAU)	134 414,99	- 5 045,80	129 369,19

6.7.3. Produits Société des Eaux de Marseille

Détail des montants des produits Sociétés des Eaux de Marseille :

Catégorie	Volumes facturés	Non Valeurs	Volume net
VOLUMES VENDUS (m3)	317 804,00	- 13 693,00	304 111,00

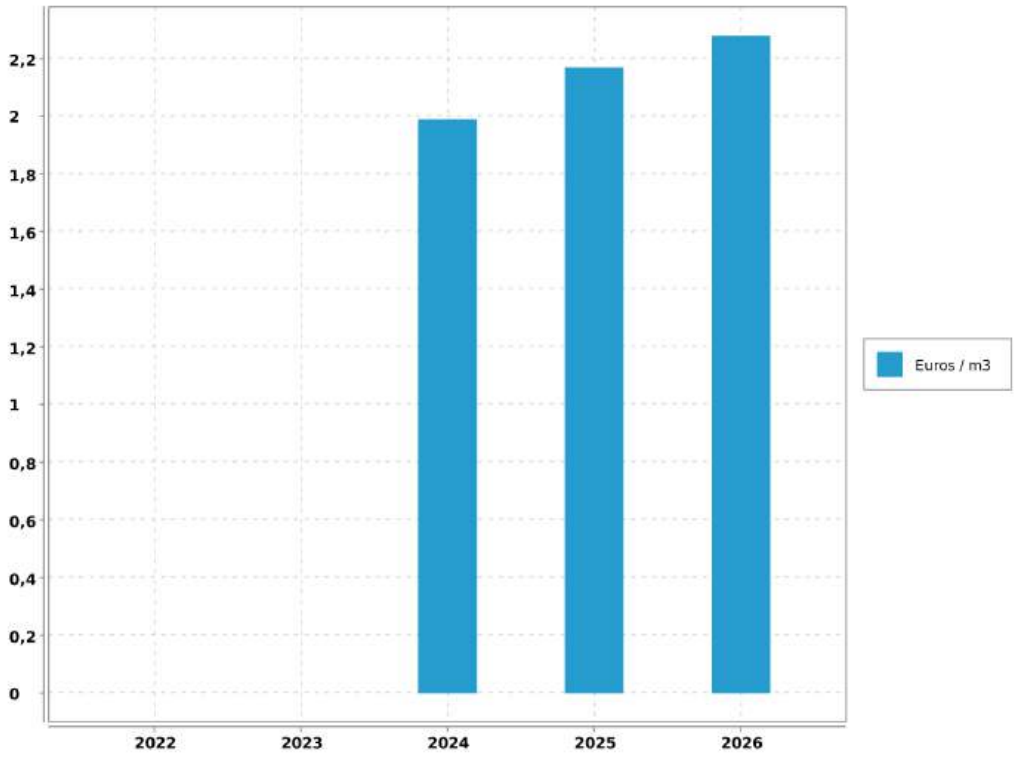
Catégorie	Factures (€)	Non Valeurs (€)	Montant net (€)
PRIME FIXE INDEPENDANTE DE LA CONSOMMATION	115 380,75	- 1 676,62	113 704,13
COMPTEURS TOUS USAGES TRANCHE 1	55 058,07	- 870,06	54 188,01
COMPTEURS TOUS USAGES TRANCHE 2	117 479,58	- 2 231,59	115 247,99
COMPTEURS TOUS USAGES TRANCHE 3	121 272,32	- 11 701,70	109 570,62
INCENDIE	409,06		409,06
MAJORATION POUR RETARD DE PAIEMENT	20 891,49	- 2 327,89	18 563,60
FRAIS D'ACCES AU SERVICE	13 936,91	- 303,88	13 633,03
COMPTEURS INDUSTRIELS	2 319,49		2 319,49
TOTAL GENERAL	446 747,67	- 19 111,74	427 635,93

6.8. Indicateur de performance : D102.0 Prix de l'eau TTC au m^3 pour 120 m^3

Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120m3.

Valeur (1) : Prix TTC eau pour 120 m3

	2022	2023	2024	2025	2026
Valeur (1)			1,99	2,17	2,283
Résultat			1,99	2,17	2,28



D102.0 Prix de l'eau TTC au m^3 pour 120 m^3

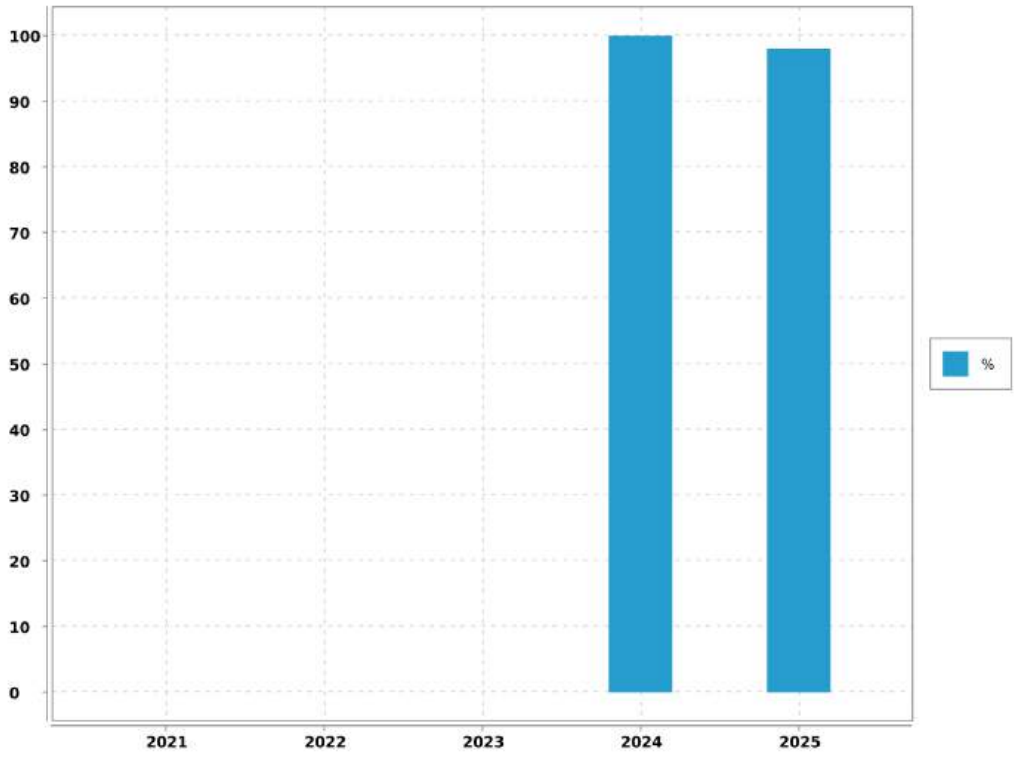
6.9. Indicateur de performance : P152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des nouveaux branchements

(Nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans les délais / Nombre total d'ouvertures) x 100 - Dans le cas où il n'y a pas de coupure d'eau entre le départ et l'arrivée de deux abonnés successifs, on considère que la remise en eau est immédiate et que le délai d'ouverture du branchement est respecté. Le calcul s'applique aux branchements neufs (hors délai de réalisation) et aux remises en service de branchements existants fonctionnels (qui ne nécessitent pas une remise en état préalable comme une désinfection).

Valeur (1) : Nombre d'ouvertures de branchements eau réalisés dans les délais

Valeur (2) : Nombre total d'ouvertures de branchements eau

	2021	2022	2023	2024	2025
Valeur (1)				206	191
Valeur (2)				206	195
Résultat				100	98



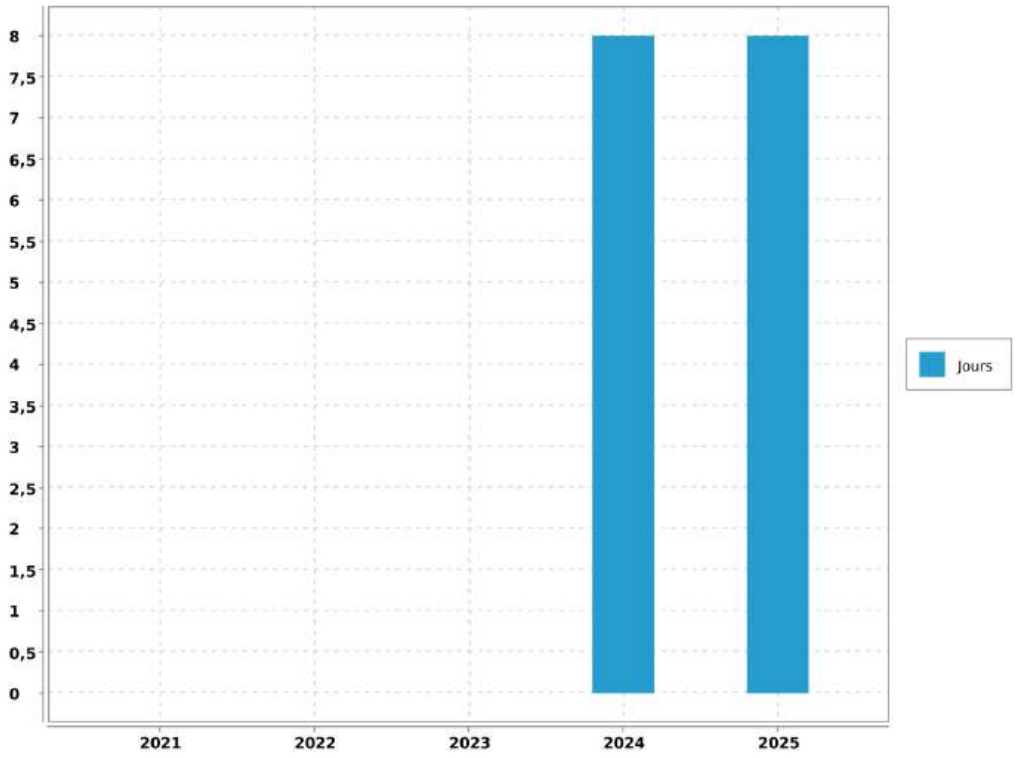
P152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des nouveaux branchements

6.10. Indicateur de performance : D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).

Valeur (1) : Temps d'attente maxi pour ouverture brt

	2021	2022	2023	2024	2025
Valeur (1)				8	
Résultat				8	8



D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

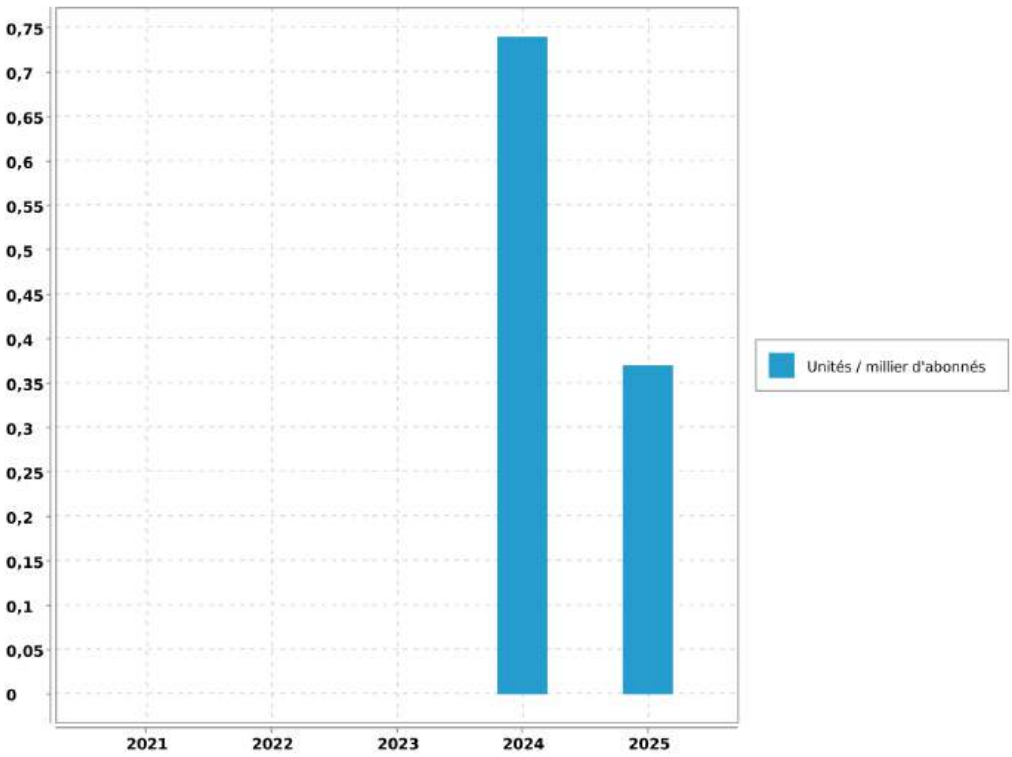
6.11. Indicateur de performance : P155.1 Taux de réclamations

(Nombre de réclamations laissant une trace écrite / Nombre d'abonnés) x 1 000

VP 003 + VP 152 : Nombre de réclamations liées au service eau laissant une trace écrite

VP 056 : Nombre d'abonnements eau

	2021	2022	2023	2024	2025
VP 003 + VP 152				2	1
VP 056				2 697	2 732
Résultat				0,74	0,37



P155.1 Taux de réclamations

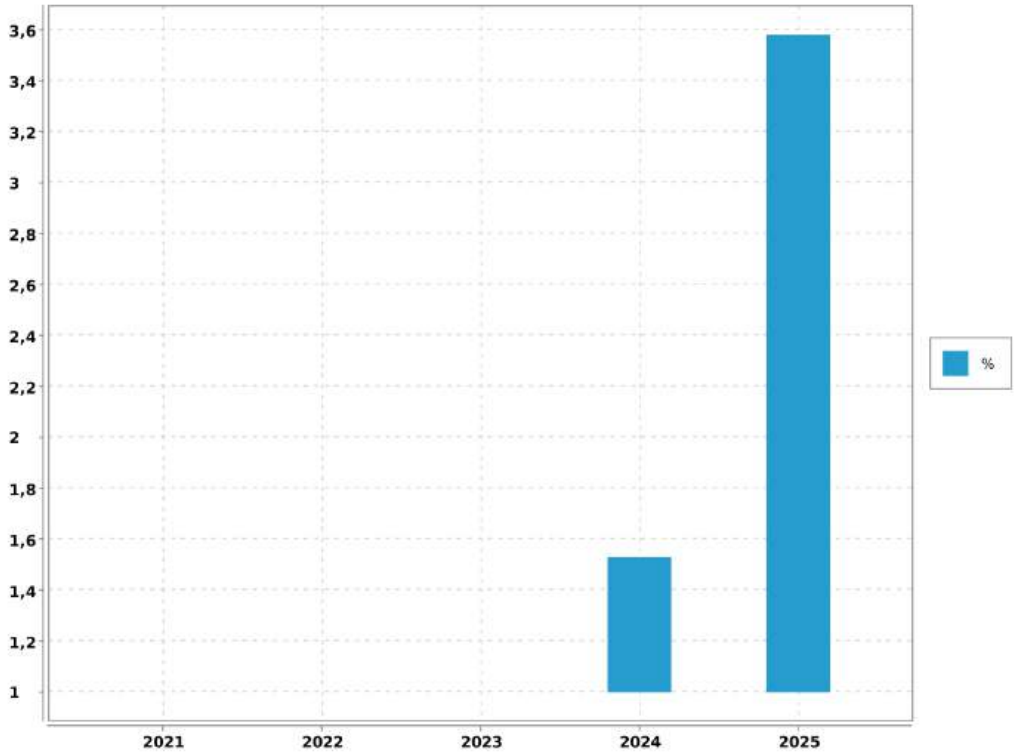
6.12. Indicateur de performance : P154.0 Taux d'impayés

[1-(Montant des Impayés TTC au 31.12.n/ CA TTC comptable (n-1))] - Les produits seront ceux relevant exclusivement de la délégation - L'indicateur fourni en (n+1) au titre de l'exercice (n) concernant le CA (n+1)

VP 268 : Montant d'impayés eau au titre de l'année N-1 au 31/12/N

VP 185 : CA TTC facturé eau au titre de l'année N-1 au 31/12/N

	2021	2022	2023	2024	2025
VP 268				9 235,42	24 116,27
VP 185				605 093	673 063
Résultat				1,53	3,58



P154.0 Taux d'impayés

6.13. Indicateur de performance : P109.0 Montant des abandons de créances ou de versements à un fond de solidarité

(Montants en euros des abandons de créances + Montants en euros des versements à un fond de solidarité) / Volume comptabilisé consommés

VP 119 : Montant eau des abandons de créances

VP 119 : Montant eau des versements à un fond de solidarité

VP 063 : Volume comptabilisé domestique

VP 201 : Volume comptabilisé non domestique

	2021	2022	2023	2024	2025
VP 119				317,79	767,37
VP 119				0	0
VP 063				318 930	317 745
VP 201				17	0
Résultat				0,001	0,002

7. Améliorations du service

7.1. Travaux à prévoir à la charge du Maître d'ouvrage : les stations

LOCALISATION	OPERATION	COMMENTAIRE	MONTANT HT (€)	PRIORITE
TOUS SITES	Mise en conformité des appareils classés comme "machines tournantes" au regard de la réglementation (diagnostic réalisé en 2020)	Réglementation		2
TOUS SITES	PM Travaux concessifs : Réaliser un diagnostics Génie Civil des ouvrages	Génie Civil		2
SOURCE DES ARNAUDS	Sécuriser le site par l'installation d'une clôture rigide	Sécurisation accès à l'eau		1
SOURCE DES ARNAUDS	Réalisation d'une surverse de la galerie	Génie Civil	9 000	2
RESERVOIR DU CES	Réhabilitation du chemin d'accès	Améliorer la sécurité		2
RESERVOIR DU CES	Installation de trappe double capotage avec grilles anti chute sur le lanterneau du Réservoir Sécuriser l'accès à l'eau du Réservoir	Sécurisation accès à l'eau		1
RESERVOIR DU CES	Réaliser une alimentation électrique	Sécurisation exploitation		2
POMPAGE DU VIOU	Mise aux normes du poste de transformation HT/BT	Réglementation	60 000	1
POMPAGE DU VIOU	Réfection escaliers accès chambre de vannes	Améliorer la sécurité	5 000	1
POMPAGE DU VIOU	Reprise du GC de la chambre de vannes du puits	Améliorer la sécurité	9 000	1
POMPAGE DU BEUVERON	Equiper le site d'un inverseur de source pour le raccordement d'un Groupe Electrogène et d'une dalle béton	Sécurisation Alimentation Electrique - Continuité de service	3 500	3

7.2. Travaux à prévoir à la charge du Maître d'ouvrage : le réseau

LOCALISATION	OPERATION	MONTANT HT (€)	PRIORITE
Impasse des Hérissons	Pose de 80 ml de PEHD 63 mm (abandon de 8 branchements longs)	30 000	1

LOCALISATION	OPERATION	MONTANT HT (€)	PRIORITE
Route de Sigonce	Remplacement d'une conduite AC DN 150 et FT DN 125 par une fonte DN 150 sur 340 ml y compris branchements	120 000	2
Rue Chouran	Abandon de la conduite Place St Pierre, pose d'une conduite DN 100 sur 140 ml, pose de 25 ml de poly, normalisation de branchements et maillages	75 000	1
Chemin des Moureïsses	Remplacement et dilatation d'un PVC 63 par une FT DN 150 mm sur 230 ml y compris branchements	90 000	1
Rue des Hybourgues	Remplacement d'une fonte DN 60 par une fonte DN 100 mm sur 250 ml y compris branchements	90 000	2
Rue st jean	Remplacement de 130 ml de FT DN 60 par du DN 100 , reprises de branchements et maillages	56 000	1
Chemin des Hybourgues / chemin de la Roche	Remplacement d'une conduite PVC par une FT DN 80 mm sur 180 ml et reprise de branchements	50 000	2
Bd Raoul Duffy	Renouvellement de la conduite à nue FTG DN 100 mm par une DN 150 mm sur 80 ml y compris les 7 branchements	45 000	3
Bd Berluc de Perrussis	Renouvellement de 40 ml de DN 63 mm en PEHDy compris les 4 branchements	20 000	2
Rue des Giloux	Réalisation d'un maillage DN 100 mm sur 150 ml (renforcement alimentation Zac des Chaluts, Pharmacie, maison médical Paul Nalin)	60 000	1
Chemin de la Roche	Reprise de 70 ml de PEHD DN 63 mm avec reprise des branchements	28 000	2
Chemin de la Roche	Abandon d'une canalisation existante, extension du réseau sur 90 ml y compris branchements	50 000	3
Avenue René Cassin	Remplacement de poly 50/63 par fonte DN 100 sur 60ml y compris branchements	25 000	1
Rue des Genets	Maillage avec pose de 45 ml de Fonte DN 80	16 000	3
Impasse des Saules	Remplacement d'un poly 50 sur 45 ml plus branchements	16 000	3
Remparts Berluc de Perrussis	Remplacement d'un polyéthylène 51/63 par un polyéthylène 32/50 sur 60 ml et reprise de branchements	25 000	1
Avenue Général de Gaule	Renouvellement d' un PE 50 sur 60 ml et reprise de 4 branchements	14 000	3
Chemin des Chambarels	Pose vanne DN 100 mm	4 000	1



LOCALISATION	OPERATION	MONTANT HT (€)	PRIORITE
Avenue des 4 Reines	Renouvellement de la DN 60 et la DN 150 sur 320 ml par de la DN 150 y compris les maillages , une vidange , une ventouse , un hydrant ,14 brts à remplacer et 9 à reprendre	1 90 000	2
Chemin des Cédres	Remplacement de branchements multiples par un FT DN 60 sur 160 ml avec reprises de 10 branchements	48 000	2
Commune	Réhabilitation des chambres de vannes des réducteurs de pression (7)	26 000	1

8. Economie du contrat

8.1. Compte annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : principes d'élaboration

8.1.1. Présentation

Les articles R 3131-2 et R 3131-4 du Code de la Commande Publique fournissent des précisions sur les données devant figurer dans le Rapport Annuel du Délégataire prévu à l'article L 3131-5 du même Code, et en particulier sur le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) de la délégation.

Le CARE, établi sous la responsabilité de la Société délégataire, respecte ces principes et vise à donner une présentation de la situation économique du Service.

Il est donc réalisé en fonction des données comptables enregistrées par la Société des Eaux de Marseille, et suivant une circulaire en date du 31/01/2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau préconisant à ses adhérents d'établir les CARE selon un cadre commun à la profession. Les charges et produits sont enregistrés selon les règles comptables et fiscales communément admises. Toutefois, diverses charges et provisions font l'objet, soit de répartitions analytiques lorsqu'elles sont communes à plusieurs activités de la société, soit, comme le prévoit le Plan comptable général, de retraitements pour donner à ces éléments leur valeur économique.

Afin d'assurer la bonne compréhension du compte ainsi obtenu, la présente annexe a pour objet de préciser la méthodologie exposée, d'abord par énoncé des principes généraux d'élaboration, ensuite par commentaire sur le contenu de chaque poste.

8.1.2. Principes généraux d'élaboration

L'organisation de la Société des Eaux de Marseille repose sur un ensemble de niveaux opérationnels qui, chacun, apporte quotidiennement sa contribution au bon fonctionnement des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement : du Territoire en charge de l'exploitation technique du contrat, au siège social avec les différentes Directions Fonctionnelles (Ressources Humaines, Finances, Achats, ...) nécessaires au fonctionnement du contrat et de la Société délégataire, ou la Direction Clientèle chargée de la facturation et du suivi des comptes des clients.

L'architecture comptable de la Société permet de suivre au niveau adéquat les produits et les charges de ces différents niveaux organisationnels.

Les produits inscrits dans le CARE sont exclusivement imputables au contrat et inscrits à ce niveau en comptabilité.

Les charges inscrites dans les CARE englobent :

➔ Les charges directes, qui sont exclusivement imputables au contrat

➔ La quote-part, imputable au contrat, des charges indirectes communes à plusieurs contrats

Le montant de ces charges résulte soit directement de dépenses inscrites en comptabilité, soit de calculs à caractère économique.

8.1.3. Les charges directes du contrat

Ces charges comprennent pour l'essentiel :

- des charges de production (énergie électrique, achats d'eau, produits de traitement, analyses, sous-traitance et fournitures)
- les impôts locaux éventuellement imputables au contrat les frais de contrôle et redevances contractuelles
- les charges relatives au renouvellement et aux investissements
- les produits facturés à reverser aux tiers (Collectivités et organismes publics)
- les créances irrecouvrables

8.1.4. Les charges indirectes

L'organisation de la Société repose sur un ensemble de compétences mutualisées au niveau du Territoire ou des différentes Directions Fonctionnelles. Les charges communes à plusieurs contrats font ainsi l'objet de répartitions en fonction de clés techniques ou économiques.

8.1.4.1. Les charges de personnel du Territoire

Ces charges sont ventilées sur chaque contrat en fonction d'un « coefficient d'activité » déterminé chaque année par le Territoire, en tenant compte notamment :

- du temps consacré par les agents à la gestion technique et administrative du service de l'eau ou de l'assainissement,
- du temps consacré aux relations avec les services de la Collectivité,
- des difficultés inhérentes aux conditions d'application du contrat.

Ce coefficient d'activité est également utilisé pour la répartition des charges de la Direction des Ressources Humaines, qui sont réparties dans un premier temps au prorata des charges de personnel sur l'ensemble des services et activités de la Société, puis sur les contrats au sein de chaque Territoire au prorata du coefficient d'activité.

8.1.4.2. Les charges relatives à la clientèle

La Société s'appuie sur les compétences de sa filiale Société des Eaux de Marseille Métropole pour la gestion de ses clients, de sa facturation et de son recouvrement. Les prestations du Centre de Service Clients (CSC) et du Service Facturation sont ainsi facturées et imputées en cours d'année à chaque commune en fonction d'indicateurs techniques (nombre d'appels et de courriers reçus, nombre de factures émises). Les charges du CSC sont ensuite réparties entre les contrats « Eau » et « Assainissement » en fonction du coefficient d'activité déjà évoqué ; les charges de la Facturation sont éventuellement répercutées sur le contrat « Assainissement » si le contrat le prévoit explicitement.

Outre ces prestations sous-traitées, la Société supporte directement certaines charges, spécifiques à la Clientèle (charges de personnel des releveurs de compteurs, de maintenance de la télérelève et d'ordonnancement, honoraires et services bancaires relatifs au recouvrement, affranchissements, ...). Ces charges sont réparties sur les différents contrats « Eau » au prorata du nombre de compteurs, puis entre les contrats « Eau » et « Assainissement » en fonction du coefficient d'activité déjà évoqué.

8.1.4.3. Les autres charges communes

A l'issue de ces répartitions, il reste à répartir les charges communes d'un certain nombre de Directions :

- Territoires (hors charges de personnel déjà réparties),
- Direction Générale et Communication
- Directions Financière, Achats et Logistique
- Direction Commerciale et Contractuelle
- Direction de l'Exploitation
- Performance, Qualité Sécurité et Environnement

L'ensemble de ces charges communes restantes est réparti en fonction du chiffre d'affaires retraité.

A cet effet et au préalable, certaines activités de la Société sont isolées (Tertiaire, Industrie…) afin de définir, en fonction de leur poids respectif dans le chiffre d'affaires retraité, la part des frais de fonctionnement de chaque direction restant à affecter aux seuls contrats de distribution d'eau et d'assainissement que gère la Société.

Le chiffre d'affaires retraité de chaque contrat de distribution d'eau et d'assainissement est ensuite déterminé, de la façon suivante :

+ Produits d'exploitation (part fermier)

+ Produits accessoires

- Achats d'eau

- Redevance prélèvement

- Frais de contrôle et redevances contractuelles

- Redevances compteurs

- Redevances d'usage relatives aux investissements contractuels

- Annuités d'emprunts repris aux Collectivités

- Pertes sur créances irrécouvrables

Total = Chiffre d'affaires retraité

8.1.5. L'impact de l'inflation sur les CARE

Depuis 2020, les crises successives (Covid, Ukraine, crise énergétique) ont suscité une forte inflation affectant les équilibres budgétaires prévus des services aux collectivités, parmi lesquels ceux de l'eau et de l'assainissement.

Cette inflation avait néanmoins pu être partiellement amortie par les politiques Achats du Groupe, grâce notamment à des stratégies d'approvisionnement à 2/3 ans visant à limiter les risques de volatilité de nos prix d'achat.

Elle est aujourd'hui largement contenue.

Les prix de l'énergie demeurent toutefois un enjeu important, en particulier lors des négociations avec les différents fournisseurs d'énergie.

En 2025, ces négociations ont ainsi permis une baisse significative des tarifs.

8.2. Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : définition des produits

Les produits inscrits dans le CARE regroupent l'ensemble des produits d'exploitation hors TVA comptabilisés en application du contrat, y compris ceux des travaux attribués à titre exclusif.

8.2.1. Rubrique 1 - Exploitation du Service

Ils comportent les produits "part fermier", c'est à dire :

➔ la part fermier proprement dite (part fixe et part variable, ventes en gros),

➔ la redevance de prélèvement facturée aux abonnés.

Ces produits d'exploitation correspondent au chiffre d'affaires comptabilisé. Ils comportent à la fois les montants facturés et les produits estimés au 31 décembre de l'exercice au titre de l'eau consommée par les abonnés et non encore relevée, dite "eau dans les compteurs".

8.2.2. Rubrique 2 - Collectivités et autres organismes publics

Ce poste regroupe les produits perçus pour le compte des tiers et dont la contrepartie est inscrite en charges (à la rubrique de charges 10) qui porte le même nom.

Parmi ces produits, la part revenant spécifiquement à la Collectivité fait l'objet d'un renvoi en-dessous du CARE.

8.2.3. Rubrique 3 - Travaux attribués à titre exclusif

Il s'agit principalement du montant des travaux refacturés aux abonnés de la Collectivité (travaux de branchements).

8.2.4. Rubrique 4 - Produits accessoires

Ce poste comprend la rémunération du délégataire au titre des frais de recouvrement et des frais d'accès au service, ainsi que de prestations de service diverses. Ces produits sont accessoires au contrat de délégation de service public mais lui sont, par nature, liés.

8.3. Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : définition des charges

8.3.1. Rubrique 1 - Charges de personnel

Il s'agit des salaires et charges du personnel de la direction ou du service opérationnel gestionnaire du contrat concerné, ainsi que d'une quote-part des salaires et charges du personnel des services fonctionnels.

Les charges de personnel comprennent également les contributions sur salaires (formation professionnelle continue, apprentissage, transport, construction), les éventuels intéressement et participation des salariés, ainsi que le personnel intérimaire ou mis à disposition.

8.3.2. Rubrique 2.1 - Energie électrique

Il s'agit des factures (abonnements, consommations et taxes) relatives au contrat.

8.3.3. Rubrique 2.2 - Achats d'eau

Ce poste comporte les éventuels montants d'achat d'eau imputés directement au contrat dans la comptabilité analytique de la Société.

Les achats d'eau constatés en comptabilité sont forfaitairement majorés de 5% au niveau du contrat pour «peine et soins» afin de prendre en compte le coût de leur gestion. Cette majoration est compensée au niveau du Territoire concerné par une minoration équivalente des charges de structure à répartir, portée sur la ligne «Autres» du CARE.

8.3.4. Rubrique 2.3 - Produits de traitement

Ce poste comporte exclusivement les montants imputés directement au contrat.

8.3.5. Rubrique 3 - Analyses

Ce sont les contrôles et analyses de la qualité de l'eau réalisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS), ainsi que par les laboratoires externes.

8.3.6. Rubrique 4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Cette rubrique comprend :

- ➔ les charges d'entretien des usines et des réseaux,
- ➔ la gestion sous-traitée de certains ouvrages,
- ➔ les dépenses pour travaux exécutés pour le compte des abonnés,
- ➔ la gestion des automatismes et des alarmes de télégestion,
- ➔ la gestion des abonnés (dont centre d'appels, facturation et recouvrement)

8.3.7. Rubrique 5 - Impôts locaux et taxes

Ce poste comporte la redevance prélèvement payée à l'Agence de l'Eau ou facturée par des tiers (Canal de Marseille, S.C.P., ...) et les éventuels impôts et taxes directement imputables au contrat, ainsi qu'une quote-part des impôts et taxes suivants :

➔ Contribution Economique Territoriale (CVAE et CFE) et taxes foncières

➔ Taxes sur l'électricité, contribution sociale de solidarité, droits d'enregistrement et de timbres, TVTS, etc.

8.3.8. Rubrique 6.1 - Télécommunications, postes, fournitures

Elle comporte une quote-part des frais d'affranchissements et de télécommunications payés pour l'ensemble de la Société.

8.3.9. Rubrique 6.2 - Engins, véhicules et déplacements

Il s'agit des frais de déplacements et missions, ainsi que des coûts des véhicules (amortissement ou loyer, entretien, carburant, assurances véhicules…).

8.3.10. Rubrique 6.3 - Informatique

Cette rubrique comprend une quote-part des charges d'informatique de la Société, tant en études et développements qu'en exploitation du matériel informatique (achat et maintenance, administration du parc informatique, du réseau, des applications métier.).

8.3.11. Rubrique 6.4 - Assurances

Il s'agit d'une quote-part des charges suivantes :

➔ primes d'assurances Responsabilités Civile multirisques (RC),

➔ primes d'assurances Responsabilité Civile Atteinte à l'Environnement (RCAE),

➔ primes d'assurances Dommages

➔ Primes d'assurances Véhicules

8.3.12. Rubrique 6.5 - Locaux

Il s'agit d'une quote-part des locations immobilières, des charges locatives et des loyers internes (facturés au prorata de la surface occupée), ainsi que des fluides, de l'entretien et du nettoyage des locaux.

8.3.13. Rubrique 6.6 - Autres

La quote-part des frais relatifs au fonctionnement des services (fournitures administratives, fournitures et petit outillage, sous-traitance générale, services bancaires, honoraires, dégâts des eaux, etc...) autres que ceux déjà cités pour les autres rubriques, sont imputés sur cette ligne.

8.3.14. Rubrique 7 - Frais de contrôle

Il s'agit des honoraires de contrôles directement imputables au contrat.

8.3.15. Rubrique 8 - Redevances contractuelles

Ce poste comprend d'éventuelles obligations spécifiques mises à la charge du fermier telles que la redevance d'occupation du domaine public de la Collectivité et les pénalités contractuelles.

Sauf indication expresse portée sur le CARE, les pénalités contractuelles de l'exercice sont inexistantes.

8.3.16. Rubrique 9 - Contribution des services centraux et recherche

Ces frais correspondent exclusivement à une quote-part des prestations d'assistance payées par la Société à son actionnaire Veolia (assistance générale, recherche et innovation, conseil technique et exploitation, achats, juridique, etc).

8.3.17. Rubrique 10 - Collectivités et autres organismes publics

L'ensemble des montants facturés aux abonnés pour le compte de tiers est inscrit sur cette ligne. Ces sommes sont ensuite intégralement reversées aux tiers concernés (surtaxes, redevances.).

8.3.18. Rubrique 11 - Charges relatives au renouvellement

Conformément aux préconisations de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau, les charges économiques calculées relatives au renouvellement des ouvrages du service de l'eau sont présentées sous des rubriques distinctes en fonction des clauses contractuelles.

8.3.19. Rubrique 11.1 - Garantie de continuité

La Société des Eaux de Marseille, en charge du bon fonctionnement et de la continuité du service, doit notamment effectuer à ses frais les opérations d'entretien, de réparation, et de renouvellement des installations qui lui sont confiées. Cette obligation nait lorsque deux conditions sont réunies : le bien doit faire partie des biens en jouissance temporaire, et il est estimé que son renouvellement interviendra avant la fin du contrat.

La garantie de renouvellement que le délégataire doit ainsi assumer était précédemment déterminée en additionnant :

- ➔ le montant des renouvellements déjà réalisés depuis le début de la période contractuelle en cours, actualisé en fonction de l'indice TP01 à la fin de l'exercice considéré,
- ➔ le montant des renouvellements prévus jusqu'à la fin du contrat, tel qu'il résulte de l'inventaire des biens du service à jour à la date d'établissement des comptes-rendus financiers.

puis en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours. Ce calcul permettait donc de réévaluer chaque année, en euros courants, la dépense que la Société des Eaux de Marseille risquait de supporter, en moyenne annuelle sur la durée du contrat, pour les renouvellements nécessaires à la continuité du service (renouvellement dit "fonctionnel" dont le délégataire doit couvrir tous les risques et périls dans le cadre de la rémunération qu'il perçoit).

A compter de l'exercice 2024, pour des raisons de simplification et de meilleure lisibilité, cette présentation complexe est abandonnée, et le montant indiqué correspond aux seules dépenses de l'année en cours.

8.3.20. Rubrique 11.2 - Programme contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société s'est engagée contractuellement à réaliser un programme prédéfini de travaux de renouvellement conformément aux priorités fixées par la Collectivité. Ce programme est annexé au contrat. La méthode d'évaluation est identique à celle de la garantie de continuité.

8.3.21. Rubrique 11.3 - Fonds contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est tenue de prélever tous les ans sur ses produits un montant à consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte

contractuel est tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Le mode de calcul est défini contractuellement.

8.3.22. Rubrique 12- Charges relatives aux investissements

Les charges relatives aux investissements concernent :

- Les compteurs (Rubrique 12.1).
- Les investissements contractuels. Il s'agit des redevances d'usage sur les travaux payés pour le compte de la Collectivité, ainsi que sur les éventuelles immobilisations du domaine concédé (Rubrique 12.2).
- Les annuités d'emprunts repris à la Collectivité (Rubrique 12.3).
- Les biens appartenant au délégataire (Rubrique 12.4- Investissements du domaine privé). Il s'agit notamment des redevances d'usage calculées sur le matériel et outillage industriel, le matériel informatique et le matériel et mobilier de bureau.

Ne sont pas inclus dans ce poste le matériel de transport (intégré au coût des véhicules de la rubrique 6.2), ni les agencements des locaux (intégrés au coût des locaux de la rubrique 6.5).

Les redevances d'usages sont égales à l'annuité progressive d'un emprunt équivalent au Taux Moyen des Emprunts d'Etat majoré d'un spread. Ce spread est de 0,5 point pour les investissements réalisés jusqu'au 31 décembre 2007, et, compte tenu de l'évolution des taux sur le marché obligataire, il passe à 1 point pour les investissements réalisés à compter du 1er janvier 2008. Les redevances sont calculées bien par bien avec une progressivité annuelle de 1,5 %.

8.3.23. Rubrique 13 - Pertes sur créances irrécouvrables

Les pertes sur créances irrécouvrables correspondent à la part fermier des factures pour lesquelles toutes les voies de recours en vue de l'obtention de leur recouvrement sont épuisées.

8.3.24. Rubrique 14 - Impôt sur les sociétés

Dès lors que le résultat du service est bénéficiaire, l'impôt calculé correspond à celui qui serait dû par une entité autonome, en appliquant au résultat brut bénéficiaire le taux en vigueur de l'impôt sur les sociétés.

Dans un souci de simplification, le taux normatif retenu correspond au taux de l'impôt sur les sociétés applicable aux entreprises, hors contribution sociale additionnelle de 3,3%.

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

8.4.1. Bilan

Euros	2024 (€)	2025 (€)	%
PRODUITS	752 950	748 123	-0,64
1-EXPLOITATION DU SERVICE	385 579	410 354	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	233 405	282 409	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	107 989	21 856	
4-PRODUITS ACCESSOIRES	25 977	33 504	
CHARGES	826 563	1 010 779	22,29
1-PERSONNEL	113 368	124 619	
2-CHARGES DE PRODUCTION	141 482	297 415	
2.1-Energie électrique	26 348	15 623	
2.2-Achats d'eau	109 725	275 814	
2.3-Produits de traitement	5 409	5 978	
3-ANALYSES	6 161	6 153	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	173 585	160 614	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	14 054	11 430	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	103 919	68 535	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	3 503	3 973	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	33 991	25 321	
6.3-Informatique	28 068	12 761	
6.4-Assurances	1 764	722	
6.5-Locaux	11 978	10 312	
6.6-Autres	24 613	15 447	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	5 916	2 846	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	233 405	282 409	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	25 633	26 048	
11.1 Garantie de continuité			
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel	25 633	26 048	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	7 847	28 003	

Euros	2024 (€)	2025 (€)	%
12.1-Compteurs			
12.2-Investissements contractuels	3 149	26 614	
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	4 698	1 389	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOUVREMENT	1 194	2 706	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 73 613	- 262 656	-256,81
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	- 73 613	- 262 656	-256,81

(1) Dont Collectivité :	130 451	135 020
(2) Y compris redevance prélèvement	11 199	9 234
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.	0	0

8.4.2. Commentaires

PRODUITS

1 - Exploitation du service

Si on compare les volumes nets vendus du nouveau contrat entre 2025 et 2024, on constate une forte progression (+38 %). Elle s'explique principalement par le fait que la facturation de l'année 2024 comprenait des volumes rattachés à l'ancien contrat ce qui a minoré de facto les volumes du nouveau contrat sur cette année. En 2025, la facturation ne porte plus que sur le nouveau contrat.

Si on compare les volumes ancien contrat et nouveau contrat cumulé 2024 vs volumes 2025, la variation n'est plus que de 2%. Cette augmentation est en partie liée à une campagne de recherche d'abonnés résiliés qui continuent de consommer.

2– Collectivités et autres organismes publics

La hausse constatée s'explique par la progression des volumes vendus et par la mise en place des nouvelles redevances de l'Agence de l'eau (Redevance consommation Eau et Redevance Performance Eau).

3 – Travaux attribués à titre exclusifs

Le chiffre d'affaires 2024 était exceptionnellement élevé entre autres par la comptabilisation des travaux sur le réseau du Lotissement Saint Promasse (64K€). En 2025, on retrouve des valeurs plus habituelles.

CHARGES

1 – Charges de personnel

Ce poste a été impacté à la hausse par la mobilisation de nos équipes dans le cadre de campagnes de recherches de fuites sur la commune et par la mise en service du Réservoir des Trinitaires.

2.1 – Energie Electrique

Le poste diminue en lien avec la baisse tarifaire des fournisseurs d'énergie.

La reconquête des sources (les Arnauds, Beveron) a également permis d'économiser de l'énergie

2.2 – Achats d'Eau

En 2024, le coût des achats d'eau au SIAEP Mane Forcalquier a été estimé à 105 k€ sur la base d'une baisse des volumes (-37 %) en lien avec la reconquête de la ressource et sur la base d'une hausse des tarifs estimée à 8 %.

La facture présentée par le SIAEP en 2025 pour les volumes 2024 tient compte de la baisse des volumes mais fait état d'une hausse des tarifs de **+ 89** % pour un montant de global de **160 K€.**

Le montant inscrit en 2025 comprend les 55 K€ d'écart en lien avec la facturation 2024, des volumes comptabilisés à hauteur de 118 000 m3 (**hausse des volumes de 30 % vs 2024**) et une estimation des tarifs identiques à ceux de 2024.

4 - Sous-traitances, matières et fournitures

On note principalement une baisse de la sous-traitance travaux en lien avec la diminution des travaux refacturables constatée en 2025.

6 – Autres dépenses d'exploitation

La baisse constatée concerne l'entretien des véhicules, de l'informatique et des autres charges grâce à une meilleure rationalisation des coûts.

10– Collectivités et autres organismes publics

La hausse constatée s'explique par la progression des volumes vendus et par la mise en place des nouvelles redevances de l'Agence de l'eau (Redevance consommation Eau et Redevance Performance Eau).

8.4.3. Dépenses de renouvellement

NB : Le suivi du renouvellement branchement a été ajouté dans le suivi total équipement, dans le RAD 2024 les branchements étaient inclus en "équipements elec FCT".



Forcalquier - Rapport annuel du délégataire
Société des Eaux de Marseille

	EQUIPEMENTS ELEC FCT							
	A	B	C	D=B X C	E	F	G	H
	DEPENSES ENGAGEES	DOTATION ANNUELLE	INDICE K2N	DOTATION ANNUELLE INDEXEE	SOLDE = D - A	SOLDE CUMULE FIN ANNEE N = F(n-1) * G + E	TAUX EONIA/€STR	Décomposition solde dernière année
2024	2 175,2	1 368,0	1,0000	1 368,0	-807,2	-807,2	1,000000	-822,7
2025	3 828,0	1 368,0	1,0162	1 390,2	-2 437,8	-3 260,5	0,019210	-2 437,8
TOTAL	6 003,2	2 736,0		2 758,2	-3 245,0	-3 260,5		-3 260,5

	TOTAL EQUIPEMENT EAU							
	A	B	C	D=B X C	E	F	G	H
	DEPENSES ENGAGEES	DOTATION ANNUELLE	INDICE K2N	DOTATION ANNUELLE INDEXEE	SOLDE = D - A	SOLDE CUMULE FIN ANNEE N = F(n-1) * G + E	TAUX EONIA/€STR	Décomposition solde dernière année
2024	76 838,5	24 265,0	1,0000	24 265,0	-52 573,5	-52 573,5	1,000000	-53 583,5
2025	42 273,8	24 265,0	1,0162	24 658,1	-17 615,7	-71 199,2	0,019210	-17 615,7
TOTAL	119 112,3	48 530,0		48 923,1	-70 189,3	-71 199,2		-71 199,2

8.5. Reversements effectués dans l'année

8.5.1. Compte de la surtaxe

Cas général

Facturation sur relevé des compteurs : Mars

Facturation sur relevé des compteurs : Septembre

Deux factures par an sont émises en fonction des tournées.

Cas particuliers

Les consommations municipales sont facturées une fois par an.



Note

Le mode de facturation basée sur la notion de tournée de relève, d'une part, et les délais d'encaissement, d'autre part, entraînent un décalage entre les sommes facturées et les sommes reversées. Le délai de reversement est fixé contractuellement. Les montants sont donnés en Euro.

1.Compte de la surtaxe de la collectivité	
Solde du compte au 1er Janvier	28 905,61
Facturation de l'exercice	132 383,44
Reversements de l'année	132 213,15
Solde du compte au 31 Décembre	29 075,90

2. Reversements de l'année				
Période de rattachement	4ème Versement 2024	1er Versement 2025	2ème Versement 2025	3ème Versement 2025
Date de déclaration	15/01/2025	29/05/2025	31/07/2025	30/11/2025
Date de versement	15/01/2025	29/05/2025	24/07/2025	30/11/2025
Surtaxes communales Assainissement	22 123,70	51 701,36	4 346,66	54 041,43
Non valeurs				
Montant Net (EUR)	22 123,70	51 701,36	4 346,66	54 041,43
Total Reversements de l'année : 132 213,15				

8.5.2. Participation au financement des réseaux

Pas de Participation

8.5.3. TVA récupérée



Définition

En application de l'article 216 quater de l'Annexe II au CGI concernant la déduction par les entreprises concessionnaires de la TVA ayant grevé le coût des immobilisations qu'elles utilisent et dont elles ne sont pas propriétaires, la collectivité fait parvenir à la Société des Eaux de Marseille des attestations pour transfert de droit à déduction concernant les ouvrages neufs qui ont été incorporés au réseau public de distribution.

pas d'attestation pour l'exercice concerné

9. Annexes Eau

9.1. Inventaire des ouvrages EAU

9.1.1. Captage des Arnauds

9.1.1.1. Captage

Le captage des Arnauds est constitué des sources :

➔ Giraudis

➔ Templiers



9.1.1.2. Source des Templiers



9.1.1.3. Captage Giraudis - Templiers



9.1.2. Puits du Viou

9.1.2.1. Caractéristiques

Nombre de pompes :	1



9.1.3. Source et pompage de Beuveron

9.1.3.1. Exhaure

Volume bâche :	10 m^3
Nombre de pompes :	2 (dont 1 en secours)



9.1.3.2. Pompage

Volume bâche :	100 m^3
Nombre de pompes :	2 (dont 1 en secours)

Forcalquier - Rapport annuel du délégataire
Société des Eaux de Marseille

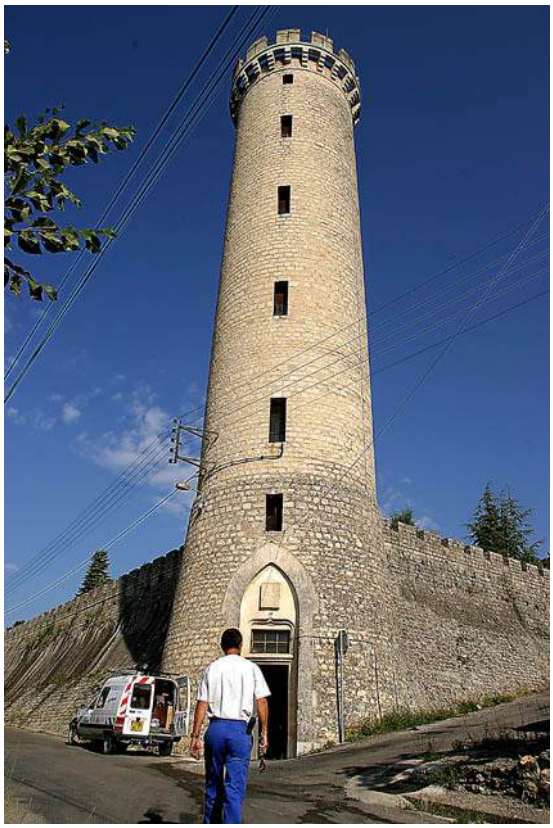




9.1.4. Réservoir St Marc

9.1.4.1. Caractéristiques

Côte radier :	576,70 m NGF
Capacité :	13 400 m^3



9.1.5. Réservoir des Trinitaires

Côte radier :	576,70 m NGF
Capacité :	3 500 m^3



9.1.6. Réservoir du CES

9.1.6.1. Caractéristiques

Côte radier :	660,00 m NGF
Capacité :	500 m^3



9.1.7. Surpresseur de l'Empereur

9.1.7.1. Caractéristiques

Volume bâche :	10 m^3
Nombre de pompes :	2 (dont 1 en secours)



9.2. Indicateurs de performance du Décret et Arrêté du 2 mai 2007

9.2.1. Indicateurs de Performance

Code fiche Indicateur	Libellé	Production de l'Information	Mesure (unité) ou texte	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024	Valeur 2025
Indicateurs descriptifs des services								
D102.0	Prix TTC du service de l'eau au m3 pour 120 m3	Délégataire	Euros / m3				1,99	2,17
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	Jours				8	8
Indicateurs de performance								
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	%				1,53	3,58
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	Collectivité	Habitants desservis					5 309
P101.1	Taux De Conformité des analyses bactériologiques ARS	ARS	%				100	Attente ARS
P102.1	Taux De Conformité des analyses physico-chimiques ARS	ARS	%				100	Attente ARS
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Délégataire	Points				110	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	%				86,49	87,18
P105.3	Indice Linéaire des volumes non comptés	Délégataire	m3 / km / jour				6,3	5,98
P106.3	Indice Linéaire de pertes en réseau	Délégataire	m3 / km / jour				3,17	2,94

Code fiche Indicateur	Libellé	Production de l'Information	Mesure (unité) ou texte	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024	Valeur 2025
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	Collectivité	%					0,06
P108.3	Indice d'avancement de protection de la ressource en eau	Collectivité	%				80	Attente ARS
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Collectivité	Euros / m3				0,001	0,002
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délégataire	Unités / millier d'abonnés				4,45	1,46
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	%				100	98
P155.1	Taux de réclamation	Délégataire	Unités / millier d'abonnés				0,74	0,37
ILC	Indice linéaire de consommation		m3 / km / jour				20,29	19,99
DC184	Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année N hors travaux		Euros					726 267

9.3. Biens de retour biens de reprise

9.3.1. Investissements Société des Eaux de Marseille

N° fiche	Nature du bien	Désignation	Montant d'achat (€)	Année Acquis	Compte
010-2500001	RETOUR	TVX MISE SECURITE OUVRAGE BEVERON	14 275,00	2025	
010-2500002	RETOUR	TVX RESSOURCE CAPTAGE BEVERON	81 785,67	2025	
010-2500003	RETOUR	TVX RESSOURCE SOURCE ARNAUDS	12 491,53	2025	
010-2500004	RETOUR	TVX SECTORISATION	15 655,50	2025	
Concessif			124 207,70		225500
FORCALQUIER -EAU		Total biens de retour	124 207,70		
FORCALQUIER -EAU		Total biens de reprise	0,00		
FORCALQUIER -EAU		Total biens de retour et de reprise	124 207,70		

9.3.2. Immobilisations en jouissance temporaire

Site	Libélle	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2026	Classification	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
FARN	FORAGE ARNAUDS	198000773	PLAN DE GRILLE	1 000		Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2008	01/07/1980	44
FARN	FORAGE ARNAUDS	201500844	VANNE MARTELIERE 1 SOURCE	634	714	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	25/09/2015	25/09/2015	30
FARN	FORAGE ARNAUDS	201500845	VANNE MARTELIERE 2 SOURCE	633	714	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	25/09/2015	25/09/2015	30
FARN	FORAGE ARNAUDS	201500846	VANNE MARTELIERE 3 SOURCE	633	714	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	25/09/2015	25/09/2015	30
FARN	FORAGE ARNAUDS	202400814	R.VANNE DEPART SOURCE	2 800	2 856	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/11/2024	17/11/2024	19
PBEU	STAP DE BEUVERON	198501053	PLAFONNIER LOC CHLORE	264	306	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1985	01/07/1985	52
PBEU	STAP DE BEUVERON	198501054	PLAFONNIER	263	306	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1985	01/07/1985	52
PBEU	STAP DE BEUVERON	199201036	CHAUF IES 2100W LOC CHLOR	305	666	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1985	01/07/1985	46
PBEU	STAP DE BEUVERON	199201039	PLAFONNIER	457	306	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1985	01/07/1985	52
PBEU	STAP DE BEUVERON	199201053	VANNE REF.	152	511	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1985	01/07/1985	45
PBEU	STAP DE BEUVERON	199800887	SECTIONNEUR POMPE 1	915	408	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1998	01/07/1998	33
PBEU	STAP DE BEUVERON	199802027	SECTIONNEUR POMPE 2	1 880	408	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1998	01/07/1998	33
PBEU	STAP DE BEUVERON	199802028	VANNE REF. P1 - DN100	212	511	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1998	01/07/1998	32
PBEU	STAP DE BEUVERON	199802030	VANNE ASP. P1 - DN100	275	511	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1998	01/07/1998	32
PBEU	STAP DE BEUVERON	199802031	VANNE ASP. P2 - DN100	236	511	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1998	01/07/1998	32
PBEU	STAP DE BEUVERON	199802033	VANNE REF. P2 - DN100	365	511	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1998	01/07/1998	32
PBEU	STAP DE BEUVERON	199806177	TRANSFORMATEUR SUR POTEAU		13 260	Bien de Retour - Renouvellement MO	01/01/1998	01/01/1998	39
PBEU	STAP DE BEUVERON	199900181	ARMOIRE ELEC. COMPLETE	18 699	23 460	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1999	01/07/1999	32

Site	Libélle	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2026	Classification	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
PBEU	STAP DE BEUVERON	199900184	RESERVOIR EF	581	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1999	01/07/1999	99
PBEU	STAP DE BEUVERON	199900186	DISJONCTEUR GENERAL	915	2 040	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1999	01/07/1999	32
PBEU	STAP DE BEUVERON	200602119	COMPRESSEUR D'AIR	5 226	4 284	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2006	01/07/2006	26
PBEU	STAP DE BEUVERON	200604119	DEVESICULEUR HUILEUR	239	357	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2006	01/07/2006	26
PBEU	STAP DE BEUVERON	201500881	CHLOROMETRE	2 675	2 345	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	27/11/2015	27/11/2015	13
PBEU	STAP DE BEUVERON	201500882	CLAPET REF POMPE N°1	825	1 161	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	22/09/2015	22/09/2015	15
PBEU	STAP DE BEUVERON	201500883	CLAPET REF POMPE N°2	826	1 161	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	22/09/2015	22/09/2015	15
PBEU	STAP DE BEUVERON	201700274	ACTIONNEUR BOUTEILLE CL2		4 124	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/08/2017	17/08/2017	20
PBEU	STAP DE BEUVERON	201701019	ANTI INTRUSION	1 050	998	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	30/08/2017	30/08/2017	20
PBEU	STAP DE BEUVERON	201701039	HYDROEJECTEUR 1	612	802	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	08/11/2017	08/11/2017	11
PBEU	STAP DE BEUVERON	201800838	ANALYSEUR CHLORE	2 931	3 672	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	28/12/2018	28/12/2018	10
PBEU	STAP DE BEUVERON	201801463	SOFREL	5 560	4 590	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	10/09/2018	10/09/2018	13
PBEU	STAP DE BEUVERON	202000350	NIVEAU MAGNETIQUE	715	933	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	21/10/2020	21/10/2020	17
PBEU	STAP DE BEUVERON	202000351	SOUPAPE ANTI BELIER	230	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	21/10/2020	21/10/2020	17
PBEU	STAP DE BEUVERON	202000352	RES.ANTI-BELIER	4 270	5 406	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	21/10/2020	21/10/2020	17
PBEU	STAP DE BEUVERON	202000354	VANNE BALLON AB-DN100	245	511	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	21/10/2020	21/10/2020	17
PBEU	STAP DE BEUVERON	202100452	DEBITMETRE CL2	1 166	743	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	31/12/2021	31/12/2021	11
PBEU	STAP DE BEUVERON	202100453	COMPTEUR EAU MOTRICE CL2	284	188	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	31/12/2021	31/12/2021	30
PBEU	STAP DE BEUVERON	202100454	DETENDEUR EAU MOTRICE CL2	427	694	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	31/12/2021	31/12/2021	16

Site	Libélle	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2026	Classification	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
PBEU	STAP DE BEUVERON	202100459	DISJONCTEUR POTEAU	2 339	3 021	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	22/11/2021	22/11/2021	30
PBEU	STAP DE BEUVERON	202200355	CENTRALE FUITE CHLORE	1 577	1 632	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/10/2022	18/10/2022	15
PBEU	STAP DE BEUVERON	202200356	DETECTION FUITE CL2	676	714	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	18/10/2022	18/10/2022	5
PBEU	STAP DE BEUVERON	202300536	ELECTROVANNE	427	437	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	20/06/2023	20/06/2023	5
PBEU	STAP DE BEUVERON	202300669	PORTAIL	3 200	3 699	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	11/05/2023	11/05/2023	30
PBEU	STAP DE BEUVERON	202300975	POMPE SURFACE N°2	4 672	5 399	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2023	01/06/2023	7
PBEU	STAP DE BEUVERON	202300976	POMPE SURFACE N°1	4 674	5 402	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2023	01/06/2023	7
PBEU	STAP DE BEUVERON	202300977	ELECTRO-VANNE ANTI BELIER	270	312	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2023	01/06/2023	10
PBEU	STAP DE BEUVERON	202400304	SONDE TURBIDITÉ	2 827	2 884	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	08/07/2024	08/07/2024	10
PBEU	STAP DE BEUVERON	202400305	TRANSDUCTEUR TURBIDITÉ	1 036	1 057	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	08/07/2024	08/07/2024	9
PBEU	STAP DE BEUVERON	202400306	SONDE MESURE NIVEAU BACHE	255	260	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	08/07/2024	08/07/2024	10
PBEU	STAP DE BEUVERON	202400307	ECHELLE DU RESERVOIR 12B	5 000	5 100	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	12/07/2024	12/07/2024	16
PBEU	STAP DE BEUVERON	202400691	DETECT. NIVEAU RESERVOIR	369	376	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	28/05/2024	28/05/2024	13
PBEU	STAP DE BEUVERON	202400692	COMPTEUR REFOULEMENT	637	650	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	28/05/2024	28/05/2024	7
PBEU	STAP DE BEUVERON	202501752	POMPE FORAGE 2	2 088	2 088	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	13/11/2025	13/11/2025	14
PBEU	STAP DE BEUVERON	202501753	POMPE FORAGE 1	2 088	2 088	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	13/11/2025	13/11/2025	14
PBEU	STAP DE BEUVERON	202501754	COMPTEUR FORAGE	444	444	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	13/11/2025	13/11/2025	7
PBEU	STAP DE BEUVERON	202501755	VANNE REF. F2 - DN80	575	575	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	13/11/2025	13/11/2025	18
PBEU	STAP DE BEUVERON	202501756	VANNE REF. COMMUN FORAGE	575	575	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	13/11/2025	13/11/2025	18

Site	Libélle	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2026	Classification	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
PBEU	STAP DE BEUVERON	202501757	VANNE REF. F1 - DN80	575	575	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	13/11/2025	13/11/2025	18
PBEU	STAP DE BEUVERON	202501758	VANNE VIDANGE F. - DN125	625	625	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	13/11/2025	13/11/2025	18
PBEU	STAP DE BEUVERON	202501759	CLAPER REF F2	575	575	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	13/11/2025	13/11/2025	15
PBEU	STAP DE BEUVERON	202501760	CLAPET REF F1	575	575	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	13/11/2025	13/11/2025	15
PBEU	STAP DE BEUVERON	202501761	MESURE NIVEAU FORAGE	339	339	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	13/11/2025	13/11/2025	10
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	200206212	TURBIDIMETRE LAYE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2002	01/07/2002	30
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	201303629	ACTIONNEUR BOUTEILLE 1			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2013	01/07/2013	20
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	201303630	ACTIONNEUR BOUTEILLE 2			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2013	01/07/2013	20
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	201803232	ANALYSEUR CL2 LAYE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	10
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402525	EV CL2 ARNAUD PETIT DEBIT			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	10
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402526	EV CL2 ARNAUD GRAND DEBIT			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	10
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402527	EV CL2 BEVERON VIOU LAYE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	10
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402528	HYDRO BEVERON VIOU LAYE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	10
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402529	HYDRO ARNAUD PETIT DEBIT			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	10
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402530	HYDRO ARNAUD GRAND DEBIT			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	10
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402531	CHLOROMETRE B1			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	8
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402532	CHLOROMETRE B2			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	8
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402533	INVERSEUR CL2			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	10
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402534	FILTRE EV ARNAUD PT DEBIT			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	02/07/2024	02/07/2024	15

Site	Libélle	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2026	Classification	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402535	FILTRE EV ARNAUD GD DEBIT			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	02/07/2024	02/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402536	FILTRE EV BEV. VIOU LAYE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	02/07/2024	02/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402537	ANALYSEUR CL2 DISTRI			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	10
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402538	DEBITMETRE CL2 PT DEBIT			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	10
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402539	DEBITMETRE CL2 GD DEBIT			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	10
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402540	DEBITMETRE CL2 BEV V LAYE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	10
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402541	CENTRALE FUITE CL2			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402542	SONDE FUITE CL2			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	2
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402543	POMPE EAU MOTRICE CL2			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	7
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402544	ECLAIRAGE LOC CHLORATION			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402545	CHAUFFAGE CL2			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402546	AI LOCAL BOUTEILLE CL2			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402547	ECLAIRAGE EXT LOCAL CL2			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402548	AI LOCAL CHLORATION			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402549	DIGICODE LOCAL CL2			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402550	CHAUFFAGE CHBRE VANNE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402551	ECLAIRAGE CHBRE VANNE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402552	AI CHBRE VANNE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402553	DIGICODE CHBRE VANNE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15

Site	Libélle	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2026	Classification	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402554	AI LANTERNEAU R1			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402555	AI LANTERNEAU R2			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402556	AI PORTE ETANCHE R2			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402557	AI PORTE ETANCHE R1			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402558	CAPOT LANTERNEAU R2			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	20
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402559	ESCALIER R1			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	5
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402560	ESCALIER R2			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	5
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402561	ESCALIER ACCES TOIT			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	5
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402562	GARDE CORPS TOITURE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	5
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402563	PORTILLON LOCAL CL2			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	30
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402564	PORTILLON ACCES TOITURE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	30
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402565	CLOTURE CL2			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	30
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402566	RESERVOIR 1			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	100
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402567	RESERVOIR 2			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	10
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402568	MESURE RESERVOIR 1			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	02/07/2024	02/07/2024	10
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402569	MESURE RESERVOIR 2			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	02/07/2024	02/07/2024	10
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402570	NTB RESERVOIR 1			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	02/07/2024	02/07/2024	5
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402571	NTB RESERVOIR 2			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	02/07/2024	02/07/2024	5
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402572	NTH RESERVOIR 1			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	02/07/2024	02/07/2024	5

Site	Libélle	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2026	Classification	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402573	NTH RESERVOIR 2			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	02/07/2024	02/07/2024	5
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402574	TURBIDIMETRE ARNAUDS			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	10
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402575	TURBIDIMETRE DISTRIBUTION			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	10
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402576	TRANSDUCTEUR TURBIDITE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402577	DEBITMETRE ARNAUDS			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	12
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402578	DEBITMETRE VIOU			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	12
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402579	DEBITMETRE BEVERON			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	12
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402580	DEBITMETRE LAYE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	12
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402581	DEBITMETRE DISTRIBUTION			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	12
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402582	DEBITMETRE CES			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	12
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402583	RV MOTOR ADM ARNAUDS			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	20
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402584	RV MOTOR PURGE ARNAUDS			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	20
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402585	RV MOTOR ADM LAYE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	20
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402586	RV MOTOR CES/LAYE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	20
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402587	RV MOTOR ADM ARNAUDS			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402588	RV MOTOR ADM LAYE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402589	RV MOTOR CES/LAYE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402590	RV MOTOR PURGE ARNAUDS			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402591	RV VIDANGE R1			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15

Site	Libélle	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2026	Classification	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402592	RV VIDANGE R2			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402593	RV DISTRI R1			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402594	RV DISTRI R2			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402595	RV ADMI R1			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402596	RV ADMI R2			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402597	RV ADM LAYE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402598	RV ADM BEVERON			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402599	RV ADM VIOU			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402600	RV ADM ARNAUDS			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402601	RV DISTRI VILLE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402602	RV RESERVOIR2 ADM ARNAUDS			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402603	RV NOURRICE ADM BEVERON			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402604	RV NOURRICE ADM VIOU			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402605	RV NOURRICE ADM LAYE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402606	VANNE ASPI POMPE 1			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402607	VANNE ASPI POMPE 2			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402608	VANNE REF POMPE 1			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402609	VANNE REF POMPE 2			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402610	VANNE GENERALE REF CES			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15

Site	Libélle	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2026	Classification	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402611	CLAPET POMPE 1			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402612	CLAPET POMPE 2			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402613	ARMOIRE BT			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402614	VARIATEUR VITESSE POMPE 1			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	10
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402615	VARIATEUR VITESSE POMPE 2			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	10
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402616	INVERSEUR DE SOURCE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402617	PARAFOUDRE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402618	DISJONCTEUR POMPE 1			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402619	DISJONCTEUR POMPE 2			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402620	DIRIS			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	10
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402621	PUPITRE OPERATEUR			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402622	TELETRANSMETTEUR			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402623	ONDULEUR			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	10
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402624	ARROSAGE AUTOMATIQUE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	20
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402625	TOUR NEUTRALISATION CL2			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	30
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402626	VENTILAT TOUR NEUTRAL CL2			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	10
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402627	MONORAIL			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	30
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402628	PORTE AUTOCLAVE RESERV 1			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	30
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402629	PORTE AUTOCLAVE RESERV 2			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	30

Site	Libélle	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2026	Classification	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402630	BALLON ANTI-BELIER CES			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402631	VANNE BALLON CES			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402632	DEBITMETRE CES			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	12
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402633	TRANSDUCT.DEBITMETRE CES			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402634	TRANSDUCT.DEBITM. DISTRIB			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402635	TRANSDUCT.DEBITM. ARNAUD			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402636	TRANSDUCT.DEBITMETR. LAYE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402637	TRANSDUCT.DEBITM. BEVEUR.			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402638	TRANSDUCT.DEBITMETRE VIOU			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402639	MESURE PRESSION CES			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402640	MANOCONTACT MPR CES			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402641	MANOCONTACT SPR CES			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402642	PALAN			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	25
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402643	CHARIOT PORTE PALAN			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402644	MOTEUR POMPE 1 CES			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402645	MOTEUR POMPE 2 CES			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402646	POMPE 1 CES			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402647	POMPE 2 CES			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402648	RV MAILLAGE DISTRI/BEUVER			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15

Site	Libélle	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2026	Classification	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402649	RV SOUPAPE MAILL DIST/BEU			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402650	CLAPET MAILL DISTRI/BEUV			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402651	SOUPAPE MAILL DIST/BEU			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402652	REDUCT PRESSION CES/LAYE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402653	STAB PRESSION LAYE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402654	COFFRET 1 ACTION BOUT CL2			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402655	COFFRET 2 ACTION BOUT CL2			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402656	CLOTURE ESCALIER TOIT			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	30
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402657	ECHELLE TOITURE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	5
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402658	CHAUFFAGE LOC CHLORATIO			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402659	BAES LOC CHLORATION			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402660	BAES CHAMBRE VANNES			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402661	CAPOT LANTERNEAU R1			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	20
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402662	VENTILAT CHAMBRE VANNE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	10
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402663	ECLAIRAGE EXT CHBRE VANNE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402664	GYROPHARE FUITE CHLORE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402665	ANTENNE GSM SOFREL			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	10
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402666	ANTENNE RADIO HF CES			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	10
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402667	PPE ANALYS. CL2 DISTRIB			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	7

Site	Libélle	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2026	Classification	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402668	PPE ANALYS. CL2 LAYE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	7
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402669	VAN INSERT. TURBI ARNAUD			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402670	POMPE VIDE CALE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	10
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402671	POIRE INNOND. CHBRE VAN.			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	5
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402672	TRANSDUCTEUR CL2 DISTRIB			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202402673	TRANSDUCTEUR CL2 LAYE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
PSMF	STAP ST MARC FORCALQUIER	202501918	SWITCH ETHERNET			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2025	01/07/2025	10
PSTM	STAP SAINT MARC	197300153	VANNE ARRIV FORAGE2 DN100	229	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1973	01/07/1973	64
PSTM	STAP SAINT MARC	197300154	VANNE ARRIV FORAGE2 DN100	229	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1973	01/07/1973	64
PSTM	STAP SAINT MARC	197300174	VANNE ARRIV FORAGE ETAGE4	152	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1973	01/07/1973	64
PSTM	STAP SAINT MARC	197300205	VANNE DEPART 1 - DN125	286	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1973	01/07/1973	64
PSTM	STAP SAINT MARC	197300206	CLAPET BATTANT R1 DN125	270	2 652	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1973	01/07/1973	64
PSTM	STAP SAINT MARC	197300208	VANNE DEPART 2 - DN150	413	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1973	01/07/1973	64
PSTM	STAP SAINT MARC	197300210	VANNE DEPART DN150	286	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1973	01/07/1973	64
PSTM	STAP SAINT MARC	197300212	VANNE DEPART 4 - DN150	270	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1973	01/07/1973	64
PSTM	STAP SAINT MARC	198800948	VANNE ARRIV FORAGE1 DN200	534	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1984	01/07/1984	53
PSTM	STAP SAINT MARC	198901698	VANNE ASPIRATION POMPE 1	500	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1989	01/07/1989	48
PSTM	STAP SAINT MARC	198901700	VANNE REFOULEMENT POMP.1	257	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1989	01/07/1989	48
PSTM	STAP SAINT MARC	199201054	PURGE ANTI-BELIER	152	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1992	01/07/1992	45

Site	Libélle	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2026	Classification	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
PSTM	STAP SAINT MARC	199201075	VANNE ARRIV FORAGE ETAGE4	229	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1992	01/07/1992	45
PSTM	STAP SAINT MARC	199304518	VANNE ASPI	500	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	44
PSTM	STAP SAINT MARC	199304519	VANNE REFOULEMENT POMP.2	500	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	44
PSTM	STAP SAINT MARC	199304521	VANNE REF/DEP VILLE DN150	500	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	44
PSTM	STAP SAINT MARC	199304522	HYDROSTAB AV VILLE DN150	6 000	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	44
PSTM	STAP SAINT MARC	199304523	VANNE DEPT VILLE DN150	500	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	44
PSTM	STAP SAINT MARC	199304524	VANNE RET VILLE DN150	500	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	44
PSTM	STAP SAINT MARC	199304525	HYDROSTAB AV VILLE DN150	6 200	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	44
PSTM	STAP SAINT MARC	199304526	VANNE RET VILLE RESERVOIR	694	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	44
PSTM	STAP SAINT MARC	199700091	7 NEONS DOUBLE ETANCHE	3 865	408	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1997	17/05/1997	40
PSTM	STAP SAINT MARC	199700402	HYDROSTAB FORAGE 1 DN200	7 044	8 160	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1997	15/07/1997	40
PSTM	STAP SAINT MARC	199800773	VANNE TROP PLEIN P1	1 067	728	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1998	01/07/1998	39
PSTM	STAP SAINT MARC	199800774	VANNE TROP PLEIN P1	1 220	10 445	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1998	01/07/1998	39
PSTM	STAP SAINT MARC	199800776	VANNE TROP PLEIN P2	1 220	4 082	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1998	01/07/1998	39
PSTM	STAP SAINT MARC	199900180	VANNE VIDANGE P1	1 799	4 088	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1999	01/07/1999	38
PSTM	STAP SAINT MARC	199901030	VANNE VIDANGE R2 - DN150	457	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1999	01/07/1999	38
PSTM	STAP SAINT MARC	199901034	PRESSOSTAT ANTI-BELIER	305	503	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1999	01/07/1999	38
PSTM	STAP SAINT MARC	200000160	MOTEUR P1	1 524	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2000	01/07/2000	37
PSTM	STAP SAINT MARC	200002447	POMPE 1 2900T/MN 60M3	3 641	9 690	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2000	01/07/2000	37

Site	Libélle	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2026	Classification	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
PSTM	STAP SAINT MARC	200201847	TURBIDIMETRE HACH	5 044	4 961	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2002	01/07/2002	35
PSTM	STAP SAINT MARC	200400998	FILTRE	300	5 610	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	33
PSTM	STAP SAINT MARC	200506404	MONORAIL 143M	2 300	3 097	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/04/2005	19/04/2005	32
PSTM	STAP SAINT MARC	200506637	PALAN 114A	100	510	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2005	01/07/2005	32
PSTM	STAP SAINT MARC	200702327	POMPE 2	4 734	9 690	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2007	01/07/2007	30
PSTM	STAP SAINT MARC	200702328	MOTEUR POMPE 2	2 366	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2007	01/07/2007	30
PSTM	STAP SAINT MARC	200705657	CLAPET POMPE 2	2 000	3 353	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2007	01/07/2007	30
PSTM	STAP SAINT MARC	200900568	VANNE DN 100 SANS INVERSE	350	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2009	01/07/2009	28
PSTM	STAP SAINT MARC	200900569	FILTRE PURGES A BRIDES	650	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2009	01/07/2009	28
PSTM	STAP SAINT MARC	200900570	STABILISATEUR DE PRESSION	2 350	16 320	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2009	01/07/2009	28
PSTM	STAP SAINT MARC	200900571	DEVESICULEUR - HUILEUR	285	406	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2009	01/07/2009	28
PSTM	STAP SAINT MARC	200900572	FILTRE COMPRESSEUR	235	332	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2009	01/07/2009	28
PSTM	STAP SAINT MARC	200900574	ELECTRO VA	380	539	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2009	01/07/2009	28
PSTM	STAP SAINT MARC	200900575	MESURE NIV	652	763	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2009	01/07/2009	28
PSTM	STAP SAINT MARC	201101492	CLAPET P1	1 040	5 838	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2011	01/07/2011	26
PSTM	STAP SAINT MARC	201200489	COMPTEUR CES	790	1 734	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	21/09/2012	21/09/2012	19
PSTM	STAP SAINT MARC	201301014	CPTR FONTEINNE+BEUVERON G	1 120	1 734	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	31/10/2013	31/10/2013	18
PSTM	STAP SAINT MARC	201301016	COMTEUR EAU MOTRICE CL2	234	319	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	31/10/2013	31/10/2013	24
PSTM	STAP SAINT MARC	201301017	CPTR LAYE	1 385	1 479	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	31/10/2013	31/10/2013	18

Site	Libélle	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2026	Classification	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
PSTM	STAP SAINT MARC	201301018	CPTR BEUVERON POMPE	1 120	1 734	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	31/10/2013	31/10/2013	18
PSTM	STAP SAINT MARC	201302877	ACTIONNEUR BOUTEILLE 1		4 124	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	15/05/2013	15/05/2013	24
PSTM	STAP SAINT MARC	201302878	ACTIONNEUR BOUTEILLE 2		4 124	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	15/05/2013	15/05/2013	24
PSTM	STAP SAINT MARC	201303168	CENTRALE FUITE CHLORE		714	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/04/2013	01/04/2013	15
PSTM	STAP SAINT MARC	201400053	DEMARREUR POMPE N°1	423	884	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	20/03/2014	20/03/2014	23
PSTM	STAP SAINT MARC	201400054	DEMARREUR POMPE N°2	424	884	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	20/03/2014	20/03/2014	23
PSTM	STAP SAINT MARC	201401075	SOFREL S550	7 119	15 300	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	16/12/2014	16/12/2014	23
PSTM	STAP SAINT MARC	201401076	ARMOIRE ELEC PRINCIPALE	34 532	46 452	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	16/12/2014	16/12/2014	23
PSTM	STAP SAINT MARC	201401077	INTER. SECTION. GENERAL	635	857	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	16/12/2014	16/12/2014	23
PSTM	STAP SAINT MARC	201401078	PARAFOUDRE	1 026	1 384	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	16/12/2014	16/12/2014	23
PSTM	STAP SAINT MARC	201401079	DETECTION NIVEAU BACHE	442	449	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	16/12/2014	16/12/2014	23
PSTM	STAP SAINT MARC	201501251	ELECTROVANNE EAU MOTRICE	610	437	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	10/04/2015	10/04/2015	17
PSTM	STAP SAINT MARC	201501252	CHLOROMETRE BOUTEILLE 2	2 190	2 345	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	10/04/2015	10/04/2015	17
PSTM	STAP SAINT MARC	201501253	INVERSERSEUR BOUTEILLES	2 120	1 838	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	10/04/2015	10/04/2015	22
PSTM	STAP SAINT MARC	201501254	CHLOROMETRE BOUTEILLE 1	2 190	2 345	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	10/04/2015	10/04/2015	17
PSTM	STAP SAINT MARC	201600829	VANNE ANTI-BELIER	680	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	30/12/2016	30/12/2016	21
PSTM	STAP SAINT MARC	201600830	BALLON ANTI-BELIER	6 167	5 610	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	30/12/2016	30/12/2016	21
PSTM	STAP SAINT MARC	201700827	ANTI-INTRUSION	4 210	1 020	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	30/08/2017	30/08/2017	20
PSTM	STAP SAINT MARC	201700828	PORTE ACCES TOIT TERRASSE	6 444	10 200	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	30/08/2017	30/08/2017	20

Site	Libélle	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2026	Classification	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
PSTM	STAP SAINT MARC	201700829	TRAPPE ACCES TOIT TERASSE	950	2 040	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	30/08/2017	30/08/2017	20
PSTM	STAP SAINT MARC	201700830	GARDE CORPS 1 CUVE	1 000	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	30/08/2017	30/08/2017	20
PSTM	STAP SAINT MARC	201700831	GARDE CORPS 2 CUVE	1 000	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	30/08/2017	30/08/2017	20
PSTM	STAP SAINT MARC	201700832	GARDE CORPS 3 CUVE	1 000	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	30/08/2017	30/08/2017	20
PSTM	STAP SAINT MARC	201701042	HYDROEJECTEUR CL2	612	802	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	13/09/2017	13/09/2017	15
PSTM	STAP SAINT MARC	201701115	CPTR VILLE+POMPAGE CES	505	1 479	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	28/02/2017	28/02/2017	14
PSTM	STAP SAINT MARC	201701116	DETECTION NIVEAU	137	449	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	28/02/2017	28/02/2017	20
PSTM	STAP SAINT MARC	201701182	COMPRESSEUR D'AIR	3 051	4 284	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	15/06/2017	15/06/2017	20
PSTM	STAP SAINT MARC	201800839	ANALYSEUR CHLORE LAYE	2 931	7 344	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	06/12/2018	06/12/2018	19
PSTM	STAP SAINT MARC	201901504	CPT SOURCE GIRAUDIS	329	1 734	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	07/03/2019	07/03/2019	12
PSTM	STAP SAINT MARC	201901524	DEBITMETRE CHLORE	693	743	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	14/11/2019	14/11/2019	23
PSTM	STAP SAINT MARC	202200247	DETECTEUR DE FUITE	1 386	714	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	13/01/2022	13/01/2022	15
PVIO	STAP DU VIOU	198705158	COMPTAGE EDF	2 909	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1987	01/07/1987	50
PVIO	STAP DU VIOU	198800961	CLAPET A/R	534	1 574	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1988	01/07/1988	45
PVIO	STAP DU VIOU	200007147	CELLULE IM	6 500	6 630	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	04/05/2000	04/05/2000	27
PVIO	STAP DU VIOU	200007148	CELLULE QM	6 500	6 630	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	04/05/2000	04/05/2000	27
PVIO	STAP DU VIOU	200609416	VANNE REF.		675	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2006	01/07/2006	27
PVIO	STAP DU VIOU	200800908	ANTI INTRUSION	1 300	1 765	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	29
PVIO	STAP DU VIOU	200800910	ECLAIRAGE LOCAL	450	306	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	29

Site	Libélle	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2026	Classification	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
PVIO	STAP DU VIOU	200800911	PARAFOUDRE	1 150	1 560	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	29
PVIO	STAP DU VIOU	200800912	COFFRET ELECTRIQUE	19 608	13 260	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	29
PVIO	STAP DU VIOU	200800914	FLOTTEUR PUIT	600	397	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	18
PVIO	STAP DU VIOU	200807519	CHAUFFAGE LOCAL CHLORE		666	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	23
PVIO	STAP DU VIOU	200807520	ECLAIRGE LOCAL CHLORE	450	306	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	29
PVIO	STAP DU VIOU	200808023	TRANSFORMATEUR SEC		13 260	Bien de Retour - Renouvellement MO	01/01/2008	01/01/2008	29
PVIO	STAP DU VIOU	201000258	DISJONCTEUR BTG	3 092	4 201	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	27
PVIO	STAP DU VIOU	201301507	POMPES	5 916	6 834	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	21/10/2013	21/10/2013	20
PVIO	STAP DU VIOU	201600558	VENTILATEUR LOCAL	1 033	1 675	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/08/2016	17/08/2016	21
PVIO	STAP DU VIOU	201701043	HYDROEJECTEUR	612	1 020	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	08/11/2017	08/11/2017	20
PVIO	STAP DU VIOU	201800561	SOFREL S550	5 500	8 160	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	10/09/2018	10/09/2018	19
PVIO	STAP DU VIOU	202100460	MESURE NIVEAU NAPPE	460	579	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	27/09/2021	27/09/2021	20
PVIO	STAP DU VIOU	202200683	COMPTEUR DE VOLUME	708	751	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	26/09/2022	26/09/2022	15
PVIO	STAP DU VIOU	202201996	EXT CO2 5 KG PVIO1	60	92	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2022	01/01/2022	20
PVIO	STAP DU VIOU	202301544	CHLOROMETRE BOUTEILLE 1	1 811	2 093	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/11/2023	17/11/2023	8
PVIO	STAP DU VIOU	202301545	ELECTROVANNE	800	925	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/11/2023	17/11/2023	10
PVIO	STAP DU VIOU	202301546	DETENDEUR	485	561	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/11/2023	17/11/2023	15
PVIO	STAP DU VIOU	202301547	TURBIDIMETRE EAU FILTREE	2 222	2 567	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/11/2023	17/11/2023	10
PVIO	STAP DU VIOU	202301548	TRANSDUCTEUR TURBIDITE	718	829	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/11/2023	17/11/2023	15

Site	Libélle	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2026	Classification	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
PVIO	STAP DU VIOU	202400550	DEBITMETRE CHLORE	772	788	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	30/09/2024	30/09/2024	7
PVIO	STAP DU VIOU	202400815	MESURE CHLORE	3 677	3 750	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/11/2024	17/11/2024	14
PVIO	STAP DU VIOU	202400816	CHAUFFAGE LOCAL	719	733	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/11/2024	17/11/2024	13
PVIO	STAP DU VIOU	202401658	VANNE BALLON	321	327	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/11/2024	17/11/2024	19
PVIO	STAP DU VIOU	202401659	RES. ANTI-BELIER	9 058	9 240	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/11/2024	17/11/2024	19
PVIO	STAP DU VIOU	202401660	COMPRESSEUR D'AIR	2 597	2 649	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/11/2024	17/11/2024	19
PVIO	STAP DU VIOU	202401661	DEVESICULEUR	964	983	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/11/2024	17/11/2024	15
RCES	RESV LE C.E.S.	199201361	R.VANNE DI	610	728	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1992	01/07/1992	40
RCES	RESV LE C.E.S.	199201362	R.VANNE AD	610	728	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1992	01/07/1992	40
RCES	RESV LE C.E.S.	199304515	CLAPET DIS	460	1 574	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	39
RCES	RESV LE C.E.S.	199304516	R.VANNE RE	372	511	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	39
RCES	RESV LE C.E.S.	199304517	CLAPET DIS	460	1 574	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	39
RCES	RESV LE C.E.S.	199401363	RESERVOIR - 500 M3	1	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1994	01/07/1994	99
RCES	RESV LE C.E.S.	201402421	LS 42		1 431	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/07/2014	01/07/2014	32
RCES	RESV LE C.E.S.	201700658	RV VIDANGE	55	511	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	04/04/2017	04/04/2017	30
RCES	RESV LE C.E.S.	201700826	ANTI INTRUSION	1 050	565	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	30/08/2017	30/08/2017	15
RCES	RESV LE C.E.S.	201702570	ECHELLE CRINOLINE CUVE	1 050	4 080	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	30/08/2017	30/08/2017	20
RCES	RESV LE C.E.S.	201702571	ECHELLE ACCES CHBRE VANNE	650	839	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	30/08/2017	30/08/2017	20
RCES	RESV LE C.E.S.	201702572	PASSERELLE CUVE	1 500	2 550	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	30/08/2017	30/08/2017	20

Site	Libélle	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2026	Classification	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
RCES	RESV LE C.E.S.	201702573	RAMBARDE CUVE	700	918	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	30/08/2017	30/08/2017	20
RCES	RESV LE C.E.S.	201702574	TRAPPE ACCES RESERVOIR	1 200	7 650	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	30/08/2017	30/08/2017	20
RCES	RESV LE C.E.S.	202400308	MESURE NIV	255	260	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	02/07/2024	02/07/2024	14
RCES	RESV LE C.E.S.	202400309	NTB	243	248	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	02/07/2024	02/07/2024	14
RCES	RESV LE C.E.S.	202400310	NTH	243	248	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	02/07/2024	02/07/2024	14
RCES	RESV LE C.E.S.	202402457	HF BOX			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
RCES	RESV LE C.E.S.	202402458	ANTENNE RADIO HF PSMF			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	10
RCES	RESV LE C.E.S.	202402459	COFFRET HF BOX			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
RCES	RESV LE C.E.S.	202501100	COMPTEUR	750	750	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	14/11/2025	14/11/2025	7
SEMP	STAS LOT EMPEREUR	199101382	ECLAIRAGE	1 158	306	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1988	01/07/1988	55
SEMP	STAS LOT EMPEREUR	199304509	R.VANNE ASPI. POMPE N°1	400	350	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	44
SEMP	STAS LOT EMPEREUR	199305681	R.VANNE REF. POMPE N°2	230	350	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	44
SEMP	STAS LOT EMPEREUR	201201440	POMPE 1	6 216	2 040	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	14/11/2012	14/11/2012	18
SEMP	STAS LOT EMPEREUR	201201441	POMPE 2	6 216	2 040	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	14/11/2012	14/11/2012	18
SEMP	STAS LOT EMPEREUR	201201442	MESURE PRESSION	300	492	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	14/11/2012	14/11/2012	18
SEMP	STAS LOT EMPEREUR	201201443	PRESSOSTAT	300	454	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	14/11/2012	14/11/2012	18
SEMP	STAS LOT EMPEREUR	201201444	VARIATEUR P1	1 100	867	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	14/11/2012	14/11/2012	18
SEMP	STAS LOT EMPEREUR	201201445	ARMOIRE EL	6 000	8 372	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	14/11/2012	14/11/2012	31
SEMP	STAS LOT EMPEREUR	201201446	SOFREL	3 190	6 120	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	14/11/2012	14/11/2012	18

Site	Libélle	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2026	Classification	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
SEMP	STAS LOT EMPEREUR	201201448	VARIATEUR P2	1 100	867	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	14/11/2012	14/11/2012	18
SEMP	STAS LOT EMPEREUR	202100455	CHAUFFAGE	487	666	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	08/04/2021	08/04/2021	16
SEMP	STAS LOT EMPEREUR	202500299	BALLON ANTI BELIER	1 236	1 236	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	18/02/2025	18/02/2025	3
VBON	VANNE BONNAFOUX	202402471	MOTORISATION VANNE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	20
VBON	VANNE BONNAFOUX	202402472	VANNE IME			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
VBON	VANNE BONNAFOUX	202402473	ARMOIRE BT			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
VBON	VANNE BONNAFOUX	202402474	ARMOIRE BT			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
VBON	VANNE BONNAFOUX	202402475	TELETRANSMETTEUR			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
VBON	VANNE BONNAFOUX	202402476	ANTENNE GSM SOFREL			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	10
VBON	VANNE BONNAFOUX	202402477	CHAMBRE DE VANNE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2024	01/07/2024	15
VBON	VANNE BONNAFOUX	202501661	VANNE MOTORISEE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2025	01/07/2025	15
XBAU	COMPT DE LA CHENERAIE	201302974	VANNE AVAL COMPTEUR		511	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/11/2013	01/11/2013	24
XBAU	COMPT DE LA CHENERAIE	201302975	STABILISATEUR ECOULEMENT		547	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/11/2013	01/11/2013	30
XBAU	COMPT DE LA CHENERAIE	201302977	REGARD ACCES		714	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/11/2013	01/11/2013	99
XBAU	COMPT DE LA CHENERAIE	201302978	ECHELLE D'ACCES		612	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/11/2013	01/11/2013	25
XBAU	COMPT DE LA CHENERAIE	201303087	VANNE AMONT COMPTEUR	500	511	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/11/2013	01/11/2013	24
XBAU	COMPT DE LA CHENERAIE	201701210	LS 42	580	1 431	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	04/12/2017	04/12/2017	14
XBAU	COMPT DE LA CHENERAIE	202400693	COMPTEUR	635	648	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	03/10/2024	03/10/2024	7
XBEV	COMPT BEUVERON	202400817	LS 42	1 170	1 194	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	30/09/2024	30/09/2024	15

Site	Libélle	N° appareil	Libellé	Coût achat (€)	Valeur Rempl. 2026	Classification	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
XFOR	COMPT FORCALQUIER	201603451	REGARD ACCES		714	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	31/12/2016	31/12/2016	40
XFOR	COMPT FORCALQUIER	201702332	VANNE AMONT COMPTEUR	350	728	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2017	01/01/2017	20
XFOR	COMPT FORCALQUIER	201702333	VANNE AVAL COMPTEUR	350	728	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2017	01/01/2017	20
XFOR	COMPT FORCALQUIER	201702334	ECHELLE ACCES		612	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2017	01/01/2017	21
XFOR	COMPT FORCALQUIER	202100457	TELETRANSMETTEUR	967	1 431	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	03/05/2021	03/05/2021	30
XFOR	COMPT FORCALQUIER	202400912	COMPTEUR FORCALQUIER	635	648	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	07/10/2024	07/10/2024	7
XLUS	CMPT ZAC DES CHALUS	201303094	VANNE AVAL CPT		728	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2013	01/07/2013	24
XLUS	CMPT ZAC DES CHALUS	201303096	VANNE AMONT CPT		728	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2013	01/07/2013	24
XLUS	CMPT ZAC DES CHALUS	201303097	STABILISATEUR		547	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2013	01/07/2013	30
XLUS	CMPT ZAC DES CHALUS	201303098	LS 42		1 431	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2013	01/07/2013	19
XLUS	CMPT ZAC DES CHALUS	201800335	FILTRE A BOUES		449	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	19
XLUS	CMPT ZAC DES CHALUS	202501751	COMPTEUR	635	635	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	14/11/2025	14/11/2025	7
XREL	COMPT DES CHANTERELLES	201302979	VANNE AMONT COMPTEUR		728	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/11/2013	01/11/2013	24
XREL	COMPT DES CHANTERELLES	201302980	VANNE AVAL COMPTEUR		728	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/11/2013	01/11/2013	24
XREL	COMPT DES CHANTERELLES	201302981	STABILISATEUR ECOULEMENT		547	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/11/2013	01/11/2013	30
XREL	COMPT DES CHANTERELLES	201302984	REGARD ACCES		714	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/11/2013	01/11/2013	24
XREL	COMPT DES CHANTERELLES	201302985	ECHELLE D'ACCES		612	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/11/2013	01/11/2013	24
XREL	COMPT DES CHANTERELLES	201701211	LS 42	580	1 431	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	04/12/2017	04/12/2017	14
XREL	COMPT DES CHANTERELLES	202401311	COMPTEUR	635	648	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/11/2024	17/11/2024	7

Chapitre 3
Annexes Générales
Forcalquier - Rapport annuel du délégataire

1. Attestations d'assurance

1.1. Attestation responsabilité civile exploitation 2026

Allianz

Attestation d'Assurance

Nous soussignés, Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

VEOLIA ENVIRONNEMENT
21, rue La Boétie
75008 PARIS
France

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE (SEM)
78 boulevard Lazer
13010 Marseille
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° FRL002184 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation			
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)	10 000 000	EUR	Par sinistre
Responsabilité Civile Produits / Après-Livraison / Réception de travaux / Responsabilité Civile Professionnelle			
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)	10 000 000	EUR	Par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.
Période d'assurance du 01/01/2026 au 31/12/2026

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 07/11/2025

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :

Signature autorisée/ Authorised signatory :

S. PERREAU Allianz
Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 Cours Michelet
CS 30051
92076 Paris La Défense
487 424 608 RCS Nanterre

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 Cours Michelet - CS 30051
92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire FR
00 487 424 608

Siège social:
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne

www.agcs.allianz.com

1.2. Attestation multirisques environnement 2026

Allianz

Attestation d'Assurance - Risques Environnementaux

Nous soussignés, Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

VEOLIA ENVIRONNEMENT
21, rue La Boétie
75008 PARIS
France

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE (SEM)
78 boulevard Lazer
13010 Marseille
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° FRL002185 garantissant les conséquences pécuniaires des risques environnementaux pouvant lui incomber du fait de l'exploitation des sites assurés et des activités garanties par ce contrat.

Les garanties s'exercent dans le respect de la législation locale et à concurrence des montants ci-après qui s'entendent par sinistre et pour l'ensemble des sinistres imputés à la période d'assurance, sans pouvoir excéder 10 000 000 EUR pour la période d'assurance :

GARANTIES DE BASE :

RESPONSABILITE CIVILE ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT	10 000 000	EUR

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.
Période de la police du 01/01/2026 au 31/12/2026 inclus.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026 inclus. Elle est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 07/11/2025

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :

Signature autorisée/ Authorised signatory :

S. PERREAU Allianz
Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 Cours Michelet
CS 30051
92076 Paris La Défense
487 424 608 RCS Nanterre

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 Cours Michelet - CS 30051
92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire FR
00 487 424 608

Siège social:
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne

www.agcs.allianz.com

1.3. Attestation responsabilité décennale non soumis 2026

SMA BTP

Notre référence à rappeler
dans toute correspondance :
N° assuré : F18746E
N° contrat : 1351001/ 2 85834
N° SIREN : 057 806 150

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE (SEM)
78 boulevard Lazer
13010 Marseille

Pour tout renseignement contacter :
SMABTP Grands Comptes Entreprises
8 rue Louis Armand - CS 71201
75738 PARIS CEDEX 15
Tél : 01.40.59.70.00

ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE DECENNALE
OUVRAGES NON SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE
valable à compter du 01/01/2026 jusqu'au 31/12/2026

SMA SA certifie que l'assuré désigné ci-dessus est bénéficiaire d'un contrat POLICE ASSURANCE CONSTRUCTION, numéro **F18746E 1351.001 / 2 85834** souscrit par VEOLIA ENVIRONNEMENT SA pour le compte de l'ensemble de ses filiales garantissant, à ce jour, les activités suivantes :

Entreprise générale tous corps d'état, contractant général ou maître d'œuvre dans tous domaines d'activité et notamment dans le domaine des services d'eau et d'assainissement, de la gestion des déchets et de l'optimisation des services énergétiques :

- Conception, exécution, rénovation, réparation et entretien de réseaux,
- Pose et fourniture de canalisations (travaux sur voiries) et de matériaux sur voiries (tampons, plaques, grilles et caniveaux), travaux sur voiries divers,
- Reprise et création de réseaux VRD EU/EP/AEP, installations d'ouvrages de prétraitement d'assainissement / d'évacuation d'eaux usées (bacs à graisses, assainissement non collectif, poste de relevage, séparateurs à hydrocarbures, fosses de décantation et fosses de relevage, changement de colonnes, réseau, siphons, regards, ...)
- Conception et exécution de branchement sur conduites publiques,
- Fourniture et pose d'installations autonomes d'assainissement,
- Plomberie intérieure et extérieure bâtiment (EU/EP/AEP), y compris réalisation de travaux de chaudronnerie, tuyauterie et structures métalliques,
- Entretien et installations techniques en aval des compteurs (eau, gaz, électricité),
- Stations de traitement d'eau, de forages et de captages,
- Réservoirs, et bassins de rétention,
- Eoliennes,

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél . : + 33 (0)1 40 59 70 00 • **smabtp.fr**

SMA BTP

- Panneaux photovoltaïques, y compris en couverture (pose de capteurs solaires PV intégrés), production d'énergie accessoire à un ouvrage de construction par capteurs solaires,
- Réseaux de chaleur / chauffage urbain
- Réalisation de prises et de rejets d'eau avec des fondations dans l'eau
- Eclairage public et signalisations,
- Activités Spécifiques de gainages notamment des procédés « Anjou », « Phénix », « Intec assainissement » et « Intec immobilier » réalisés par les filiales TELEREP et SARP SUD OUEST.
- Maçonnerie, Plâtrerie, peinture, enduits extérieurs, enduits hydrauliques
- Fourniture / pose de poteaux et clôtures, accessoires en béton armé
- Travaux de rénovation, de réhabilitation, d'extension et de travaux neufs y compris dans le cadre de travaux de maintenance
- Ascenseurs, monte charges,
- Installations thermiques de génie climatique, VMC, d'aéraulique, conditionnement d'air à l'exclusion des techniques de géothermie
- Gestion technique Centralisée
- Electricité,
- Installation groupes électrogènes.
- Plomberie / installations sanitaires
- Isolation thermique et acoustique (calorifugeage, isolation thermique par l'extérieur, par soufflage).
- Menuiserie métallique, extérieures, menuiseries en bois
- Murs rideaux et façades industrielles
- Métallerie, serrurerie
- Fumisterie Ramonage (tubage)
- Détection incendie, intrusion
- Couverture / charpente bois,
- Ravalement de façades, protection des façades
- Calfeutrement de joint de construction
- Couverture zinguerie / carrelages et mosaïques
- Etanchéité de toitures.
- Revêtements textiles et plastiques,
- Ingénierie Bâtiment : Maitrise d'œuvre, études techniques TCE
- Maîtrise d'œuvre ou coordination SSI en phase conception et réalisation,
- MOE de désamiantage

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél . : + 33 (0)1 40 59 70 00 • **smabtp.fr**

- Maitrise d'œuvre d'installations photovoltaïques (puissance <1,2 MWc)
- Ingénierie Génie Civil : Etudes techniques Maçonnerie BA, VRD, sanitaires et fluides
- Etudes techniques Vitrerie Miroiterie y compris façades aluminium

Ce contrat garantit :

- du fait des activités professionnelles mentionnées ci-avant,

- pour une participation à des opérations de construction d'un ouvrage non soumis à l'obligation d'assurance,

- lorsque l'opération n'excède pas 30.000.000 € HT (travaux et honoraires compris), ou que le marché de l'assuré n'excède pas pour les ouvrages suivants :

  - Réseaux de chaleur : 3 000 000 € HT
  - Eoliennes : 3 000 000 € HT y compris honoraires pour la part concernant l'infrastructure
  - Installations photovoltaïques (au sol et sur un ouvrage non soumis) : 3 000 000 € HT
  - Cuves et réservoirs : 3 000 000 € HT
  - Réseaux enterrés : 10 000 000 € HT

  Au-delà de ces montants, l'assuré doit déclarer le chantier concerné et souscrire, auprès de SMA SA, un avenant d'adaptation de garantie. A défaut, il sera fait application d'une règle proportionnelle selon l'article L.121-5 du Code des assurances.

- pour des travaux de construction conformes au CCTG et ses fascicules ou à un référentiel spécifique à la technique utilisée publié par un organisme reconnue par la profession,

- pour des travaux de construction traditionnels, c'est-à-dire ceux réalisés avec des matériaux et des modes de construction éprouvés de longue date.

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • **smabtp.fr**

SMA BTP

Les conséquences des responsabilités énumérées ci-dessous :

Nature des garanties	Montant des garanties : sans pouvoir excéder 10 000 000 € par année d'assurance pour l'ensemble des garanties et des assurés
Garantie de responsabilité civile décennale relative aux ouvrages listés à l'article L.243-1-1-I du Code des assurances.	**Marché d'entreprise :** 5 000 000 € par sinistre dans un montant annuel épuisable de 10 000 000 € HT
	Marché de maître d'œuvre : 2 000 000 € par sinistre dans un montant annuel épuisable de 10 000 000 € HT
	Sauf marchés relatifs à :
	- **construction d'éoliennes :** 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- **réseaux de chaleur :** 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- **cuves et réservoirs :** 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- **installations photovoltaïques :** 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- **réseaux enterrés :** 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
Garantie dommages en répercussion	**Tous marchés confondus :** 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an

Tous travaux, ouvrages ou opérations de construction ne répondant pas aux conditions précitées peuvent faire l'objet, sur demande spéciale de l'assuré, d'une garantie spécifique, soit par contrat, soit par avenant.

La présente attestation ne peut pas engager SMA SA au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à Paris,
Le 15/12/2025

Le Président du Directoire

Par délégation

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • **smabtp.fr**

1.4. Attestation responsabilité décennale bâtiment 2026

SMA BTP

Notre référence à rappeler dans toute correspondance :	
N° assuré : F18746E **N° contrat : 1351.001/ 2 85834** **N° SIREN : 057 806 150**	
Pour tout renseignement contacter : **SMA SA Grands Comptes Entreprises** **8 rue Louis Armand CS 71201** **75738 Paris Cedex 15** **Tél. : 01.40.59.70.00**	**SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE (SEM)** **78 boulevard Lazer** **13010 Marseille**

Attestation d'assurance RESPONSABILITE DECENNALE BATIMENT
Période de validité : du 01/01/2026 au 31/12/2026

SMA SA ci-après désigné l'assureur atteste que l'assuré désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle RESPONSABILITE DECENNALE OUVRAGES SOUMIS souscrit par VEOLIA ENVIRONNEMENT SA numéro **F18746E 1351.001 / 2 85834** pour l'ensemble de ses filiales.

1- PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objets de la présente attestation s'appliquent :

- aux activités professionnelles suivantes : Entreprise, maître d'œuvre ou fabricant-vendeur dans tous domaines d'activités et notamment dans le domaine des Services d'eau et d'assainissement, de la gestion des déchets et de l'optimisation des services énergétiques :
    - Conception, exécution, rénovation, réparation et entretien de réseaux,
    - Pose et fourniture de canalisations (travaux sur voiries) et de matériaux sur voiries (tampons, plaques, grilles et caniveaux), travaux sur voiries divers,
    - Reprise et création de réseaux VRD EU/EP/AEP, installations d'ouvrages de prétraitement d'assainissement / d'évacuation d'eaux usées (bacs à graisses, assainissement non collectif, poste de relevage, séparateurs à hydrocarbures, fosses de décantation et fosses de relevage, changement de colonnes, réseau, siphons, regards, ...)
    - Conception et exécution de branchement sur conduites publiques,
    - Fourniture et pose d'installations autonomes d'assainissement,
    - Plomberie intérieure et extérieure bâtiment (EU/EP/AEP), y compris réalisation de travaux de chaudronnerie, tuyauterie et structures métalliques,

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél . : + 33 (0)1 40 59 70 00 • **smabtp.fr**

SMA BTP

- Entretien et installations techniques en aval des compteurs (eau, gaz, électricité),
- Stations de traitement d'eau, de forages et de captages,
- Réservoirs, et bassins de rétention,
- Eoliennes,
- Panneaux photovoltaïques, y compris en couverture (pose de capteurs solaires PV intégrés), production d'énergie accessoire à un ouvrage de construction par capteurs solaires,
- Réseaux de chaleur / chauffage urbain
- Réalisation de prises et de rejets d'eau avec des fondations dans l'eau
- Eclairage public et signalisations,
- Activités Spécifiques de gainages notamment des procédés « Anjou », « Phénix », « Intec assainissement » et « Intec immobilier » réalisés par les filiales TELEREP et SARP SUD OUEST.
- Maçonnerie, Plâtrerie, peinture, enduits extérieurs, enduits hydrauliques
- Fourniture / pose de poteaux et clôtures, accessoires en béton armé
- Travaux de rénovation, de réhabilitation, d'extension et de travaux neufs y compris dans le cadre de travaux de maintenance
- Ascenseurs, monte charges,
- Installations thermiques de génie climatique, VMC, d'aéraulique, conditionnement d'air à l'exclusion des techniques de géothermie
- Gestion technique Centralisée
- Electricité,
- Installation groupes électrogènes.
- Plomberie / installations sanitaires
- Isolation thermique et acoustique (calorifugeage, isolation thermique par l'extérieur, par soufflage).
- Menuiserie métallique, extérieures, menuiseries en bois
- Murs rideaux et façades industrielles
- Métallerie, serrurerie
- Fumisterie Ramonage (tubage)
- Détection incendie, intrusion
- Couverture / charpente bois,
- Ravalement de façades, protection des façades
- Calfeutrement de joint de construction

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél . : + 33 (0)1 40 59 70 00 • **smabtp.fr**

- Couverture zinguerie / carrelages et mosaïques
- Etanchéité de toitures.
- Revêtements textiles et plastiques,
- Ingénierie Bâtiment : Maitrise d'œuvre, études techniques TCE
- Maîtrise d'œuvre ou coordination SSI en phase conception et réalisation,
- MOE de désamiantage
- Maitrise d'œuvre d'installations photovoltaïques (puissance <1,2 MWc)
- Ingénierie Génie Civil : Etudes techniques Maçonnerie BA, VRD, sanitaires et fluides
- Etudes techniques Vitrerie Miroiterie y compris façades aluminium

- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I à l'article A 243-1 du code des assurances ;

- aux travaux réalisés en France Métropolitaine et dans les DROM ;

- aux chantiers dont le coût total de construction hors taxes tous corps d'état (honoraires compris), déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à la somme de 30 000 000 €. Cette somme est illimitée en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard une franchise absolue au maximum de :
  - 10 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux incluant la structure ou le gros œuvre,
  - 6 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux n'incluant pas la structure ou le gros œuvre,
  - 3 000 000 € par sinistre si l'assuré est concepteur, non réalisateur de travaux.

- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
  - travaux traditionnels, c'est-à-dire ceux réalisés avec des matériaux et des modes de construction éprouvés de longue date,
  - travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P ou à des recommandations professionnelles acceptées par la C2P,
  - travaux de construction conformes au CCTG et ses fascicules ou à un référentiel spécifique à la technique utilisée publié par un organisme reconnu par la profession, dans le cadre de marchés de travaux publics,
  - procédés ou produits faisant l'objet, au jour de la passation du marché, d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATEC), valides et non mis en observation par la C2P,
  - procédés ou produits faisant l'objet, au plus tard le jour de la réception (au sens de l'article 1792-6 du code civil), d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (Atex) avec avis favorable,

Les règles professionnelles acceptées par la C2P (commission prévention produits mis en œuvre par l'Agence Qualité Construction), les recommandations professionnelles acceptées par la C2P et les

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • **smabtp.fr**

SMA BTP

procédés ou produits mis en observation par la C2P sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

2- ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant des garanties
Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code. La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.	**En Habitation :** Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.
	Hors Habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R.243-3 du code des assurances.
	En présence d'un CCRD : Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.
Garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement dissociables	**Marché d'entreprise** 1 000 000 € épuisable par année d'assurance
	Marché de maîtrise d'œuvre 350 000 € épuisable par année d'assurance
Durée et maintien des garanties : La garantie s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél . : + 33 (0)1 40 59 70 00 • **smabtp.fr**

3- GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Le contrat garantit la responsabilité de l'assuré qui intervient en qualité de sous-traitant, en cas de dommages de nature décennale dans les conditions et limites posées par les articles 1792 et 1792.2 du Code civil, sur des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale. Cette garantie est accordée pour une durée ferme de dix ans à compter de la réception visée à l'article 1792-4-2 du Code civil.

La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.

Le montant des garanties accordées reste celui prévu par L'ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à Paris
Le 15/12/2025

Le Président du Directoire
Par délégation

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • **smabtp.fr**

2. Consommations électriques

SEGMENT	SITE	PDL	TYPE CONTRAT	TYPE SITE	LIBELLE SITE	2024	2025	évolution
C3	PBEU	30002520436247	EAU	RESERVOIR POMPAGE	STAP DE BEUVERON	31 523 kWh	44 726 kWh	41,9%
C5	PSTM	25217221396004	EAU	RESERVOIR POMPAGE	STAP SAINT MARC	58 847 kWh	1 307 kWh	-97,8%
C3	PVIO	30002520437697	EAU	RESERVOIR POMPAGE	STAP DU VIOU	47 702 kWh	44 048 kWh	-7,7%
C5	SEMP	25275253237252	EAU	RESERVOIR POMPAGE	STAS LOT EMPEREUR	1 266 kWh	1 610 kWh	27,2%
C5	PSMF	50074029010809	EAU	RESERVOIR POMPAGE	POMPAGE SAINT MARC		53 127 kWh	
C4	EEST	30002520757740	ASSAINISSEMENT	EPURATION	STEP VILLE EST	140 186 kWh	169 718 kWh	21,1%
C3	EOUE	30002520379081	ASSAINISSEMENT	EPURATION	STEP VILLE OUEST	172 891 kWh	177 411 kWh	2,6%
C5	LLOE	25215774110619	ASSAINISSEMENT	STATION RESEAU EU-PL	RELEVAGE DE LA LOUETTE	435 kWh	429 kWh	-1,4%

Le site PSTM a été abandonné au profit du site PSMF, ce qui explique l'évolution de -97,8%.

La reconquête de la source de Beveron a généré une augmentation de consommation énergétique de 41,9%. En revanche le gain énergétique global entre 2024 et 2025 est dû à l'usage plus important de la source des Arnauds qui ne consomme pas d'électricité (gravitaire).

3. Indicateurs FP2E

Indicateur	Resultat
Existence D'une Mesure De Satisfaction Clientèle	OUI
Existence D'une Commission Consultative Des Services Publics Locaux	NON
Existence D'une Commission Départementale Solidarité Sur L'eau	NON
Obtention De La Certification Iso 9001	OUI
Obtention De La Certification Iso 14 001	OUI
Existence D'un Laboratoire Accrédité Auquel Est Raccordé Le Service	OUI
Indice de conformité des rejets (arrêté préfectoral)	OUI

4. Liste des avoirs

Les montants sont donnés en Euro.

Type d'avoir	NB d'abonnements	NB de Non Valeurs	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
DEGREVEMENT FUITE & CONSO	24	29	-34 481,38	-2 628,10	-37 109,48
IRRECOUVRABLES	63	115	-25 306,61	-1 477,41	-26 784,02
RECTIFIC.MANUELLE ERREURS	58	92	-7 695,30	-321,02	-8 016,32
TOTAL	121	236	-67 483,29	-4 426,53	-71 909,82

Cas particulier de DEGREVEMENT FUITE ¤ CONSO	NB d'abonnements	NB de Non Valeurs	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
DEGREVEMENT WARSMAN	12	15	-8497,11	-696,33	-9193,44



5. Tarifs

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE - Direction de la Clientèle / Service Facturation

Tarifs en €.

COMMUNE DE FORCALQUIER (037)
TARIFS AU 1er JANVIER 2026
REDEVANCES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

	TARIF DE VENTE									
	Part Délégataire	Part Collectivité	Total H.T.	Prélèvement	Redevance de consommation	Redevance de performance	Total soumis à T.V.A.	Taux de T.V.A. en %	T.V.A.	Total redevance	
A) REDEVANCE D'EAU											
ABONNEMENTS DOMESTIQUES - INDUSTRIELS - INCENDIES											
1-1 Redevances d'abonnement, par semestre et par logement	17,34	(*) 4,18	21,52				21,52	5,50	1,18	22,70	45,4
1-2 Redevance par m³ d'eau consommé, par tranches de consommation semestrielle											
Tarif Estival du 1er avril au 30 septembre: - de 0 à 20 m³	0,6200	0,3700	0,9900	0,0700	0,3900	0,0400	1,4900	5,50	0,0820	1,5720	31,44
- de 21 à 75 m³	1,3000	0,3700	1,6700	0,0700	0,3900	0,0400	2,1700	5,50	0,1194	2,2894	91,576
- au delà de 75 m³	1,6100	0,3700	1,9800	0,0700	0,3900	0,0400	2,4800	5,50	0,1364	2,6164	
Tarif Hivernal du 1er octobre au 31 mars: - de 0 à 20 m³	0,4300	0,3700	0,8000	0,0700	0,3900	0,0400	1,3000	5,50	0,0715	1,3715	27,43
- de 21 à 75 m³	0,9800	0,3700	1,3500	0,0700	0,3900	0,0400	1,8500	5,50	0,1018	1,9518	78,072
- au delà de 75 m³	1,2200	0,3700	1,5900	0,0700	0,3900	0,0400	2,0900	5,50	0,1150	2,2050	
											273,918
Entretien Poteaux incendie (par an et par hydrant)	43,46		43,46				43,46	5,50	2,3903	45,85	
FRAIS D'ACCES AU SERVICE	65,19		65,19				65,19	10,00	6,52	71,71	
B) REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT											
1-1 Redevances d'abonnement, par semestre et par logement	10,0500	(*) 1,5500	11,6000				11,60	10,00	1,16	12,76	
1-2 Redevance par m³ d'eau consommé, par tranches de consommation semestrielle											
Tarif Estival du 1er avril au 30 septembre: - de 0 à 20 m³	0,5600	0,0800	0,6400			0,0300	0,6700	10,00	0,0670	0,7370	
- de 21 à 75 m³	1,1300	0,0800	1,2100			0,0300	1,2400	10,00	0,1240	1,3640	
- au delà de 75 m³	1,2900	0,0800	1,3700			0,0300	1,4000	10,00	0,1400	1,5400	
Tarif Hivernal du 1er octobre au 31 mars: - de 0 à 20 m³	0,4500	0,0800	0,5300			0,0300	0,5600	10,00	0,0560	0,6160	
- de 21 à 75 m³	1,0400	0,0800	1,1200			0,0300	1,1500	10,00	0,1150	1,2650	
- au delà de 75 m³	1,2300	0,0800	1,3100			0,0300	1,3400	10,00	0,1340	1,4740	

(*) Redevance d'abonnement par semestre et par abonnement pour la part collectivité

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE – Direction de la Clientèle / Service Facturation

Tarifs en €.

COMMUNE DE FORCALQUIER (037)
TARIFS AU 1er. JANVIER 2026

C) TARIFS LIES A L'APPLICATION DU REGLEMENT DE SERVICE DE L'EAU (ANNEXE 6-1)

	Tarif HT	Taux de TVA en %	T.V.A.	TOTAL TTC
- Souscription d'un abonnement comprenant des frais administratifs avec ouverture de branchement	65,19	10,00	6,52	71,71
- Souscription d'un abonnement comprenant des frais administratifs sans ouverture de branchement	65,19	10,00	6,52	71,71
- Envoi d'une lettre de relance simple	4,35	10,00	0,44	4,79
- Envoi d'une lettre de mise en demeure	10,87	10,00	1,09	11,96
- Fermeture d'un branchement, lorsqu'elle répond à une demande de l'abonné ou qu'elle est rendue nécessaire par suite d'une faute commise par cet abonné (dans les autres cas, la fermeture du branchement en fin d'abonnement est gratuite)	65,19	10,00	6,52	71,71
- Réouverture d'un branchement lorsqu'elle est effectuée pour le compte d'un abonné qui a précédemment subi une fermeture payante - Hors contexte de souscription d'abonnement	65,19	10,00	6,52	71,71
- Frais de pose d'un compteur demandé par l'abonné	141,25	10,00	14,13	155,38
- Instruction d'une demande d'individualisation	0,00	10,00	0,00	0,00
-Vérification conformité dans le cadre d'une demande d'individualisation	0,00	10,00	0,00	0,00
- Contrôle des installations intérieures des abonnés en cas d'alimentation à partir du réseau d'eau potable et d'une autre ressource (puits, forage…)	134,73	10,00	13,47	148,20
- Contrôle de vérification après mise en conformité de installations de prélèvement privatif	65,19	10,00	6,52	71,71
- Relevé de compteur (Hors campagnes contractuelles)	32,60	10,00	3,26	35,86
- Absence de l'abonné à un rendez-vous pour le relevé de son compteur lorsque celui-ci n'a pas d'accès direct (après deux passages infructueux)	195,57	10,00	19,56	215,13
- Remplacement de compteur gelé, détérioré ou disparu	304,22	10,00	30,42	334,64
- Contrôle de compteur sur place, par jaugeage y compris déplacement de l'agent	86,92	10,00	8,69	95,61
- Frais de déplacement suite à la demande de l'abonné (hors obligation contractuelle)	65,19	10,00	6,52	71,71
- Frais d'accès au service	65,19	10,00	6,52	71,71
- Pénalités pour retard de paiement 1ère relance	3,80	0,00	0,00	3,80
- Pénalités pour retard de paiement 2ème relance	10,87	0,00	0,00	10,87
- Pénalités pour retard de paiement 3ème relance	43,46	0,00	0,00	43,46
- Pénalités pour retard de paiement 4ème relance (LRAR)	43,46	0,00	0,00	43,46
- Intervention au lieu de livraison des eaux pour impayés (ACE)	48,89	0,00	0,00	48,89
- Participation aux frais de rejets bancaires (par rejet)	6,52	10,00	0,65	7,17
- Pénalité en cas d'infraction aux règles d'usage du service	162,98	0,00	0,00	162,98
- Agence en ligne Grands Comptes (1):	0,00	10,00	0,00	0,00
- Paramétrage initial	738,82	10,00	73,88	812,70
- Coût annuel par contrat d'abonnement	5,43	10,00	0,54	5,97

(1) Service optionnel mis à disposition pour les gestionnaires de fluides chez les professionnels

6. Calcul d'actualisation semestrielle

Page 1

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE - Direction de la Clientèle / Service Facturation

Tarifs en €.

COMMUNE DE FORCALQUIER (037)
TARIFS AU 1er. JANVIER 2026
REDEVANCES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

A) REDEVANCES D'EAU

- Tarif de vente Représente la somme de la "Part Délégataire" et de la "Part Collectivité"

- Part Délégataire Les tarifs, en valeur de base au 01/01/2024 , fixés par la Convention d'Affermage article 72-2 et notifié par la mairie de Forcalquier en date du 21/12/23, seront actualisés au 1er novembre par la formule défini à l'Article 72-3.

En conséquence, le coefficient K' applicable au 1er. janvier 2026 est de :
K au 1er. janvier 2026 = **1,0865**

- Part Collectivité Les tarifs sont fixés par la délibération du Conseil Municipal n°2012 - 114 du 3 décembre 2012 rendue exécutoire le 4 décembre 2012.

	TARIF DE VENTE	PART DELEGATAIRE Tarif de base 01/01/2024	PART DELEGATAIRE Tarif au 01/01/2026 k = 1,0865	PART COLLECTIVITE
1) ABONNEMENTS TOUS USAGES ET DOMESTIQUES - INDUSTRIELS - INCENDIES				
Catégories 152 - 213 - 218 - 251 - 252 - 253 - 255 - 312				(*)
REDEVANCE D'ABONNEMENT (Par semestre et par logement)	21,52	15,96	17,34	4,18
Catégories 152 - 213 -251 - 252 - 253 - 255 - 312				
REDEVANCE PAR M³ D'EAU CONSOMME (Par tranches de consommation semestrielle et par logement)				
Tarif Estival du 1er avril au 30 septembre - de 0 à 20 m³	0,9900	0,5700	0,6200	0,3700
- de 21 à 75 m³	1,6700	1,2000	1,3000	0,3700
- au delà de 75 m³	1,9800	1,4800	1,6100	0,3700
Tarif Hivernal du 1er octobre au 31 mars: - de 0 à 20 m³	0,8000	0,4000	0,4300	0,3700
- de 21 à 75 m³	1,3500	0,9000	0,9800	0,3700
- au delà de 75 m³	1,5900	1,1200	1,2200	0,3700
Entretien Poteaux incendie (par an et par hydrant)	43,46	40,00	43,46	
2) FRAIS D'ACCES AU SERVICE	65,1900	60,00	65,19	

(*) Redevance d'abonnement par semestre et par abonnement pour la part collectivité

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE - Direction de la Clientèle / Service Facturation

COMMUNE DE FORCALQUIER (037)
TARIFS AU 1er. JANVIER 2026

Tarifs en €.

B) REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT

La conversion des tarifs de base en € s'est effectuée selon les modalités du protocole de conversion.

- Tarif de vente Représente la somme de la "Part Délégataire" et de la "Part Collectivité"

- Part Délégataire Les tarifs, en valeur de base au , fixés par la Convention d'Affermage article 66-2 et notifié par la mairie de Forcalquier en date du 21/12/23,, seront actualisés au 1er novembre par la formule défini à l'Article 66-3.

En conséquence, le coefficient K' applicable au 1er. janvier 2026 est de :
K au 1er. janvier 2026 = **0,9768**

- Part Collectivité Les tarifs sont fixés par la délibération du Conseil Municipal n°2012 - 114 du 3 décembre 2012 rendue exécutoire le 4 décembre 2012.

	TARIF DE VENTE	PART DELEGATAIRE Tarif de base 01/01/2024	PART DELEGATAIRE Tarif au 01/01/2026 K = 0,9768	PART COLLECTIVITE
				(*)
1) REDEVANCE D'ABONNEMENT (Par semestre et par logement)	11,6000	10,29	10,0500	1,5500
2) REDEVANCE PAR M³ D'EAU CONSOMME (Par tranches de consommation semestrielle et par logement)				
Tarif Estival du 1er avril au 30 septembre - de 0 à 20 m³	0,6400	0,5700	0,5600	0,0800
- de 21 à 75 m³	1,2100	1,1600	1,1300	0,0800
- au delà de 75 m³	1,3700	1,3200	1,2900	0,0800
Tarif Hivernal du 1er octobre au 31 mars: - de 0 à 20 m³	0,5300	0,4600	0,4500	0,0800
- de 21 à 75 m³	1,1200	1,0600	1,0400	0,0800
- au delà de 75 m³	1,3100	1,2600	1,2300	0,0800

(*) Redevance d'abonnement par semestre et par abonnement pour la part collectivité

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE - Direction de la Clientèle / Service Facturation

COMMUNE DE FORCALQUIER (037)
TARIFS AU 1er. JANVIER 2026

Tarifs en €.

C) TARIFS LIES A L'APPLICATION DU REGLEMENT DE SERVICE DE L'EAU (ANNEXE 6-1)

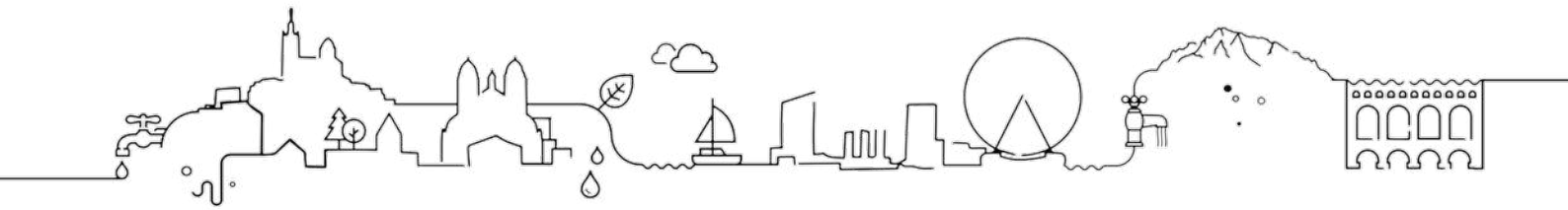
Les prix unitaires, en valeur de base au 01/01/2024 , fixés à l'article 77 et à l'annexe 6-1 du Règlement de Service

	PART DELEGATAIRE	
	Tarif de base 01/01/2024	Tarif au 01/01/2026 k = 1,0865
- Souscription d'un abonnement comprenant des frais administratifs avec ouverture de branchement	60,00	65,19
- Souscription d'un abonnement comprenant des frais administratifs sans ouverture de branchement	60,00	65,19
- Envoi d'une lettre de relance simple	4,00	4,35
- Envoi d'une lettre de mise en demeure	10,00	10,87
- Fermeture d'un branchement, lorsqu'elle répond à une demande de l'abonné ou qu'elle est rendue nécessaire par suite d'une faute commise par cet abonné (dans les autres cas, la fermeture de branchement en fin d'abonnement est gratuite)	60,00	65,19
- Réouverture d'un branchement lorsqu'elle est effectuée pour le compte d'un abonné qui a précédemment subi une fermeture payante - Hors contexte de souscription d'abonnement	60,00	65,19
- Frais de pose d'un compteur demandé par l'abonné	130,00	141,25
- Instruction d'une demande d'individualisation	0,00	0,00
-Vérification conformité dans le cadre d'une demande d'individualisation	0,00	0,00
- Contrôle des installations intérieures des abonnés en cas d'alimentation à partir du réseau d'eau potable et d'une autre ressource (puits, forage…)	124,00	134,73
- Contrôle de vérification après mise en conformité de installations de prélèvement privatif	60,00	65,19
- Relevé de compteur (Hors campagnes contractuelles)	30,00	32,60
- Absence de l'abonné à un rendez-vous pour le relevé de son compteur lorsque celui-ci n'a pas d'accès direct (après deux passages infructueux)	180,00	195,57
- Remplacement de compteur gelé, détérioré ou disparu	280,00	304,22
- Contrôle de compteur sur place, par jaugeage y compris déplacement de l'agent	80,00	86,92
- Frais de déplacement suite à la demande de l'abonné (hors obligation contractuelle)	60,00	65,19
- Frais d'accès au service	60,00	65,19
- Pénalités pour retard de paiement 1ère relance	3,50	3,80
- Pénalités pour retard de paiement 2ème relance	10,00	10,87
- Pénalités pour retard de paiement 3ème relance	40,00	43,46
- Pénalités pour retard de paiement 4ème relance (LRAR)	40,00	43,46
- Intervention au lieu de livraison des eaux pour impayés (ACE)	45,00	48,89
- Participation aux frais de rejets bancaires (par rejet)	6,00	6,52
- Pénalité en cas d'infraction aux règles d'usage du service	150,00	162,98
- Agence en ligne Grands Comptes (1):		
- Paramétrage initial	680,00	738,82
- Coût annuel par contrat d'abonnement	5,00	5,43

(1) Service optionnel mis à disposititon pour les gestionnaires de fluides chez les professionnels

7. rapports semestriels

Cf annexes numériques



#chaquegestecompte

GROUPE Eaux de Marseille

Notre territoire est si précieux